

RAPPORT FINAL - PROJET
« GRANDS-PARENTALITES »
UMR 8598 GEMASS

**POST-ENQUÊTES
« MODES DE GARDE
ET D'ACCUEIL DES JEUNES
ENFANTS »**

GEMASS



Novembre 2016

Rapport final – projet « Grands-parentalités »

Le rôle et le recours aux grands-parents dans la prise en charge des enfants en bas âge : entre pratiques, normes et inégalités.

GEMASS (UMR 8598)
Université Paris-Sorbonne (Paris 4)

■ Post-enquêtes qualitatives

« Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants »
DREES, ministère de la Santé et des Affaires sociales

■ Auteur du rapport

Morgan Kitzmann (INED / GEMASS)

■ Responsable du projet

Beate Collet (Université Paris-Sorbonne / GEMASS)

■ Contact

morgan.kitzmann@ined.fr
133, Boulevard Davout – 75020 Paris

■ Remerciements

Je tiens à remercier Beate Collet, responsable du projet, pour sa disponibilité et ses précieuses relectures. Je remercie également Marie-Clémence Le Pape, Bertrand Lhommeau, Emilie Raynaud et Ariane Pailhé pour leurs retours et commentaires avisés autour de ce rapport.

Cette recherche a bénéficié du soutien de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans le cadre des post-enquêtes qualitatives suite à l'enquête statistique « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013 et du labex iPOPs, porté par l'Ined, portant la référence ANR-10-LABEX-0089, dans le cadre de heSam Université.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| 1. Construction de l'objet : les grands-parents ? « Mais c'est pas un mode de garde ça ! » | 9 |
| 1.1. Le « mode de garde » : entre représentations profanes et définitions institutionnelles | 9 |
| 1.2. Mesure l'aide grand-parentale : une prévalence variable selon les définitions..... | 10 |
| 1.3. Définir l'aide grand-parentale : la nécessaire composition selon les différentes formes d'intervention des grands-parents ?..... | 12 |
| 2. Données de cadrage : qui sont les enfants gardés par leurs grands-parents ? | 14 |
| 1.1. Un recours différencié selon l'âge des enfants et la lignée des grands-parents | 15 |
| 1.2. La distance : une limite à la disponibilité des grands-parents..... | 18 |
| 1.3. L'activité professionnelle : un déterminant important du recours aux grands-parents | 19 |
| 1.4. La garde par les grands-parents : un choix sous contraintes ? | 20 |
| 1.5. Quels coûts pour les parents ? | 20 |
| 3. La prise en charge des jeunes enfants par l'aide informelle : un mode de garde composite | 21 |
| 3.1. Une approche de l'aide grand-parentale par type..... | 21 |
| 3.2. La garde intensive : les grands-parents comme pierre angulaire dans l'organisation de garde des familles | 23 |
| 3.3. Garde dépannage : recourir aux grands-parents lorsqu'il y a un grain de sable dans l'engrenage..... | 25 |
| 3.4. Garde de routine : combler les creux de l'emploi du temps de garde grâce aux grands-parents | 26 |
| 3.5. Garde loisirs : aller chercher les fossiles avec les grands-parents..... | 27 |
| 3.6. Combinaisons de garde et dynamiques des trajectoires des jeunes enfants | 28 |
| 4. Être un bon grand-parent : normes et pratiques de grand(s)-parentalité(s)..... | 32 |
| 4.1. Autour de la norme du « bon » grand-parent | 32 |
| 4.2. A chaque milieu son type de garde ? Des appropriations de la norme de « bonne grand-parentalité » et des investissements différenciés selon l'origine sociale et la structure familiale..... | 37 |
| 4.2.1. Être un bon grand-parent dans les milieux aisés | 37 |
| 4.2.2. Être un bon grand-parent dans les milieux plus modestes | 39 |
| 5. Les grands-parents : une ressource inégalement mobilisable ?..... | 41 |
| 5.1. La grand-parentalité comme prolongement des trajectoires biographiques..... | 42 |
| 5.2. Concurrences entre lignées et fratries : un engagement différencié selon les grands-parents ?..... | 48 |
| Conclusions et discussion..... | 52 |
| Bibliographie | 55 |

Introduction

Les politiques d'accueil des jeunes enfants se situent à la croisée des chemins entre différentes politiques : politiques familiales bien entendu, avec un soutien à la parentalité et à la natalité, politiques pour l'emploi, au travers de mesures de conciliation entre vies familiale et professionnelle visant l'égalité entre les sexes en permettant aux femmes de participer au marché du travail, politiques sanitaires et sociales, avec l'objectif sous-jacent d'assurer le bien-être (matériel et psychologique) des enfants et des parents et politiques éducatives, notamment au travers des réflexions autour de la place de l'école et des accueils collectifs pour les jeunes enfants. Plusieurs rapports attestent de la préoccupation des pouvoirs publics vis-à-vis de ces problématiques. En 2013, la Cour des comptes publie par exemple un rapport sur l'accueil des enfants de moins de trois ans où l'on peut lire : « La politique publique d'accueil de la petite enfance poursuit trois objectifs : un objectif familial de soutien à la natalité et de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, un objectif socio-économique d'encouragement à l'emploi des femmes et à leur insertion dans la vie professionnelle, un objectif socio-éducatif d'appui au développement de l'enfant dans une logique d'égalité des chances. » (Cour des comptes, 2013, p. 13). En 2012, Vincent Chriqui remet à la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti, le rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS) qui porte sur les dispositifs de soutien à la parentalité (ou comment « aider les parents à être parents ») et les bonnes pratiques en la matière (Hamel et Lemoine, 2012). Le rapport de la commission Enfance et adolescence remis au président Hollande en 2015 interroge également le manque de places en accueil collectif pour la petite enfance (de Singly et Wisnia-Weill, 2012). D'une certaine manière l'enquête statistique « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » (conduite en 2002, 2007 et 2013) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et des Affaires sociales visant à dresser un panorama des façons dont les jeunes enfants sont pris en charge, se situe dans la continuité de ces préoccupations politiques. Ces préoccupations ne sont pas seulement nationales ; les réflexions s'étendent à l'échelle internationale. En 2002, la présidence du sommet de Barcelone donnait des objectifs chiffrés en termes de politiques d'accueil des enfants en bas âge à l'échelle européenne et concluait ainsi que « les États membres devraient éliminer les freins à la participation des femmes au marché du travail et, compte tenu de la demande et conformément à leurs systèmes nationaux en la matière, s'efforcer de mettre en place, d'ici 2010, des structures d'accueil pour 90 % au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et pour au moins 33 % des enfants âgés de moins de trois ans » (Conseil européen de Barcelone, 2002). Les rapports de la Cour des comptes de 2013 et du Centre d'analyse stratégique de 2012 mentionnés comparent également les pratiques françaises au regard des pratiques internationales.

Concernant les politiques d'accueil des jeunes enfants, à l'échelle européenne, la France fait figure de bon élève. Le nombre de places pour l'accueil des jeunes enfants est estimé à 1 260 146, fin 2011. Un nombre en progression : le nombre de places en Etablissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) était de 246 100 en 1990 et on comptait alors 132 900 agréments d'assistantes maternelles¹ ; en 2011, on compte 381 739 places en EAJE et 910 300 agréments d'assistantes maternelles. Ce sont donc environ 41 % des enfants de moins de 6 ans

¹ L'emploi du féminin sera ici systématique pour désigner les assistants maternels et assistantes maternelles dans leur ensemble ; l'emploi d'un féminin générique se justifie par le faible taux de masculinisation de cette profession : en 2010, la part des hommes assistants maternels était de l'ordre de 1% (Wisnia-Weill, Lainé et Naves, 2013 d'après des données de l'Insee – Enquête Emploi – et de la DARES).

qui fréquentent une structure d'accueil (EAJE ou école maternelle). Comparativement aux autres pays d'Europe, ce taux n'atteint que les 36 % dans l'ensemble de l'Union européenne, 19 % en Allemagne et 73 % au Danemark. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans a progressé entre 1990 et 2011 atteignant aujourd'hui près de 75 % et se rapprochant de celui des hommes. La moyenne européenne est de 79 %, là encore avec de grandes disparités : 60 % en Italie et 83 % en Allemagne – avec des variations selon que l'on tient compte ou non du temps partiel². A noter qu'en France, la prise en charge des jeunes enfants repose principalement sur des structures et des dispositifs institutionnels (crèches, allocations et congés parentaux, etc.) ainsi que, dans une certaine mesure, sur des aides accordées aux entreprises afin de les inciter à apporter des solutions aux familles pour leur permettre « de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale »³ (Crédit d'impôt familles)⁴. L'entraide familiale n'est pas ou peu encouragée ; à la différence de ce qui se pratique dans certains pays voisins où les solidarités familiales sont promues (comme en Italie ou au Portugal) (Pailhé, Rossier, Toulemon, 2008).

Si la France affiche des indicateurs au-dessus de la moyenne européenne et que sa politique d'accueil des jeunes enfants affiche de bons résultats, certains besoins restent non couverts. Aussi certains parents se tournent vers des solutions plus informelles pour la prise en charge de leurs enfants. Parmi ces solutions informelles, les grands-parents occupent une bonne place. Ce soutien des grands-parents dans la prise en charge des jeunes enfants tend à être un point aveugle des analyses sur l'articulation travail-famille qui se concentrent surtout sur les formes institutionnelles de prise en charge des jeunes enfants (c'est par exemple le cas des rapports que nous avons cités précédemment où la question des grands-parents est peu ou prou présente). Si les grands-parents sont peu présents, ils ne sont pas pour autant absents et nombre d'études en font mention (souvent de façon succincte) : François-Xavier Devetter les présente comme la solution de dernier recours des parents (2008), Sophie Bressé et ses collègues les mentionnent comme point d'appui lorsqu'il y a besoin d'une prise en charge hors des horaires de services (2008), le Centre d'analyse stratégique, dans une courte note, interrogeait la « grand-parentalité active » et la question de l'articulation travail-famille pour ce public en particulier (2012).

L'aide grand-parentale dans les arrangements travail-famille a ceci de particulier tout d'abord qu'elle est informelle ; elle ne fait alors pas l'objet d'une demande d'allocation spécifique, d'un enregistrement dans un fichier administratif comme peuvent l'être les places en crèches par exemple. Elle est donc plus difficilement mesurable et de fait, moins visible. De plus, elle est une aide externalisée (hors du cadre parental) restant pourtant dans un cadre familial. Aussi, comprendre les logiques qui sous-tendent le recours aux grands-parents dans la prise en charge des enfants en bas-âge ne peut pas se passer d'une analyse des liens familiaux et intergénérationnels. Contrairement au recours aux assistantes maternelles par exemple, il n'y a pas, dans le cas du recours aux grands-parents, de relations contractuelles d'établies (ou dans des cas très spécifiques). Les relations entre aidé et aidant précèdent d'ailleurs forcément la question de la prise en charge – là où pour d'autres modes de prise en charge, la relation peut être nouvelle. Enfin, les normes professionnelles liées à la prise en charge des enfants, les normes de « bonne » parentalité et les normes de « bonne » grand-parentalité diffèrent. Ce

² Données Ined 2010 - Eurostat 2011 (Cour des comptes, 2013, p. 21)

³ http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=2&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_4168 [en ligne], consulté le 30 septembre 2016.

⁴ A l'instar de Julie Landour (2015), nous notons que c'est l'emploi du terme « conciliation » travail-famille qui s'est imposé. Pourtant, nous privilégierons l'emploi des termes « arrangements », voire « articulation » qui décrivent mieux selon nous la réalité dépeinte par les individus et qui, par ailleurs, sont moins connotés.

qui valable pour les normes, l'est également pour les pratiques de soin envers les enfants ; et l'est d'autant plus que normes et pratiques se répondent très vraisemblablement.

La présente recherche a pour objectif d'étudier – de façon principalement qualitative – la place des grands-parents dans les arrangements travail-famille, au regard notamment de la question des modes de garde et d'accueil des jeunes enfants. Alors que la norme en matière de garde d'enfant reste le recours à une garde parentale ou professionnelle collective ou individuelle, il s'agit de comprendre les raisons du recours à l'aide des grands-parents dans la prise en charge des jeunes enfants. Il s'agit également d'interroger cette pratique, ses formes et ses modalités, en faisant notamment valoir la spécificité d'une approche par les modes de garde. Enfin, nous interrogeons dans cette recherche les liens familiaux et intergénérationnels qui font la spécificité de cette forme de prise en charge en observant les différences et inégalités qu'elle peut produire – en termes de genre ou de milieu sociaux notamment.

Encadré 1. Méthodologie

Ce travail se fonde sur un travail de doctorat en cours portant sur le rôle des grands-parents dans la prise en charge des jeunes enfants et les arrangements travail-famille. Nous mobilisons 49 d'entretiens réalisés auprès de parents et de grands-parents de jeunes enfants réalisés pour la majeure partie entre mars et août 2015, dans le cadre des post-enquêtes qualitatives de l'enquête statistique « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013 de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), et pour certains entre février et avril 2014 dans le cadre d'un mémoire de Master 2 sur le recours à l'aide informelle chez les jeunes parents (que nous pouvons considérer comme la phase exploratoire). Nous avons restreint le champ des familles interrogées à celles qui déclaraient bénéficier d'une aide informelle des grands-parents d'une part et où vivait au moins un enfant de moins de six ans en 2013 (que nous désignons sous le terme de « jeune enfant ») d'autre part ; cette seconde limite tient à des contraintes liées à l'échantillon de la post-enquête, ainsi qu'au choix méthodologique de se concentrer sur les premières années de vie des enfants. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés dans trois zones géographiques : Paris (et sa proche banlieue), Lyon (et sa proche banlieue) et l'Est de la France (Moselle et Meurthe-Et-Moselle). Le choix de ces différentes zones géographiques correspond à une volonté de diversifier la taille des unités urbaines : la région parisienne correspond à une zone fortement urbanisée avec une forte offre en termes de modes d'accueil des enfants en bas-âge. A l'inverse, la région Nord-Est (Moselle – Meurthe-et-Moselle) correspond à une zone plus rurale et moins dense en structures d'accueil, les familles se reportant statistiquement davantage sur les assistantes maternelles. Enfin, le Rhône et plus spécifiquement Lyon, correspond à une zone intermédiaire entre ces deux types d'unités urbaines : il s'agit d'une zone urbaine située hors du bassin parisien. Les échanges ont porté sur des éléments biographiques depuis la naissance des enfants, sur le quotidien, l'organisation et les arrangements travail-famille, sur les liens familiaux et intergénérationnels, sur les représentations des rôles parentaux et grands-parentaux et sur les relations des enquêtés à leurs propres grands-parents. Nous procédons en étudiant des cas-type qui illustrent et mettent en lumière les logiques plus générales de l'exercice de la grand-parentalité au prisme de la garde des petits-enfants (Weber, 2013).

Cinq moments structureront notre analyse. Le premier réinterroge la construction de l'objet « mode de garde grand-parental ». Il questionne la pertinence et les apports de la notion de mode de garde s'agissant de l'aide informelle des grands-parents. Celle-ci s'avère intéressante pour dessiner les contours de cette aide et mène à la penser de façon plurielle. Le second moment de l'analyse vise à donner un cadrage statistique. Il s'agit de mesurer l'importance du phénomène étudié et ses déterminants en recourant à différents indicateurs qui sont autant de

pratiques de grands-parentalités. La troisième partie de la recherche déconstruit donc l'aide informelle des grands-parents comme un objet homogène et offre alors une analyse par type de garde. Penser l'aide des grands-parents de façon composite permet de poser un regard plus à même de décrire la diversité de pratiques des parents et des grands-parents et la pluralité des parcours des jeunes enfants. Dans un quatrième moment de l'analyse, les pratiques de grands-parentalités décrites dans la typologie seront questionnées à l'aune des normes de grand-parentalité. Somme toute, nous décrivons la diversité des formes de grands-parentalités : cette diversité est due à des normes de « bonne » grand-parentalité multiples qui sont autant d'appropriations différentes de la figure du « grand-parent gâteau » - que nous discuterons. Enfin, le dernier moment de cette recherche analyse la disponibilité de la ressource des grands-parents. Cette partie est l'occasion de questionner la concurrence entre lignées, entre fratries et les inégalités de genre dont la prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents peut être le lieu.

1. Construction de l'objet : les grands-parents ? « Mais c'est pas un mode de garde ça ! »

1.1. Le « mode de garde » : entre représentations profanes et définitions institutionnelles

L'usage distingue les modes de garde et d'accueil formels (ou institutionnels), des modes de garde et d'accueil informels (ou aides informelles). Les premiers désignent les structures de prise en charge collectives ou individuelles encadrées par une législation : on y retrouve les assistantes maternelles agréées, les gardes à domicile ou encore les Etablissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) tels que les crèches (collectives, parentales, familiales, etc.), les haltes-garderies, les jardins d'enfants, les garderies périscolaires, les centres de loisirs, etc.⁵ Les seconds se définissent donc par opposition : ils ne font pas l'objet d'une législation. Ce sont par exemple les aides de membres de la famille (et notamment des grands-parents), de voisins ou d'amis ou encore d'autres personnes rémunérées (généralement de façon non-déclarée) ou non. L'aide grand-parentale constitue l'essentiel de l'aide informelle : près de 70 % des parents d'au moins un enfant de moins de 14 ans et ayant bénéficié de l'aide bénévole et gratuite d'un de leurs proches pour la garde de leurs enfants évoquent un des grands-parents comme étant le principal pourvoyeur de cette aide en 2005⁶. L'aide informelle concerne près de 1 500 000 enfants âgés de moins de 7 ans en 2002 ; 20 % des enfants de cette tranche d'âge sont pris en charge par leurs grands-parents en semaine (Daniel, 2004). Cependant, l'aide informelle des grands-parents ne fait pas consensus.

Au cours d'un premier contact, Beatrice s'exclut de l'enquête, arguant qu'elle ne correspond pas aux critères retenus :

[Beatrice] : Ah oui ! J'ai reçu votre courrier, mais je ne correspond pas à ce que vous cherchez : moi, mon fils, il va pas souvent chez sa grand-mère, juste pendant les vacances quoi...

[MK] : Mais cela m'intéresse quand même, quel que soit le type de garde.

⁵ Dans ce travail, nous considérons également l'école comme un mode formel d'accueil et de garde du jeune enfant.

⁶ Calculs personnels d'après l'enquête Etudes de relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), Ined-Insee, 2005

[Beatrice] : Mais c'est pas un mode de garde ça... Un mode de garde, c'est tous les jours !⁷

[Beatrice, cadre dans l'audiovisuel, 42 ans, « mère isolée » d'un garçon de 4 ans]

Ce que montre l'exemple de Beatrice, c'est que la notion même de « mode de garde » renvoie à des représentations très précises auxquelles ne semble pas correspondre l'aide des grands-parents. Un mode de garde est perçu comme quotidien (ou très fréquent), généralement rémunéré et professionnel – et a donc des vertus éducatives pour les enfants. A l'opposé, l'aide des grands-parents est une aide plutôt ponctuelle dans la plupart des cas (comme nous le détaillerons plus tard) ; elle a lieu dans un cadre familial et n'implique donc ni professionnalisation, ni rémunération. Les formes et normes de grands-parentalités sont telles que l'aide grand-parentale est plutôt du domaine du « plaisir » que de l'éducation. La représentation profane du mode de garde, telle que la définit Beatrice, est congruente avec les définitions institutionnelles des modes de garde. Le discours institutionnel structure, voire performe, les catégories profanes. L'explication que l'on peut trouver est tient à l'omniprésence des institutions et structures administratives dans les démarches liées à la vie de parent (accès à la prestation d'accueil du jeune enfant par exemple, au congé parental, etc.). Or ces structures comme la Caisse Nationale des allocations familiales (CNAF), via les Caisses des allocations familiales (CAF) départementales, dont la mission est d'« aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale »⁸ se focalisent assez naturellement sur les dispositifs qui font l'objet d'un encadrement législatif et mettent peu en avant les éventuelles solutions informelles auxquelles les parents peuvent avoir recours⁹. Ainsi, les dispositifs de soutien à la parentalité entretiennent le lien entre les parents et l'institution et permettent à ces derniers de s'imprégner et remobiliser les catégories institutionnelles. La conséquence est alors la congruence entre représentations profanes et définitions institutionnelles qui excluent alors l'aide des grands-parents du champ des modes de garde.

Insister sur ces questions de définition ne revient pas simplement à débattre sur l'emploi du terme le plus adéquat. Les mots façonnent la réalité et sa mesure. Il s'agit de s'assurer que les mots employés permettent bien d'appréhender un phénomène sous tous ses aspects. Opter pour une définition large du mode de garde – comme mode d'externalisation de la prise en charge des enfants sans poser de façon préalable des conditions de durée, de fréquence, de rémunération ou de cadre contractuel – ne fait pas sens auprès des parents. C'est pourtant bien cette définition que nous retiendrons pour parler de l'aide informelle des grands-parents. Pour comprendre les modes d'interventions des grands-parents dans les arrangements travail-famille, nous estimons qu'il convient de ne pas s'en tenir à une définition restrictive de l'aide grand-parentale qui serait le reflet du mode de fonctionnement des structures formelles. Au moyen d'une définition large, nous sommes en mesure un ensemble plus varié de pratiques.

1.2. Mesure l'aide grand-parentale : une prévalence variable selon les définitions

⁷ Nous soulignons ici les passages importants pour l'analyse. Toutes les mises en valeur dans cet article (non en italique) sont le fait de l'auteur et non des enquêtés.

⁸ Mission que l'on retrouve sur les sites de CAF départementales comme celle de Paris : <https://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-paris/qui-sommes-nous-0> [consulté le 21 octobre 2016].

⁹ Sur le site de la Caf de Paris par exemple, seuls les modes de garde formels sont listés comme des solutions possibles : <https://www.caf.fr/aides-et-services/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/vous-avez-ou-vous-attendez-un-ou-des-enfants/vous-cherchez-un-mode-de-garde-pour-votre-enfant> [consulté le 21 octobre 2016]

A cette réponse de Beatrice qui nous dit qu'« un mode de garde, c'est tous les jours », on peut confronter les réponses obtenues dans les enquêtes : quand répond-on positivement au fait que ce sont les grands-parents qui *gardent* les petits-enfants ? La façon de poser la question change-t-elle les réponses ? Poser la question des définitions et des représentations des parents et des grands-parents vis-à-vis de ce qu'est un mode de garde a son importance dans la mesure où ces définitions et représentations vont ensuite affecter la mesure du phénomène dans les enquêtes. Selon la façon dont est posée la question du recours aux grands-parents et le champ (notamment en ce qui concerne l'âge maximum des enfants gardés), la mesure de la prévalence de l'aide grand-parentale varie. Ce constat ne se limite pas à l'aide grand-parentale, puisque les parents ont par exemple tendance à se sous-déclarer comme mode de garde lorsqu'ils ont recours en complément à un autre mode d'accueil quand bien même ils assurent eux-mêmes la majeure partie de la prise en charge de l'enfant en journée (Acs, 2013).

Gender & Generation Survey France (2005) : « Bénéficiez-vous de l'aide régulière et gratuite de membres de votre famille ou d'autres personnes pour la garde de vos enfants ? » Environ 36 % des individus ont répondu positivement.

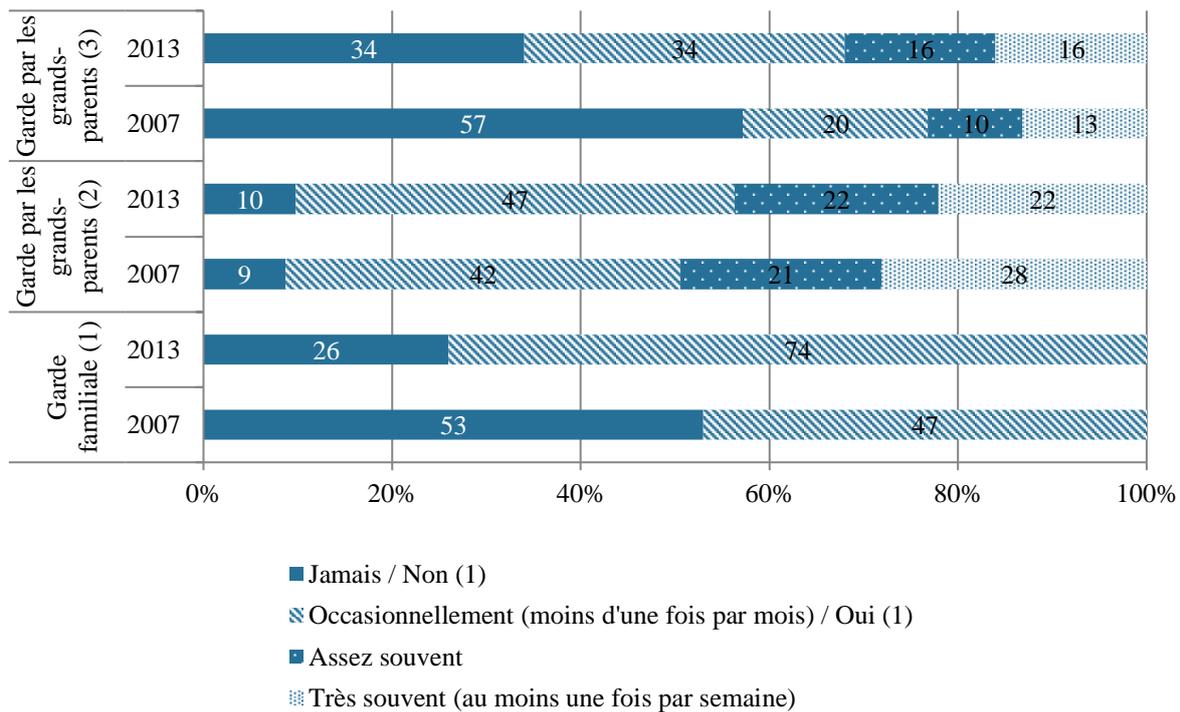
Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (2013) : Y'a-t-il des membres des membres de la famille, même éloignés, qui assurent, même occasionnellement, la garde vos enfants ou de l'un d'entre eux ? Environ 75 % des individus ont répondu positivement.

Enquête Familles et Logement (2011) : « (Si enfant de moins de 4 ans) Comment est-il gardé habituellement dans la journée en semaine ? (en dehors de l'école s'il y va) » Moins de 4 % des individus ont répondu « Grands-parents ».

De ces quelques exemples, il semble apparaître que les grands-parents sont perçus et déclarés spontanément comme mode de garde quand ils ont un rôle intensif auprès de leurs petits-enfants. Le cas de l'enquête « Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants » semble assez éloquent puisque l'ajout de l'incise « même occasionnellement » semble être à l'origine d'une augmentation des déclarations du recours à l'aide informelle des proches dans la prise en charge des enfants. On peut imputer ce résultat davantage à la formulation qu'à l'évolution temporelle dans la mesure où par ailleurs, le recours aux grands-parents dans la même enquête comme mode de garde principal¹⁰ reste stable d'une part, et parce que les proportions entre les différentes modalités de fréquence restent similaires entre 2007 et 2013 une fois l'échantillon filtré des individus n'ayant jamais recours à l'aide des grands-parents (Figure 1).

¹⁰ C'est-à-dire le mode de garde où, sur une semaine de référence, l'enfant a passé le plus de temps du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Figure 1. Recours à l'aide familiale en 2007 et 2013¹¹



Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007-2013

Lecture : 54 % des enfants en 2013 sont gardés occasionnellement par les grands-parents

Note : (1) La question posée en 2007 était « Y a-t-il des membres de la famille, même éloignés, qui assurent la garde de vos enfants ou de l'un d'entre eux ? » ; en 2013, la formulation a légèrement évolué « Y a-t-il des membres de la famille, même éloignés, qui assurent, même occasionnellement, la garde de vos enfants ou de l'un d'entre eux ? ». En bleu figurent ceux qui ont répondu « Non », en hachuré ceux qui ont répondu « Oui ». (2) Garde par les grands-parents lorsque les parents « Oui » à la question « Y a-t-il des membres de la famille, même éloignés, qui assurent (même occasionnellement) la garde de vos enfants ou de l'un d'entre eux ? ». (3) Garde par les grands-parents où les parents ayant répondu « Non » à la question filtre « Y a-t-il des membres de la famille, même éloignés qui assurent (même occasionnellement), la garde de vos enfants ou de l'un d'entre eux ? » sont recodés en « Jamais ».

1.3. Définir l'aide grand-parentale : la nécessaire composition selon les différentes formes d'intervention des grands-parents ?

Le bon terme est donc celui qui décrit au mieux les pratiques. Observer de façon large l'intervention des grands-parents permet d'observer les contours, frontières et limites d'un terme en particulier. Si « garde » ou « mode de garde » renvoie à des représentations précises chez les parents qui n'incluent pas pour eux la prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents, le contexte de l'entretien les met, pour certains, dans une position réflexive telle que les contradictions dans leurs pratiques et le flou de leurs définitions se révèlent. Une citation de Clémence, enseignante de 36 ans, en couple et maman de deux enfants, nous permet d'illustrer notre propos :

¹¹ Calculs personnels d'après les enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007-2013.

Clémence, 36 ans, enseignante au collège, mariée et mère de deux enfants fait la distinction entre les différents rôles endossés par les grands-parents quand ils gardent ses enfants :

[Clémence, parlant de sa mère] Parfois, il faut faire les devoirs alors elle fait les devoirs et elle est sévère comme il faut. Il y a d'autres moments pour la rigolade. Il y a des moments où ils [ses parents] sont vraiment les grands-parents et il y a des moments où c'est l'école. C'est l'école : on est sérieux, on révise, on fait les devoirs, etc. Ils sont plus « mode de garde » dans ces cas-là. Et sinon, ils sont plus « grands-parents ».

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

Dans les périodes où ses parents prennent en charge ses enfants, Clémence en vient à faire la distinction entre les moments où ils sont « mode de garde » et les moments où ils sont « grands-parents ». Les moments « mode de garde » renvoient à des contraintes à imposer aux enfants ; elle se réfère alors à l'école, au sérieux, à une nécessaire sévérité de l'intervenant de garde. A l'inverse, les moments « grands-parents » sont associés à la rigolade. Sans parvenir à l'explicitement complètement, Clémence fait référence à une norme de grand-parentalité plus qui se veut plus relâchée, peu contraignante et renvoie en fait à la figure du « nouveau grand-parent » ou du « grand-parent gâteau » (Attias-Donfut et Segalen, 1998 ; Gourdon, 2003 ; Hummel et Perrenoud, 2009) – que nous analyserons plus en détails plus tard. Le regard extérieur serait tenté d'homogénéiser les pratiques en considérant de manière uniforme tous les modes d'intervention des grands-parents : en effet, dans le cas « mode de garde » comme dans le cas « grand-parent », Clémence confie ses enfants à ses parents qui prennent soin d'eux un temps donné. Mais toujours est-il que Clémence cherche à résoudre en fait un conflit entre sa conception du « mode de garde » et sa conception du rôle des grands-parents auprès des petits-enfants ; elle distingue alors différentes postures et différents modes de prise en charge des enfants par l'aide grand-parentale. Alors même que les intervenants de la prise en charge sont les mêmes, cette distinction entre différents moments lui permet de faire tenir ensemble les représentations qu'elle associe aux modes de garde (une prise en charge fréquente qui a des vertus éducatives) et l'idée qu'elle se fait du rôle des grands-parents (des aidants affectueux envers leurs petits-enfants), quand bien même, ces deux postures semblent opposées et ne pourraient alors pas être associées à une même personne.

L'aide grand-parentale comme objet d'étude ne peut donc se cantonner réduire les grands-parents à des « mode de garde ». Si tant est qu'il existe une grille d'analyse qui permettrait d'analyser les modes de garde formels comme un objet uniforme et homogène, cette grille s'appliquerait difficilement à la question de la prise en charge des jeunes enfants par leurs grands-parents. D'une part, les parents ne mettent pas sur le même plan l'aide des grands-parents et l'aide formelle ; il n'existerait pas une étiquette commune « mode de garde » pour tous les modes de prise en charge des enfants en bas âge, qu'ils soient formels ou informels. D'autre part, il semble que le mode d'intervention des grands-parents n'est pas homogène. Il serait pluriel, de sorte qu'il existe un éventail large de façons pour un grand-parent de s'investir : allant du « mode de garde » au « grand-parent » pour reprendre les termes de Clémence ou, pour tenter d'objectiver sa position, allant d'une prise en charge que l'on associe tantôt aux modes de garde formels, tantôt au rôle « normal » des grands-parents.

2. Données de cadrage : qui sont les enfants gardés par leurs grands-parents ?

En marge du recours aux modes de garde formels, certains parents se tournent vers des solutions plus souples ou moins coûteuses pour faire garder leurs enfants. L'aide informelle repose principalement sur l'aide familiale, et plus précisément, sur l'aide des grands-parents (Daniel, 2004). A eux seuls, ils assurent près de 90 % de l'aide familiale. En 2011, on compte près de 15,1 millions de grands-parents (Blanpain et Lincot, 2013). A 75 ans, ces grands-parents ont en moyenne 5,2 petits-enfants. L'édition 2013 de l'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* (Encadré 2) permet de dresser un état des lieux de l'implication des grands-parents dans la garde des enfants de moins de 6 ans. Deux tiers des enfants de cette tranche d'âge sont *parfois* gardés par les grands-parents (Table 1). Pourtant ce chiffre cache une grande diversité de situations. Rares sont les enfants pris en charge principalement par leurs grands-parents : ceux-ci ne sont le mode de garde principal (Encadré 2) que de 2% des moins de 6 ans.

Encadré 2. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013

« L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013, réalisée par la DREES en partenariat avec la CNAF est la troisième édition de l'opération, après celles menées en 2002, puis 2007. Elle s'adresse aux ménages vivant en France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Son objectif principal est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde de leurs enfants. L'enquête a été réalisée du 28 septembre au 14 décembre 2013, en face à face au domicile de 6 700 ménages.

Durant l'entretien, le parent répondant à l'enquête [était] invité à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant sur une semaine de référence (il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou l'encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil). Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant ou structure (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré la garde de l'enfant [était] indiqué avec des horaires de début et de fin de sa prise en charge.

Ces données permettent de déterminer, pour chaque enfant, **un mode de garde principal**, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée sur une période considérée (ici, la semaine de 8h à 19h) et **un mode de garde secondaire**, dans lequel l'enfant passe le plus de temps lorsqu'il n'est pas accueilli dans son mode de garde principal » (Villaume et Legendre, 2014, p. 2).

Le questionnaire de l'enquête fournit plusieurs indicateurs qui permettent d'observer le recours à l'aide des grands-parents. Outre ceux calculés à partir du calendrier d'accueil, le parent répondant à l'enquête était également invité à déclarer **la fréquence du recours** à l'aide informelle des grands-parents paternels et maternels (« très souvent », « assez souvent », « occasionnellement » ou « jamais ») et les **formes du recours** (« dépannage », « organisation régulière », « vacances et week-end »).

Table 1. Evolution du recours aux grands-parents en tant que mode de garde secondaire entre 2007 et 2013

| | 0-2 ans | 3-6 ans | 0-6 ans |
|------|---------|---------|---------|
| 2007 | 13 | 5 | 8 |
| 2013 | 11 | 5 | 8 |

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007-2013

Lecture : En 2007, 13 % des enfants de moins de 3 ans étaient gardés par leurs grands-parents la majeure partie du temps lorsqu'ils n'étaient pas gardés par leur mode de garde principal.

Entre 2007 et 2013, le recours aux grands-parents en tant que mode de garde secondaire (Encadré 2) reste stable : 8 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés par leurs grands-parents la majeure partie du temps lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par leur mode de garde principal. Pour les 0-2 ans et les 3-6 ans, ce taux respectivement est de 13 % et 5 % en 2007 et 11 % et 5 % en 2013 (Table 1).

1.1. Un recours différencié selon l'âge des enfants et la lignée des grands-parents

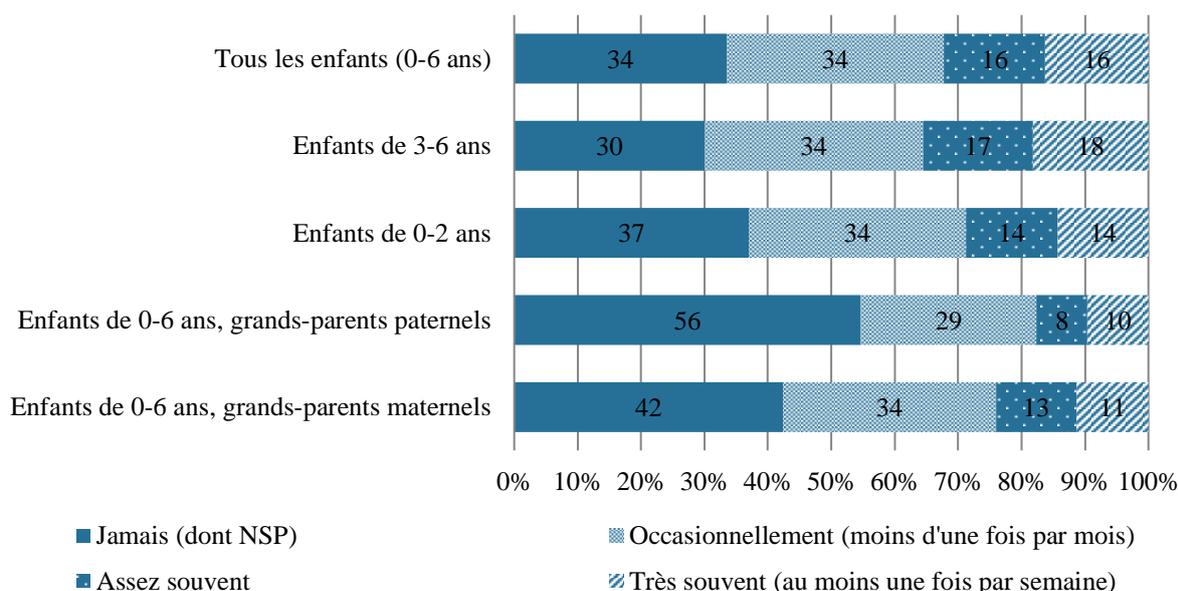
L'aide grand-parentale est majoritairement une aide occasionnelle : 34 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés occasionnellement par les grands-parents paternels ou maternels contre 16% qui sont gardés « assez souvent » et 16 % qui sont gardés « très souvent » (au moins une fois par semaine selon les déclarations de leurs parents). 34 % en revanche ne sont jamais gardés par les grands-parents.

La lignée maternelle est plus investie dans la garde que la lignée paternelle. Les enfants sont plus souvent pris en charge par leurs grands-parents maternels que par leurs grands-parents paternels (Daniel, 2004) : en 2013, 56 % des enfants de moins de 6 ans ne sont jamais gardés par les grands-paternels, tandis que seulement 42 % des enfants de la même tranche d'âge ne sont jamais gardés par les grands-parents maternels.

Encadré 3. Grands-parents en France et en Europe : quelle reconnaissance légale ?

Le droit français ne reconnaît pas la garde par les grands-parents et ne leur accorde donc pas de droits à cet égard (tels qu'un congé grand-parental, des aménagements du temps de travail pour la prise en charge d'un petit-enfant ou encore la perception d'allocations grand-parentales en cas de prise en charge des jeunes enfants, par exemple). La politique familiale en France repose davantage sur un soutien fort de l'Etat envers les membres de la famille, plutôt qu'un encouragement à l'entraide familiale. Cela la différencie de certains de ses voisins européens : dans les pays du Sud de l'Europe par exemple (Italie, Portugal, etc.), la démarcation entre famille et Etat est plus nettement marquée et l'emphase est alors mise sur la promotion des solidarités familiales (Pailhé, Rossier et Toulemon, 2008). Concernant les grands-parents, certains pays d'Europe leur ont donné une place légale : au Portugal par exemple, les grands-parents actifs peuvent bénéficier de 30 jours d'allocation pour s'occuper d'un enfant malade pendant 30 jours si les parents n'en ont pas fait usage (Grandparents Plus et al., 2013).

Figure 2. Fréquence de la garde par les grands-parents



Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (8 461 enfants)

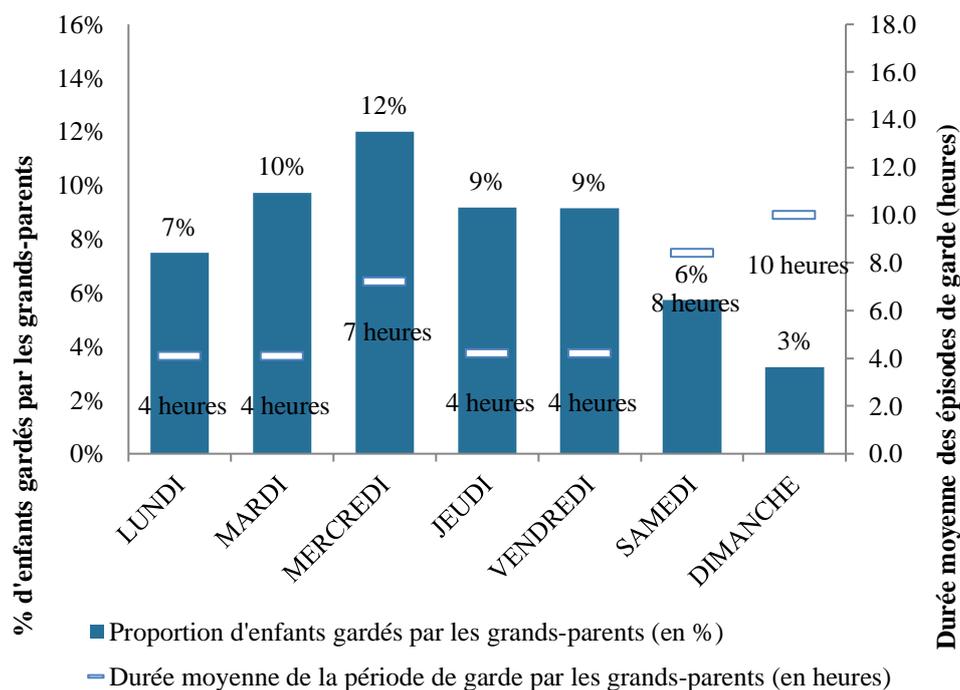
Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 30 % des enfants de 3 à 6 ne sont jamais gardés par leurs grands-parents.

Les formes de l'aide informelle des grands-parents varient également selon l'âge des enfants. Les enfants de plus de 2 ans sont plus nombreux à être gardés par les grands-parents (près de 70%). Le pourcentage d'enfants gardés par les grands-parents varie au cours de la semaine (Figure 3 et Figure 4). Du lundi au vendredi, selon le jour, entre 6 % et 9 % des enfants de 3 ans ou plus sont gardés au moins une fois dans la journée par les grands-parents. Ce taux oscille également autour des 10 % pour les 3-6 ans, exception faite du mercredi où près de 15 % des enfants de cette tranche d'âge sont gardés à un moment de la journée par un des grands-parents. La durée moyenne des épisodes de garde, elle oscille entre 6 heures et 7 heures pour les 0-2 ans. Elle est légèrement plus basse pour les 3-6 ans : entre 4 et 5 heures par jour. Là encore, le mercredi dénote, puisque pour les enfants de cette tranche d'âge, la prise en charge par les grands-parents dure, lorsqu'elle a lieu, en moyenne 6 heures (Figure 3 et Figure 4).

Durant le week-end, et quelle que soit la tranche d'âge, le pourcentage d'enfant gardé est inférieur à celui de la semaine (6 % le samedi et 3 % le dimanche). En revanche, la durée moyenne des épisodes de garde des grands-parents est très supérieure (plus de 10 heures). Somme toute, cela traduit une plus faible demande de garde à ces périodes : peu de parents ont besoin d'un mode garde durant le week-end. S'ils existent, ces besoins de garde sont plus extensifs ; autrement dit, lorsque les grands-parents sont mobilisés pour prendre en charge leurs petits-enfants durant le week-end, les plages horaires sur lesquelles ils sont sollicités sont plus étendues, comparativement au reste de la semaine.

Figure 3. Proportion d'enfants de 0 à 6 ans gardés par les grands-parents et durée moyenne des épisodes de garde selon le jour de la semaine

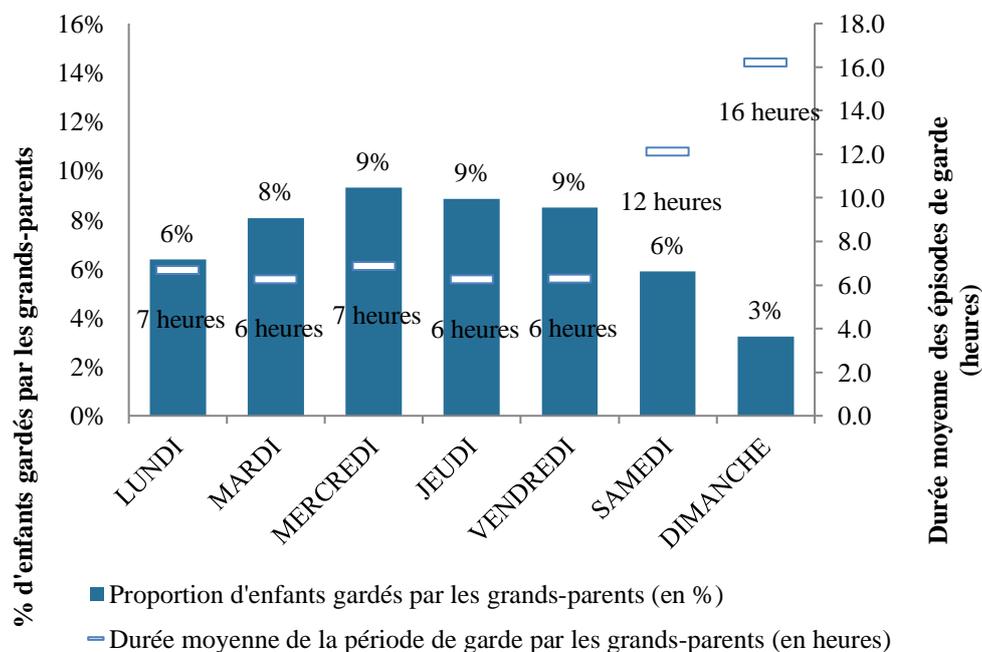


Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (8 461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 10% des enfants âgés entre 0 et 6 ans sont gardés à un moment de la journée du mardi par les grands-parents. La durée moyenne des épisodes de garde par les grands-parents le mardi est de 4 heures.

Figure 4. Proportion d'enfants de 0 à 2 ans gardés par les grands-parents et durée moyenne des épisodes de garde selon le jour de la semaine

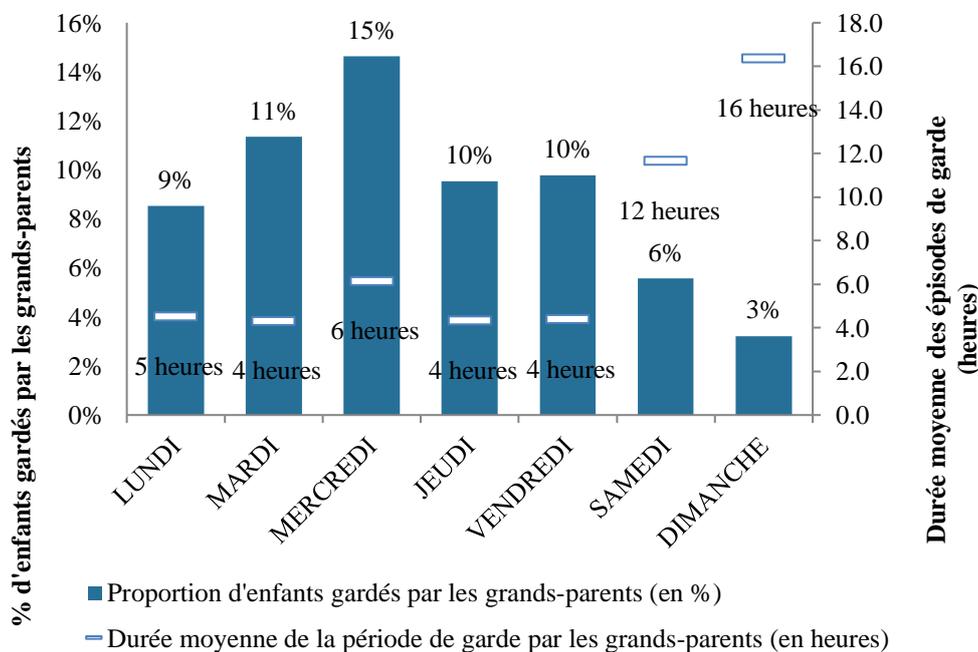


Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans (3 963 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 8% des enfants âgés entre 0 et 2 ans sont gardés à un moment de la journée du mardi par les grands-parents. La durée moyenne des épisodes de garde par les grands-parents le mardi est de 6 heures.

Figure 5. Proportion d'enfants de 3 à 6 ans gardés par les grands-parents et durée moyenne des épisodes de garde selon le jour de la semaine



Champ : France métropolitaine, enfants de 3 à 6 ans (4 498 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 11% des enfants âgés entre 3 et 6 ans sont gardés à un moment de la journée du mardi par les grands-parents. La durée moyenne des épisodes de garde par les grands-parents le mardi est de 4 heures.

1.2. La distance : une limite à la disponibilité des grands-parents

L'éloignement géographique des grands-parents joue sur les chances qu'un enfant a, d'être pris en charge par ces-derniers. Autrement dit, habiter loin des grands-parents limite les possibilités de recours à leur aide pour garder les jeunes enfants. 60 % des enfants de moins de 6 ans habitant à plus de 30 minutes du domicile de leurs grands-parents maternels ne sont jamais gardés par les grands-parents maternels ; *a contrario*, seuls 21 % des enfants de la même tranche d'âge habitant à moins de 30 minutes du domicile de leurs grands-parents maternels ne sont jamais gardés par les grands-parents par ces derniers (Figure 6 et Figure 7).

Table 2. Fréquence de garde par les grands-parents maternels selon leur éloignement

| | | Jamais | Occasionnellement | Assez souvent | Très souvent | Total |
|--|---------------------|--------|-------------------|---------------|--------------|-------|
| Eloignement des grands-parents maternels | 30 minutes ou moins | 21 | 36 | 21 | 23 | 100 |
| | Plus de 30 minutes | 60 | 32 | 6 | 2 | 100 |

Champ : France métropolitaine, enfants de 0 à 6 ans (8461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 60 % des enfants dont les grands-parents maternels résident à plus de 30 minutes de trajet ne sont jamais gardés par leurs grands-parents maternels.

Table 3. Fréquence de garde par les grands-parents paternels selon leur éloignement

| | | Jamais | Occasionnellement | Assez souvent | Très souvent | Total |
|--|---------------------|--------|-------------------|---------------|--------------|-------|
| Eloignement des grands-parents paternels | 30 minutes ou moins | 31 | 37 | 16 | 15 | 100 |
| | Plus de 30 minutes | 73 | 23 | 3 | 1 | 100 |

Champ : France métropolitaine, enfants de 0 à 6 ans (8461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 73 % des enfants dont les grands-parents paternels résident à plus de 30 minutes de trajet ne sont jamais gardés par leurs grands-parents paternels.

Le recours aux grands-parents est moins important à mesure que la taille de l'unité urbaine augmente : la proportion d'enfants de moins de six ans gardés par ces derniers est plus forte dans les zones rurales (22 % sont gardés par les grands-parents dans le cadre d'une organisation régulière) et dans les petites agglomérations (22 %) que dans les grandes agglomérations (17 %) ou à Paris (14 %). Ceci est à regarder en lien avec le plus fort éloignement géographique aux grands-parents des enfants habitant dans les grandes agglomérations urbaines par rapport aux zones de taille plus modestes, voire rurales. 76 % des enfants de moins de six ans résidant en agglomération parisienne vivent à plus de 30 minutes de la résidence de leurs grands-parents maternels contre 49 % des enfants vivant dans une commune rurale.

L'influence de l'éloignement qui explique sans doute (en partie) également le faible recours des étrangers à l'aide familiale (72 % des enfants de mère de nationalité étrangère ne sont jamais gardés par leurs grands-parents contre seulement 27 % des enfants de mère française de naissance). En effet, trois quarts des enfants de mère étrangère vivent à plus de 30 minutes du domicile de leurs grands-parents maternels ; contre 56 % des enfants de mère française de naissance.

1.3. L'activité professionnelle : un déterminant important du recours aux grands-parents

L'accueil des jeunes enfants par leurs grands-parents dépend de l'activité des parents (Villaume et Legendre, 2014). La catégorie socioprofessionnelle n'a qu'un effet modéré sur le recours à l'aide familiale. En revanche, les grands-parents sont moins sollicités en cas d'inactivité ou de chômage d'un des parents : 48 % des enfants ayant un parent inactif ou au chômage ne sont jamais gardés par les grands-parents, contre 22 % des enfants dont les deux parents sont à temps plein.

Le recours aux grands-parents dépend donc davantage du rythme de travail des parents que de la catégorie socioprofessionnelle. En témoigne également l'effet des horaires atypiques sur le recours à l'aide des grands-parents (Table 4) : 22 % des enfants dont la mère travaille de façon atypique (durant le week-end, de nuit ou de manière postée) sont gardés très souvent (au moins une fois par semaine) par les grands-parents, contre seulement 10 % des enfants de mères n'ayant pas ce type d'horaires. Les grands-parents sont particulièrement sollicités à des créneaux horaires atypiques (Bressé, Le Bihan-Youinou et Martin, 2008).

Table 4. Effet des horaires atypiques sur le recours à l'aide des grands-parents

| | Jamais | Occasionnellement | Assez souvent | Très souvent | Total |
|-----|--------|-------------------|---------------|--------------|-------|
| Oui | 24 | 34 | 20 | 22 | 100 |
| Non | 44 | 34 | 12 | 10 | 100 |

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (8461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 24 % des enfants ayant une mère active aux horaires atypiques (travail durant le week-end, de nuit ou de manière postée) ne sont jamais gardés par leurs grands-parents. 44% des enfants ayant une mère n'ayant pas d'horaires atypiques (**dont inactives**) ne sont jamais gardés par leurs grands-parents.

Certains types de garde semblent malgré tout être stratifiés socialement. C'est notamment le cas de la garde par les grands-parents durant les week-ends et les vacances qui est davantage investie par les cadres et professions intellectuelles supérieures (60 % des enfants de moins de 6 ans de mère cadre ou de profession intellectuelle supérieure) et les professions intermédiaires (59 %) que par les ouvriers ou employés (moins de 50 %). Ce type de garde semble effectivement être sollicité par les ménages les plus aisés : 59 % des enfants issus de ménages appartenant aux 25 % des ménages les plus dotés (en matière de niveau de vie, calculé comme le revenu divisé par le nombre de parts du ménage) contre 22 % des enfants issus de ménages appartenant aux 25 % les moins dotés. L'observation du diplôme de la mère mène à un constat similaire : les catégories sociales supérieures sollicitent davantage les grands-parents pendant les week-ends et les vacances que les autres catégories sociales.

1.4. La garde par les grands-parents : un choix sous contraintes ?

Pour près de la moitié des enfants de moins de 3 ans gardés principalement par les grands-parents, les parents ont déclaré avoir cherché un autre mode de prise en charge de l'enfant. Somme toute, pour près d'un enfant sur deux, la prise en charge par les grands-parents comme mode de garde principal est lié à l'indisponibilité d'autres solutions. Pour tous l'ensemble des enfants de moins de 6 ans (y. c. ceux dont les grands-parents ne sont pas le mode de garde principal), la prise en charge par les grands-parents a principalement lieu « en dépannage » (42 %) ou durant les vacances ou les week-ends (43 %).

Ainsi, les grands-parents sont plutôt sollicités lorsqu'aucun autre mode de garde n'est disponible. L'observation des horaires atypiques des mères fait apparaître une forte mobilisation des grands-parents « en dehors des horaires de service » (Bressé, Le Bihan-Youinou et Martin, 2008), c'est-à-dire plutôt la nuit en semaine ou durant les week-ends. Cela mène à dire que les grands-parents sont plutôt une « solution de dernier recours » (Devetter, 2008). Pour autant, cette conclusion ne doit pas effacer le fait que pour un certain nombre de ménages, le recours aux grands-parents est un choix : la prise en charge des enfants par leurs ascendants a lieu malgré la disponibilité d'un autre mode de garde.

1.5. Quels coûts pour les parents ?

Pour près de 9 enfants de moins de six ans sur 10 gardés principalement par leurs grands-parents, la prise en charge des grands-parents est gratuite. En tenant compte des éventuels coûts annexes de garde (lorsque la garde grand-parentale est combinée à d'autres modes par exemple), les coûts de garde des enfants principalement par leurs grands-parents sont nuls dans 75 % des cas. Dans les autres cas, les coûts de garde (toujours en tenant compte des coûts annexes) s'élèvent en moyenne à 129 euros mensuels déduction faite des allocations et du crédit d'impôt.

3. La prise en charge des jeunes enfants par l'aide informelle : un mode de garde composite

3.1. Une approche de l'aide grand-parentale par type

En 2011, on comptait près de 9 millions de grands-mères et 6 millions de grands-pères en France (Blanpain et Lincot, 2013) ; on deviendrait grand-mère en moyenne à 49,5 ans et grand-père à 52 ans (Bourgeois et Légaré, 2009). A la naissance, un enfant aurait donc de bonnes probabilités d'avoir ses grands-parents en vie (Szinovacz, 2008)¹². Il y a donc potentiellement un contingent important de grands-parents pour prendre en charge de jeunes enfants. Cependant, tous les grands-parents ne s'investissent pas d'une part ; et d'autre part, tous les grands-parents ne s'investissent pas de la même manière. En analysant l'ambiguïté que porte le terme « mode de garde », nous avons alors conclu que l'aide grand-parentale dans la prise en charge des enfants en bas âge ne pouvait se résumer à un phénomène homogène : ses formes sont diverses et l'analyse doit tenir compte de cette pluralité des pratiques de grand-parentalité (voire de grands-parentalités).

S'agissant des grands-parents comme « mode de garde » par exemple, c'est plutôt une implication intensive des grands-parents qui est définie comme telle. Mais tous les grands-parents ne s'investissent pas forcément de façon intensive et exclusive. La garde des enfants est plutôt une « histoire de femmes » (Bloch et Buisson, 1998). Les grands-mères sont plus impliquées que les grands-pères auprès des petits-enfants (Duprat-Kushtanina, 2013)¹³ ; et nous pouvons aussi noter que la lignée maternelle est davantage investie que la lignée paternelle (Figure 2) (Daniel, 2004). Ce résultat tend à confirmer la tendance à la matrilatéralité des échanges et services entre générations (Jonas et Le Pape, 2012).

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013 propose différents indicateurs pour mesurer le recours à l'aide informelle des grands-parents : il est possible de recenser l'ensemble des interventions des grands-parents au cours d'une semaine de référence, nous disposons un calendrier rétrospectif de garde qui permet de mesurer l'implication des grands-parents dans les trajectoires de garde des enfants entre leur naissance et le moment de l'enquête et enfin, nous pouvons nous appuyer sur le volet « Proximité familiale » où une première question nous informe de la fréquence de garde par les grands-parents paternels et maternels (Jamais, Occasionnellement, Assez souvent, Très Souvent) et une seconde nous informe des modalités de cette garde (« En dépannage pendant la semaine », « Dans le cadre de l'organisation régulière de la garde de l'enfant », « Pendant les vacances ou les week-ends »). Ce dernier indicateur nous fournit donc une information supplémentaire en plus de la fréquence de la garde et sa répartition dans la semaine : il nous permet d'en approcher la raison. En ce sens donc, l'analyse statistique permet de rendre compte de cette hétérogénéité de l'aide par les grands-parents. Elle développe différents indicateurs et l'apparition de facteurs ou déterminants propres à tel ou tel indicateur confirme cette idée qu'on ne peut s'en tenir à une analyse dont la focale serait seulement une approche par la notion de « mode de garde ».

Les recherches portant sur la grand-parentalité en tant que mode d'arrangement entre travail et famille pour les parents ont souligné l'importance de cette aide informelle en dehors des

¹² C'est également le propos de Vincent Gourdon (2000).

¹³ Un résultat que nous retrouvons également dans la post-enquête qualitative

horaires de service, lors d'organisations irrégulières ou « atypiques »¹⁴ au quotidien (Daniel, 2004). Cette aide vient, semble-t-il, pallier les manques de l'offre de garde formelle. Il convient pourtant de bien « dissocier les gardes 'obligatoires' de celles qui sont librement choisies. » (Bressé, Le Bihan-Youinou et Martin, 2008, p. 344). Ainsi, se dessinent des nuances dans les types d'interventions des grands-parents ou dans les sollicitations des parents vis-à-vis de leurs propres parents pour la prise en charge des jeunes enfants. Cela mène par exemple François-Xavier Devetter à distinguer « deux formes de recours à l'aide informelle. D'un côté les amis ou, plus encore la famille (tout spécialement les grands-parents), peuvent être mobilisés en remplacement d'un accueil collectif accessible. L'appel à la famille est alors clairement un choix [...]. De l'autre côté, le recours au voisinage ou à la famille relève davantage de la 'dernière solution possible' » (2008, p. 330). Encore reste-t-il à décrire les mécanismes du choix ou de la contrainte qui poussent à solliciter les ascendants dans la prise en charge des descendants.

Les recherches en sciences sociales sur la grand-parentalité ont davantage mis l'accent sur la « comptabilité intergénérationnelle » (Masson, 2009) et sur les relations familiales et intergénérationnelles (Duprat-Kushtanina, 2013a ; Attias-Donfut et Segalen, 1998). Dans cette deuxième perspective, c'est notamment l'émergence dans toutes les strates sociales de la norme du grand-parent « gâteau » qui est présentée, c'est-à-dire un aidant disponible et affectueux envers ses petits-enfants (Attias-Donfut, 2008) ; tout en évoquant la diversité des modèles grands-parentaux dont les principaux déterminants sont le genre, la lignée ou encore l'origine sociale (Duprat-Kushtanina, 2013a). Là encore apparaît bien l'idée selon laquelle la grand-parentalité (comme relation au sein de la famille) n'est pas homogène, tout autant que la prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents est composite. L'aide informelle des grands-parents est un objet aux multiples facettes.

Pour autant, ces catégories statistiques nous informent peu sur les raisons : il est difficile de dire ce qui motive telle ou telle garde. Est-ce un choix des parents que de recourir à l'aide régulière ? Est-ce la contrainte de n'avoir pas trouvé un autre mode de garde ? La garde vacances est-elle liée au fait de devoir confier l'enfant à ces périodes pour des raisons professionnelles ? Ou est-ce lié simplement aux choix d'envoyer l'enfant passer quelques jours en vacances chez ses aïeux ?

Les observations qualitatives nous permettent d'aller plus finement dans l'analyse et de proposer une typologie des aides informelles qui tient compte à la fois de facteurs objectifs et subjectifs ; en l'occurrence, d'une part, la fréquence de garde (de façon binaire, fréquente ou peu fréquente) et d'autre part, la motivation du recours à l'aide informelle (articuler les temps sociaux ou entretenir le lien familial). A partir de ces critères, nous pouvons dégager quatre types de garde, soit quatre modalités de la prise en charge des jeunes enfants par leurs grands-parents.

¹⁴ Nous emploierons ici le terme d'« atypique » pour désigner des horaires de travail ne correspondant aux horaires de service majoritaires, soit du lundi au vendredi entre 9h et 18h de façon régulière (Daniel, 2004 ; Guillaume et Legendre, 2015)

Table 5. Typologie des aides informelles

Raison du recours à l'aide grand-parentale

| | Articuler les temps sociaux | Entretenir le lien familial |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Fréquence du recours à l'aide grand-parentale | Fréquence (+) Garde de routine | Garde intensive |
| | Fréquence (-) Garde dépannage | Garde loisirs |

Cette typologie repose sur la prise en compte de deux critères : d'une part, une mesure « objective », celles des pratiques de garde au moyen de leur fréquence (fréquente ou non) et d'autre part, une mesure « subjective », celle des représentations et des significations au moyen des raisons que les individus donnent à la prise en charge des jeunes enfants. Les motivations de l'aide grand-parentale peuvent être du côté de l'articulation des temps sociaux, c'est à dire de l'ordre d'une contrainte extérieure qui oblige à les parents à trouver des modes d'arrangements entre travail et famille. Elles peuvent aussi être de l'ordre du choix en justifiant le recours à l'aide informelle par la volonté de créer, maintenir et entretenir les liens au sein de la famille et entre les générations.

3.2. La garde intensive : les grands-parents comme pierre angulaire dans l'organisation de garde des familles

La garde intensive formelle est une garde fréquente, voire le mode de garde principal (et exclusif) de l'enfant, ce qui induit une forte proximité géographique entre parents et grands-parents. Dans ce cas, la raison principale du recours à l'aide grand-parentale est le fait de chercher à entretenir le lien familial. Il s'agit d'un type de garde marginal ; seule une minorité d'interrogés correspondrait à ce type : moins de 3 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs grands-parents en 2013 (Villaume et Legendre, 2015).

Si externaliser la garde correspond bien à un besoin initial des parents de prise en charge des enfants (quel qu'en soit le motif), il faut rappeler que la prise en charge des jeunes enfants en France passe essentiellement par des structures institutionnelles et celles-ci ont plutôt bonne presse auprès des parents : la crèche est par exemple très plébiscitée (Humann et Feretti, 2009) et est décrite au cours des entretiens comme favorisant le développement de l'enfant (en le socialisant à d'autres enfants) et sa sécurité (par le nombre de professionnels de la petite enfance qui peuvent exercer un rétrocontrôle sur les pratiques des uns et des autres). Malgré cette norme, certaines configurations familiales sont telles que l'intervention des grands-parents reste plébiscitée. A l'inverse, d'autres configurations rendent cette aide rédhibitoire.

[MK] Tu penses que ta mère l'aurait mal pris, si tu avais fait garder ta fille en crèche ou par une assistante maternelle plutôt que par elle ?

[Jennifer] Je pense oui. Je pense que si j'avais dit à ma mère : « je prends une nounou » ou « je la mets à la crèche », elle l'aurait mal pris, oui. Elle ne se serait plus

sentie à la hauteur d'élever ma fille, d'éduquer et de participer à l'éducation de ma fille. Elle se serait vexée.

[Jennifer, auxiliaire de vie, 36 ans, mère célibataire d'une fille de 3 ans]

Le cas de Jennifer décrit le fait qu'en dépit de ces modes de garde formels, certaines configurations familiales sont telles qu'elles créent de fortes dispositions à opter pour les grands-parents de façon (quasi-)exclusive. La prise en charge des petits-enfants s'inscrit alors dans un réseau de liens et une sphère d'échanges dans la famille et vient à son tour renforcer cette configuration, de sorte que la bonne qualité des liens familiaux est une condition, mais aussi une conséquence de la garde intensive. Cette prise en charge contribue alors à entretenir les liens familiaux. Enfin, il s'agit des situations pour lesquelles il est le plus clair pour les parents que les grands-parents sont « le mode de garde ». Le fait d'avoir le ou les enfants en charge une grande partie du temps les met face à l'obligation de participer au soin quotidien de l'enfant et au projet éducatif de celui-ci¹⁵ ; mettant ainsi en question la hiérarchie des rôles au sein de la famille. Aussi

Cette position tend à entrer en conflit avec le fait que le grand-parent se conçoive selon la figure du « grand-parent gâteau » (Attias-Donfut, 2008) : le grand-parent comme compagnon de jeu, laissant le rôle éducatif aux parents (Hummel et Perrenoud 2009a ; Duprat-Kushtanina, 2013b). C'est tout l'objet de la citation de Clémence (p. 13) où cette contradiction entre un rôle attendu du grand-parent et un rôle effectif. Au cours de l'entretien, elle tend à adopter un regard critique envers ses beaux-parents qui adoptent davantage une position d'éducateurs envers ses enfants et en vient à valoriser une certaine image du grand-parent, transgresseur de règles :

[Clémence] Les grands-parents, c'est pas pour dire – et malheureusement, c'est ce que font un peu trop mes beaux-parents – 'on met les mains sur la table !'... Alors, quand ils sont seuls avec mes enfants, c'est ça : 'tenez-vous correctement', 'arrête de faire ci...' Voilà. Mais les grands-parents, c'est pas que fait pour dire 'on dit pas je veux, on dit je voudrais', c'est pas que fait pour dire 'on met les mains sur la table...'. C'est fait pour nous aider là-dedans aussi. Mais un grand-parent, c'est plutôt dire 'Bon, c'est exceptionnel, on va manger une glace alors qu'on n'a pas le droit d'en manger. Parce qu'on en mange pas tous les jours'. C'est aussi fait pour souffler et pour faire un peu de bêtises quoi. Ouais, pour faire des trucs qu'on fait pas avec les parents. C'est aussi pour manger un carré de chocolat alors qu'on n'a pas le droit. Pour manger des bonbons alors qu'on mange pas de bonbons tous les jours. Et quand ils sont en 'mode grands-parents', ils leurs achètent des bonbons. Alors que quand ils [les grands-parents] sont 'mode de garde', et bien, ils n'ont pas de bonbons tout le temps. Et voilà. C'est aussi faire la différence. [...] Quand ils sont dans leur rôle de grands-parents, ils ne sont pas faits pour éduquer !

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

Pour Clémence, ses parents, qui gardent (ou gardaient) intensivement ses enfants, ne pouvaient pas uniquement être dans leur rôle de transgresseurs tendres. Le poids des tâches qu'ils réalisent au quotidien (Clémence insiste notamment sur les devoirs que sa mère,

¹⁵ Si l'on peut retrouver cette tension dans tous les types de garde, elle est nettement plus marquée dans les cas où la garde est fréquente (voire très fréquente pour la garde intensive).

ancienne enseignante, prend en charge) les oblige à se vêtir des habits d'éducateurs qui ne correspond pas à l'image valorisée du grand-parent. Pour résoudre cette contradiction, Clémence distingue alors les deux rôles : d'un côté, les grands-parents « en version mode de garde » en semaine plus stricts et dont les tâches sont plus éducatives et de l'autre, ceux qu'elle désigne comme les « grands-parents du week-end qui sont plus cools » qui réalisent des activités plus ludiques. Cette distinction s'opère alors qu'il s'agit des mêmes grands-parents qui prennent en charge les enfants en bas âge en semaine et durant le week-end.

Dans ce type de garde, les grands-parents sont donc la pierre angulaire de l'organisation familiale dans le sens où ils sont les acteurs essentiels de la prise en charge des enfants ; c'est sur leur participation aux activités de soin que repose l'organisation au quotidien.

3.3. Garde dépannage : recourir aux grands-parents lorsqu'il y a un grain de sable dans l'engrenage

La garde dépannage vient pallier les carences ponctuelles dans l'organisation normale de garde. Son caractère est exceptionnel, elle est donc peu fréquente – mais c'est sans doute la forme d'aide la plus répandue (en 2013, 42% des enfants de moins de 6 ans seraient concernés¹⁶). La principale motivation de cette garde tient à un besoin impérieux de résoudre les tensions liées à l'organisation de garde quotidienne des enfants qui surviendraient de manière imprévue. Par conséquent, elle doit être facilement mobilisable, de sorte qu'une grande distance géographique est rédhibitoire (ou peu crédible) dans sa mise en place.

Anne-Gaëlle, une grand-mère de 70 ans qui garde sa petite-fille occasionnellement reprend elle-même les mots de « dépannage » pour désigner son rôle et se définit comme une « roue de secours ».

[Anne-Gaëlle] Nous, on est la roue de secours : si y'a un problème ou s'il y a quelque chose, papi et mamie sont là ! [...] On est surtout des aides comme ça, quand ils ont besoin de nous. Souvent, y a une nounou encore en plus. »

[Anne-Gaëlle, retraitée 70 ans, mariée, grand-mère (garde dépannage et loisirs) d'une petite fille de 6 ans]

Les motifs qui peuvent pousser à recourir aux grands-parents en dépannage sont multiples : aléas de transports, réunions de travail tardives, ou encore indisponibilité d'un aidant formel, etc. Il s'agit donc de situations subies pour lesquelles il n'existe pas ou peu d'autre recours. A ces contraintes de l'ordre de l'imprévu, du soudain qui nécessitent des ajustements rapides, s'ajoutent d'autres contraintes qui, sans porter cette dimension d'urgence, n'en sont pas moins des situations où les grands-parents constituent bien la « dernière solution possible » (Devetter, 2008) :

Clémence sollicite déjà ses parents de manière quasi-quotidienne pour la prise en charge de ses enfants après l'école ou lorsqu'elle doit travailler à domicile. En entretien, elle mentionne aussi le « baby-sitting extra » :

[Clémence] Par contre, du coup, j'évite de leur demander, comme ce que font mes copains, de faire ce que j'appelle du « baby-sitting extra ». C'est-à-dire qu'on va aller

¹⁶ Calculs personnels à partir de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013.

manger avec des copains le samedi soir, quand les enfants étaient petits et qu'ils les gardaient tout le temps, j'évitais de leur demander, parce que voilà : ils étaient déjà très présents et à un moment, ils ont aussi besoin de leur vie et ils ont besoin de souffler. Ça m'est arrivé de leur demander, hein. Parce qu'à 10 € de l'heure la baby-sitter, c'est quand même pas donné !

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

La contrainte est, ici, plutôt d'ordre budgétaire ; Clémence cherche à arranger ses obligations parentales avec sa vie conjugale tout en évitant d'avoir recours à des options coûteuses. Ainsi, la garde dépannage ne vient pas dépanner uniquement au sens d'une rustine en cas d'incident liées à une contrainte de temps, mais cette rustine permet également de jongler entre des contraintes à la fois de temps et mais aussi d'un autre ordre : budgétaires par exemple, de choix d'intervenant de confiance, etc.

A noter justement que les cas de dépannage sont des situations révélatrices des questions de choix d'intervenant. Si l'on peut penser que les parents ayant un besoin urgent de mode d'accueil pour leur enfant vont revoir leurs exigences en termes de qualité de l'intervenant à la baisse, le recours aux grands-parents dans ces situations est en fait à la fois d'avoir une prise en charge aisément mobilisable (gratuite, sans formalité et qui se prête peu à des refus) et pour laquelle on dispose une information sûre quant à la qualité de prise en charge.

De manière générale, l'organisation familiale quotidienne est une mécanique bien huilée ; des engrenages dans lesquels s'insèrent parfois un grain de sable qui grippe la mécanique. Les grands-parents sont alors les « dépanneurs » qui permettent à l'organisation de retrouver un cours normal.

3.4. Garde de routine : combler les creux de l'emploi du temps de garde grâce aux grands-parents

La garde de routine est une garde fréquente – bien que moins fréquente qu'une garde intensive et principalement motivée par le besoin d'articuler les temps sociaux. C'est un mode de recours aux grands-parents qui est complémentaire (ou supplémentaire) à une autre solution de garde. Il peut par exemple s'agir d'un jour par semaine où l'enfant n'est pas confié à la crèche, mais plutôt à ses grands-parents ; ce peut également être aussi une prise en charge par les grands-parents certains jours après l'école pour cause d'horaires de travail étendus, etc. Cette garde est plus difficilement quantifiable : les grands-parents sont le « mode de garde secondaire »¹⁷ d'environ 8 % des enfants de moins de 6 ans ; ils assurent « très souvent (au moins une fois par semaine) » la garde de 16 % des enfants de cette tranche d'âge¹⁸. Toutefois, ces mesures approximent de façon imparfaite les cas de garde de routine.

Les beaux-parents de Laurent gardent ses enfants deux fois par semaine ; ils viennent les chercher à la sortie de l'école et s'en occupent jusqu'au retour des parents après le travail

¹⁷ Mode de garde dans lequel les enfants passent le plus de temps lorsqu'ils ne sont pas accueillis dans leur mode de garde principal.

¹⁸ Calculs personnels à partir de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013

[Laurent] C'est quand même assez tranquillisant [le fait que les grands-parents gardent les enfants]. Surtout que moi qui vient en métro, je peux facilement avoir des pannes, des grèves. Je pourrais presque aller les chercher... [...] J'aurais pu aller les chercher quasiment, mais comme j'étais trop dépendant du métro, on ne prend pas le risque de laisser ses enfants en rade. Donc c'est vraiment une question de souplesse. Et de bonne entente avec les grands-parents. C'est aussi une volonté des grands-parents. On ne leur a pas imposé. [...] Mais comme ils se sont proposés sans souci, on est passés par cette solution, mais il faut bien s'entendre avec ces personnes.

[Laurent, webmaster, 39 ans, marié et père de deux enfants de 7 et 10 ans]

Le cas de Laurent et ses beaux-parents décrit une garde qui est à la fois une volonté des grands-parents de s'impliquer auprès de leurs petits-enfants, mais qui correspond également à un besoin de compléter une autre forme de garde : la prise en charge par l'école, qui ne recoupe pas totalement les horaires de travail de ce père. La garde routine est au croisement de logiques multiples : c'est une aide à défaut d'avoir un mode de garde suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins ; c'est une garde d'appoint, en soutien de l'organisation familiale, qui s'appuie sur la bonne qualité des liens entre les différentes générations. Parce qu'elle est conditionnée par ces bonnes relations familiales, elle n'est généralement pas perçue comme une contrainte, au même titre que la garde intensive. Son intégration progressive dans le quotidien des familles la rend « naturelle » – au point que des enquêtés comme Laurent peinent à en retracer les prémices exactes de sa mise en place.

3.5. Garde loisirs : aller chercher les fossiles avec les grands-parents

[Henri] [...] on les garde quasi-systématiquement une semaine chaque vacances scolaires, chaque vacances de fin de trimestre et l'été. L'été, on les garde bien quinze jours. [...] Et [il] vaut mieux leur fixer des choses. Donc ce qu'on fait maintenant... Bien évidemment, moi je vais à l'office de tourisme pour voir ce qui se fait un petit peu dans [la région]. Je reviens avec mes plaquettes. Je regarde ce qui est possible de faire en fonction de ce que je sais susceptible de les intéresser, je fais une liste. [...] A titre d'exemple, la dernière fois, on a visité les grottes [rupestres]. [...] Et les gosses ont un immense terrain de jeu ! Et ils trouvent des choses ! Donc ça, ça les intéresse ! Et on va aux silex ensemble... Non. Pardon. On va aux fossiles ! Parce que les fossiles, ils savent trouver les fossiles.

[Henri, retraité, 65 ans marié, grand-père (garde de routine et garde loisirs) de quatre petits-enfants]

Henri garde ainsi tous ses petits-enfants, avec sa femme, durant les vacances scolaires. A cette occasion, il endosse les habits du « grand-parent gâteau » que Claudine Attias-Donfut décrit comme le grand-parent « aimant et aidant » : « loin [...] du grand-père imposant le respect [...], [c'est plutôt un compagnon] de jeu, offrant une image d'insouciance et de liberté. » (2008, p. 54).

Cette garde loisirs a principalement lieu pendant les vacances scolaires et les week-ends : des plages de temps où les enfants ne sont pas contraints (par des devoirs à faire par exemple) et où les horaires ne sont pas restreints par le chevauchement avec un autre mode de garde. La motivation principale de la garde est celle de créer du lien intergénérationnel entre petits-enfants et grands-parents ; ces derniers organisant ou se montrant disponibles pour divers

types d'activités. La garde n'est pas (ou peu) motivée par des besoins de mettre en place des arrangements travail-famille ; il s'agit au contraire d'aménager des espaces de rencontres entre ces différentes générations. La création de ces espaces peut induire coûts et contraintes – c'est par exemple le cas de parents qui envoient leurs enfants chez des grands-parents éloignés via le service d'accompagnement des mineurs de la SNCF, ou de parents qui doivent spécialement aménager leur emploi du temps pour pouvoir emmener leurs enfants chez les grands-parents. Par son caractère exceptionnel (et par le fait qu'il soit lié aux vacances, donc à une certaine coupure par rapport au quotidien), la garde loisirs n'est pas freinée par des distances importantes.

En se détachant du quotidien et en passant dans la sphère du loisir, les grands-parents peuvent se dissocier du rôle éducatif des parents et jouer les transgresseurs en démultipliant les faveurs accordées aux petits-enfants (se coucher tard, manger des bonbons, etc.). La tolérance des parents envers les entorses faites au projet éducatif provient du fait que cette garde est exceptionnelle, limitée dans le temps. Elle crée donc un espace particulier dans lesquels les grands-parents s'immiscent et tentent de développer le lien intergénérationnel avec la caution des parents.

3.6. Combinaisons de garde et dynamiques des trajectoires des jeunes enfants

L'aide grand-parentale est donc un mode de garde composite dans le sens où il ne s'agit pas d'un objet homogène où toutes les formes de prise en charge par les grands-parents seraient similaires. La prise en charge des enfants en bas âge par les grands-parents recouvre une pluralité de pratiques qu'il convient de distinguer dans l'analyse, d'où la nécessité d'une approche par type.

Il faut souligner qu'il s'agit là d'une typologie des interventions de garde des grands-parents et non une typologie des individus ; notre niveau d'analyse est celui des pratiques et non celui des grands-parents, des parents ou encore des petits-enfants ou des familles. Aussi, les pratiques que nous décrivons peuvent être combinées et s'ajuster au cours du temps. Somme toute, l'aide grand-parentale est un mode de garde composite également dans le sens où dans chaque situation, la façon dont la grand-parentalité prend forme – au travers de la prise en charge des jeunes enfants – peut revêtir différents aspects. A un temps donné, elle peut être multiformes et donc correspondre à plusieurs types simultanément. Au cours du temps, elle peut changer, se transformer et évoluer au gré des modifications de l'organisation et des relations familiales de sorte que l'on pourrait décrire des trajectoires de garde des jeunes enfants durant leurs premières années.

Les cas que nous développons plus tôt vont nous permettre d'explicitier et d'illustrer notre propos. Le cas de Clémence tout d'abord : cette enseignante de 36 ans, décrit, au moment de l'enquête plusieurs interventions des grands-parents (p. 13 et p. 24). Les « grands-parents du weekend » plus permissifs, plus joueurs qui interviennent sur des plages de garde où Clémence est disponible pour garder ses enfants. Leur intervention n'est donc pas une nécessité en termes d'articulation des temps sociaux, en revanche, elle permet aux grands-parents de se vêtir des habits des « grands-parents gâteau », norme de la grand-parentalité :

[MK] Vous disiez par exemple, que la semaine, ce sont plutôt des grands-parents « modes de garde » et le week-end, ce sont plutôt des grands-parents « grands-parents »... ?

[Clémence] Ouais, là maman, ça lui arrive d'aller au cinéma avec eux. Alors je leur dis : « Pas de Pop-Corn ! » et forcément, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle leur achète du Pop-Corn, donc après il ne mange rien le soir. Mais ça arrive aussi en semaine, hein.

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

Une prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents qui correspond alors au type de garde loisirs. Comme nous le soulignons, Clémence distingue bien ces « grands-parents du week-end », des grands-parents en semaine « en version mode de garde ». Les grands-parents ont alors comme rôle d'aller les chercher, de s'occuper des enfants après l'école, de leur faire faire leurs devoirs : ils tiennent un rôle de complément d'un mode de garde principal, l'école qui prend les enfants en charge la majeure partie du temps, permettant ainsi aux parents actifs de mieux articuler travail et famille. Leur intervention est alors plutôt celle d'une garde de routine :

[Clémence] En fait, mes parents m'aident beaucoup, c'est-à-dire que le mercredi... Comme le problème c'est que j'ai de moins en moins de temps pour travailler, pour corriger les copies, donc ma maman m'aide souvent pour faire faire les devoirs à mon fils aîné. Mes parents m'aident beaucoup pour faire faire à mon fils aîné – parce qu'ils ont tous des devoirs. Pour me soulager au maximum, parce que c'est un petit peu... tendu avec trois enfants : les emmener au sport, machin, les emmener au truc. Donc voilà, j'ai des parents qui sont très très présents : le mercredi par exemple, les deux extrêmes ont judo. Donc ma maman les emmène au judo, elle va les chercher au judo, pendant que je fais faire les devoirs... Donc voilà.

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

Enfin, l'extrait que nous mentionnions plus haut (p. 13) révèle des cas exceptionnels de recours aux grands-parents en dépannage, pour faire l'économie d'un mode de garde à des moments qui ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'école. Le cas de Clémence éclaire donc les différents modes d'implications des grands-parents auprès de leurs petits-enfants. Les familles ne situent pas toujours dans une case ou dans une autre, mais la prise en charge des grands-parents peut faire l'objet d'un assemblage de différents types.

Mais l'organisation de la famille de Clémence n'en a pas toujours été ainsi, elle est le fruit de hasards, d'incidents, mais également de constructions et de choix. On peut alors déceler ce que l'on peut désigner comme des trajectoires de garder des jeunes enfants : au cours de leurs premières années de vie, les jeunes enfants vont connaître une succession de modes de prise en charge. Une des transitions la plus marquantes dans les trajectoires de garde est sans doute l'entrée à l'école, qui permet et oblige les familles à repenser leur organisation autour de ce nouveau mode de prise en charge. Plus tôt dans les trajectoires, on retrouve très souvent le passage d'une garde parentale à une garde externalisée (vers un mode de garde formel ou informel)^{19,20}. Dans le cas de Clémence, la prise en charge par les grands-parents a donc

¹⁹ Les enquêtes statistiques Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007 et de 2013 permettent, dans une certaine mesure, d'analyser ces trajectoires de garde : les parents interrogés devaient renseigner un calendrier rétrospectif de garde qui permet de retracer les différents modes de prise en charge des enfants entre leur naissance et la date de l'enquête. Si les données ne permettent pas de percevoir les subtilités de ces modes

évolué au cours du temps. La sœur de Clémence, présente au moment de l'entretien avec Christiane, la mère de Clémence, nous décrit les débuts de l'intervention des grands-parents auprès des enfants de Clémence :

« Mon neveu n'avait qu'un mois et demi... donc elle avait pas du tout prévu de faire garder son enfant si jeune. Et donc, bah vite, solution de secours : mon papa qui était à la retraite et qui pouvait lui garder l'enfant aussi jeune. Parce qu'il n'avait qu'un mois et demi. Donc c'était l'assurance d'avoir quelqu'un de sérieux pour garder un petit bébé ! ».

[Sœur de Clémence]

Ainsi, la garde par le grand-père était initialement pour Clémence une garde dépannage, à défaut de pouvoir trouver un mode de garde adéquat et de façon rapide avant sa reprise d'activité. Aussi, Clémence a cherché à décharger son père d'une garde dépannage qui s'est transformée en fait en garde intensive :

« Elle le mettait deux fois par semaine le matin dans une halte-garderie. Mon mari l'emmenait dans une halte-garderie et le récupérait à midi, pour qu'il ait deux matinées de libre. Mais bon, en fin de compte : elle payait cher pour pas grand-chose parce que mon mari trouvait toujours un prétexte pour le récupérer plus tôt que prévu. Et au lieu de le récupérer à midi, il le récupérait à 11h. Et au lieu de le déposer à 9h, il le déposait à 10h. Alors je lui ai dit : 'bon laisse-lui !' ».

[Christiane, 62 ans, enseignante, grand-mère mariée (garde intensive, puis loisirs et routine) de cinq petits-enfants]

La garde intensive subie est devenue une garde intensive choisie par le grand-père, ce qui mène Clémence à abandonner la prise en charge complémentaire par halte-garderie. Cet investissement des grands-parents – et notamment du grand-père – intensif s'est transformé à l'entrée des enfants à l'école : en effet, ce mode de prise en charge devenant le mode principal des enfants, les grands-parents sont passés en second plan. Leur implication est alors complémentaire, comme dans un cas de garde de routine.

Le second exemple que nous pouvons rapidement développer est celui de Laurent et de ses beaux-parents, Henri et Anne-Charlotte. Les extraits cités plus haut (p. 27) montrent les deux formes d'implications des grands-parents : d'une part une garde de routine, qui vient là aussi compléter l'école deux fois par semaine et une garde loisirs qui consiste en la prise en charge des enfants pendant les vacances. La distinction que faisait Clémence entre grands-parents en version « mode de garde » et en version « grands-parents » reste valable dans une certaine mesure. Dans le cas de la garde routine (les grands-parents gardent leurs petits-enfants deux fois par semaine après l'école), Laurent la justifie par le fait d'être soumis aux aléas des transports en commun et l'intervention des grands-parents sécurise leur organisation (p. 27).

de prise en charge (intensive, raisons, trajectoires professionnelles des parents en parallèle, etc.), elles fournissent un bon aperçu des parcours de jeunes enfants durant leurs premières années de vie et montrent leur diversité.

²⁰ A Paris, une enquête sur les pratiques des familles de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) afin de comprendre « les besoins et les attentes des familles parisiennes en matière d'accueil de la petite enfance » (extrait de la note explicative du questionnaire) s'était également penchée sur ces trajectoires de garde en demandant le mode d'accueil principal des enfants durant les trois premières années (entre 3-6 mois, entre 6 mois et 1 an, entre 1-2 ans et entre 2-3 ans).

Du côté des grands-parents, on invoque à la fois la sécurité dans l'organisation, les économies que cela représente et la possibilité de créer du lien avec des petits-enfants.

[Henri] C'est nous qui avons choisi le mardi soir et le jeudi soir pour les raisons que je vous indiquais. Autrement, c'est notre fille [la femme de Laurent], qui a su faire comprendre que ce serait une bonne chose. Et puis, pour des parents, c'est une économie significative ! C'est à la fois une sécurité, je dirais, parce qu'ils ont quelqu'un à portée de main en permanence et à la fois, c'est une économie significative.

[Anne-Charlotte] Et puis, quand même, nous, ça permet de créer des liens aussi.

Concernant les activités réalisées avec les enfants, Henri se met en retrait insistant par la même occasion par le fait que cette garde de routine est plutôt d'ordre pratique et qu'il n'est là que pour veiller sur les enfants en l'absence des parents : « *je suis là, je suis disponible, mais je les laisse tranquilles.* ». Anne-Charlotte cherche davantage à se mettre en scène en grand-mère gâteau, apportant des chouquettes et jouant à des jeux de société (« *le Memory* ») avec ses petits-enfants.

Une garde de routine qui se combine donc avec une garde de loisirs qui n'est pas soumise aux contraintes de l'organisation au quotidien. Ces occasions qui se programment « *longtemps à l'avance* » se présentent « *quasi-systématiquement une semaine chaque vacances scolaires, chaque vacances de fin de trimestre et l'été [pendant] bien quinze jours* » sont l'occasion pour les grands-parents de se rendre disponible et se mettre en scène comme grands-parents gâteaux. On note par exemple le changement d'attitude de Henri qui est à l'initiative d'activités (c'est par exemple le cas pour la chasse au fossiles, p. 27) :

[Henri] Il vaut mieux leur fixer des choses. Donc ce qu'on fait maintenant... Bien évidemment, moi je vais à l'office de tourisme pour voir ce qui se fait un petit peu dans [la région]. Je reviens avec mes plaquettes. Je regarde ce qui est possible de faire en fonction de ce que je sais susceptible de les intéresser, je fais une liste. Après, on se réunit... (rires)

[Anne-Charlotte] Au sommet !

[Henri] : On se réunit au sommet ! Réunion au sommet ! Et leur demande ce qui leur fait envie. Donc ils votent ! (rires)

Si la garde dépannage n'est pas mentionnée, en revanche Anne-Charlotte n'hésite pas à se dire disponible pour sa fille et son beau-fils – ce qui sembler laisser la porte ouverte à une potentielle garde dépannage. Elle ne souhaite par exemple pas garder ses petits-enfants davantage en semaine, « *enfin, s'ils ont besoin, oui...* » nous dit-elle. Ainsi, dans la garde grand-parentale, nous repérons ici encore différents modes d'interventions des grands-parents : les mêmes grands-parents s'investissent de façons qui correspondent à plusieurs types, types qui se combinent entre eux.

De la même façon que pour les enfants de Clémence, pour les enfants de Laurent, les modes de prise en charge ont évolué au cours du temps :

[Henri] Mais jusqu'aux 3 ans et demi [du plus jeune], ça a été ça : ils avaient une nounou. Donc là, ils ont trouvé mieux [en faisant référence à la garde par les grands-parents dont ils sont acteurs] ! Voilà !

[Anne-Charlotte] : La nounou était indispensable dans la mesure où moi, j'allais pas garder des bébés.

Dans le cas de Laurent, la nounou s'est substituée à la garde par les grands-parents – qui n'intervenaient alors que très occasionnellement. Leur non-intervention avant que les petits-enfants n'atteignent un certain âge est justifié par l'état de santé d'Anne-Charlotte qui ne lui permettait pas de s'occuper de nourrissons. Quant à la mise en place de la garde de routine, voire le passage de la nounou aux grands-parents, Laurent peine à le reconstituer et le considère comme s'étant fait « *naturellement* ». En fait, une situation de dépannage à certains moments, liée à la nécessité de prendre en charge les enfants avant le retour du travail des parents, a poussé les grands-parents à s'investir en complément de la nounou, puis en substitution. Ce passage du dépannage à la routine se fait sans réelle négociation de sorte que Laurent le décrit comme naturel.

L'aide grand-parentale dans la prise en charge des enfants en bas-âge est ce que l'on peut désigner comme une aide ou un mode de garde composite. Le mot composite revêt alors plusieurs sens. Le sens premier que nous lui donnons tend à désigner l'aide grand-parentale comme inhomogène : il n'y a pas une seule forme d'implication des grands-parents, mais une pluralité d'aides que nous avons tenté de rassembler dans une typologie en quatre types : la garde intensive, la garde dépannage, la garde de routine et la garde loisirs. Ainsi, c'est l'objet « garde par les grands-parents » qui se trouve être composite dans le sens où il revêt plusieurs facettes qu'il ne faut pas analyser de façon homogénéisante. Au-delà de l'objet en soi, ce sont les pratiques des individus qui font que l'aide grand-parentale est une aide composite. On ne peut se satisfaire de placer les pratiques dans telle ou telle famille dans un type ou dans un autre. A un temps donné, les pratiques de soin envers les petits-enfants qui sont exercées par les grands-parents peuvent être de différentes natures : les parents combinent alors différents types selon les moments et selon les grands-parents. Sur le temps long, les pratiques sont changeantes et l'aide fournie par les grands-parents évolue, en s'articulant notamment à d'autres formes de prise en charge (comme l'école par exemple). L'analyse des trajectoires de garde des enfants révèle des dynamiques. En ce sens, les familles ont des pratiques plurielles et hétérogènes. Les parents sollicitent de différentes manières les grands-parents à un temps donné et au cours du temps – tout comme les grands-parents s'investissent de différentes façons à un temps donné et au cours du temps –, donnant alors son second sens au mot composite. Dans chaque situation, l'aide des grands-parents revêt une pluralité d'aspects.

4. Être un bon grand-parent : normes et pratiques de grand(s)-parentalité(s)

4.1. Autour de la norme du « bon » grand-parent

Au cours de nos analyses, nous avons été à plusieurs reprises amené à utiliser le concept de « grand-gâteau » comme la norme de grand-parentalité ou la figure du bon grand-parent qu'il conviendrait d'atteindre. En effet, à l'instar de l'injonction à être un « bon » parent décrite comme étant de plus en plus marquée, au travers de discours normatifs relayés dans l'espace public (médiats télévisuels, affiches et brochures de campagnes de santé publique) (Le Pape 2012 ; Le Pape 2014), les discours sur l'attitude à adopter en tant que grands-parents se multiplient (Hummel et Perrenoud, p. 40). L'École des grands-parents européens (EGPE), sur son site internet, dans la rubrique « Être grand-parent aujourd'hui » titre : « Ca sert à quoi

les grands-parents ? Pour faire court, ça sert à aimer les petits enfants »²¹, le *Dico des nouveaux grands-parents* (2005) cherche à « aider à inventer mille et une façons de construire une relation privilégiée avec [les] petits-enfants », Caroline Gillet diffuse le témoignage tendre au sujet de mamie Yoda qui partage la passion des mangas avec ses petits-enfants décrit, dans sa chronique *A ton âge*²², etc. : autant d'exemples qui illustrent les habits que revêtent les « nouveaux grands-parents » ou « grands-parents gâteaux » et qui incarnent, semble-t-il, la norme de « bonne grand-parentalité ».

Le grand-parent « gâteau », et la grand-parentalité en général, a fait déjà l'objet d'analyses notamment de la part des sociologues. C'est notamment une transformation du rôle grand-parental qui est soulignée : « Très loin de la grand-mère coiffée d'un chignon et fabriquant des confitures et du grand-père imposant le respect des cheveux blancs, ils sont plutôt des compagnons de jeu, offrant une image d'insouciance et de liberté. Ils n'osent plus exprimer leur désaccord avec leurs enfants sur les modèles éducatifs – même si ces désaccords ne manquent pas –, chacun équilibrant autorité, tendresse et inculcation de l'autonomie. De tels changements majeurs sont liés à l'émergence du nouvel âge de la vieillesse, plus libre et mieux nantie, ainsi qu'aux effets de l'Etat providence qui fait des aïeux des pourvoyeurs potentiels et non des assistés. Et surtout, la figure du grand-parent aimant et aidant n'est plus circonscrite à la bourgeoisie aisée ; elle appartient à tous les milieux, ceux-là mêmes qui refusent que l'on touche à leur retraite » écrit Claudine Attias-Donfut (2008, p. 56). Elle décrit donc bien la forme que prend la « nouvelle » figure de grand-parentalité ; se détachant des d'anciens canons le définissant comme un aïeul plus autoritaire et s'éloignant (grâce aux transformations démographiques et sociales) de l'image de l'âge dépendant, le grand-parent aujourd'hui se définirait par son rôle affectif et son attention à l'égard des générations les plus jeunes, notamment celle des petits-enfants. Somme toute, le modèle de grand-parentalité n'est plus marqué par une hiérarchie entre générations, mais pas une approche plus relationnelle des liens familiaux (Gourdon, 2003). Par ailleurs, Claudine Attias-Donfut souligne dans cet extrait que cette figure du grand-parent gâteau se retrouve dans toutes les strates sociales et n'est plus cantonnée donc au haut de l'échelle sociale.

Nos analyses confirment ce résultat. Justine, une mère avocate reproche par exemple à son beau-père (l'ancien conjoint de sa mère qui s'est occupé d'elle durant son enfance) de ne pas s'investir en tant que grand-père. Si tous les deux ont de bonnes relations, le fait qu'il ne cherche pas à s'investir dans ce qu'elle estime sa place de grand-père agace Justine, et ce, d'autant plus qu'il s'agit du grand-parent le plus proche géographiquement (« *C'est le seul qui soit à côté d'ailleurs* » nous dit-elle) :

[Justine] Avec mon beau-père, je pense que ça nous a un peu éloignés. Parce qu'on était assez complices avant : je l'aimais beaucoup... Mais c'est vrai que de temps en temps, son attitude m'agace un peu... Donc... Voilà quand il vient dire : « je peux venir prendre un café ? », je réponds « Je suis pas un hôtel ! Sinon, y'a d'autres demandes ? Tu veux voir tes petits-enfants ? Parce que si tu veux boire juste un café, tu vas au café d'en face. Par contre, si tu veux voir tes petits-enfants, tu me le dis... ! » « Oh non, c'est bon tant pis ! ». Bon, ben OK. Tant pis. Donc ça nous a un peu éloignés, mais on se voit quand même... Mais voilà...

[Justine, 38 ans, avocate, PACSée, mère de deux enfants]

²¹ <http://www.egpe.org/index.php/menu-suite/etre-grand-parent-aujourd-hui> [Consulté le 25 octobre 2016].

²² <https://www.franceinter.fr/emissions/a-ton-age/a-ton-age-25-septembre-2016> [Emission diffusée le 25 septembre 2016] [Consulté le 25 octobre 2016]

Cette relation est symétrique de celle qu'elle entretient avec sa mère où les relations étaient plus tendues avant la naissance de son petit-fils et se sont améliorées lorsque cette dernière s'est investie dans son rôle de grand-mère :

[Justine] Elle a eu rôle de mamie sur lequel moi je n'interviens pas du tout et où j'arrête pas de lui dire qu'elle est extraordinaire, géniale, formidable, c'est la meilleure.

[Justine, 38 ans, avocate, PACSée, mère de deux enfants]

Un autre exemple est celui de Julien : il est dessinateur-illustrateur et lui aussi reproche à son père le peu d'investissement auprès de sa fille. Julien est moins doté en capital économique que Justine, mais de par sa profession, se trouve plutôt bien doté en capital culturel.

[Julien] Il est content de la garder comme ça. Mais il ne me soulage pas vraiment... C'est-à-dire que... Par exemple, le fait que quand il vient, il ne la prend pas pour déjeuner. Même souvent, je dois le faire déjeuner lui parce qu'il vient pour déjeuner lui-même ! Enfin disons que... Il ne la garde pas avec la notion de me soulager. Il la garde dans le sens où il fait son job de la sortir trois heures et il me la ramène. Mais c'est pas... Pour moi, c'est pas une vraie source... Alors que quand ma sœur est là... Elle, quand elle garde [ma fille] ! Elle le fait volontairement de sorte que moi, je sois tranquille quand elle s'occupe [de ma fille]. Mon père, quand il la garde un dimanche, c'est quand même un dimanche où mon père vient. Il la sort trois heures et la ramène juste pour le dîner. Ce qui fait que je dois préparer le dîner. Je dois ranger le déjeuner que j'avais préparé la matinée. En fait, il ne viendrait pas, ça ne me soulagerait pas beaucoup moins. Puis, elle ne va jamais dormir chez lui par exemple. Ce n'est jamais arrivé. Alors que ma sœur, elle la prend pour dormir.

[Julien, 38 ans, illustrateur-dessinateur, en couple, père d'une fille de 6 ans]

En fait, implicitement, Julien reproche à son père de ne faire « que » son « job » de grand-père. Quand nous lui posons les questions du motif de la garde, il répond d'ailleurs : « Souvent parce que je lui demande. C'est rarement lui qui m'appelle pour la garder. » en sous-entendant donc qu'il est grand-père *a minima*. L'extrait d'entretien confirme cela dans le sens où Julien voudrait que son père apporte plus que simplement ce « job de trois heures ». Il attache notamment l'idée que la prise en charge de ses petits-enfants pourraient être l'occasion de le soulager et non seulement de faire et, valorise alors l'intervention de sa sœur auprès de sa fille. L'idée qu'apporte Julien est que le grand-parent doit sans doute apporter plus que seulement une garde, mais mettre en scène son rôle d'aidant en créant du lien affectif avec les petits-enfants et en se rendant disponibles pour soutenir les parents dans leurs tâches familiales.

Les discours dans les milieux sociaux les moins favorisés tendent à naturaliser le rôle de grand-parent et nombre de réponses concernant leur rôle tendent à se limiter à des *verbatim* du type « *comme une mamie quoi !* » ou « *comme tous les grands-parents !* ». Mathilde, par exemple, est une grand-mère dont la fille est venue re-cohabiter avec elle par souci d'économie financière notamment après la séparation avec son conjoint. Mathilde porte une double casquette : celle d'assistante maternelle et de grand-mère d'un petit-fils. Quand nous lui demandons quel est, pour elle son rôle de grand-mère, elle répond de façon assez péremptoire : « *Oh beh ! Comme une grand-mère !* » avant de développer rapidement : « *Je*

surveillance, je fais attention qu'il n'arrive rien, les câlins, tout ça... Mais c'est pas moi qui décide qu'il faut faire ça ou ça pour le petit. ». Sylviane, elle, tend à expliciter un peu les choses en prenant un exemple :

Elle va se promener avec eux. Elle va faire les magasins avec eux. Elle les gâte. C'est une mamie quoi ! Elle leur fait la cuisine. Elle les occupe ! [...] A la base, elle est pas là pour les gâter. Mais tous les grands-parents le font ! Moi je râle parce qu'elle est systématique en train de leur acheter des [choses]... Moi je suis en courses, la grosse elle me dit « Je veux ça ! » et je dis « Non ! ». C'est pas à chaque fois qu'on va en course qu'il y a un cadeau ! Eh bien on va demander à mamie !

[Sylviane, employée de commerce, 37 ans, mère mariée de 3 enfants de 7 ans, 5 ans et moins d'un an].

Sylviane tend également à naturaliser le rôle de grands-parents et énonçant « *Mais tous les grands-parents le font !* ». Outre ces éléments, il ressort de ces deux exemples qu'un certain des grands-parents est attendu est valorisé : Mathilde évoque les câlins, tandis que Sylviane évoque les cadeaux. De façon positive – c'est-à-dire en observant cette fois, non pas les grands-parents qui ne sont pas ou peu valorisés par les parents dans leur rôle de grand-parent dans, mais en demandant aux parents quels sont leurs représentations du grand-parent et quels rôles valorisent-ils, il est donc possible de dégager les caractéristiques du grand-parent « gâteau », figure de la bonne grand-parentalité. Des deux exemples cités ci-dessus, nous tendons à retrouver l'image du grand-parent « aimant et aidant » que décrit Claudine Attias-Donfut (2008, p. 56), celle du « tendre grand-parent, complice des enfants et dépourvu d'autorité » selon les mots de Vincent Gourdon (2003, p. 63) ou celle du grand-parent « gâteau » ou de la « nouvelle » grand-parentalité telle que l'analysent Cornelia Hummel et David Perrenoud (2009).

Comme le montrent les exemples ci-dessus, la « bonne » grand-parentalité ne s'incarnerait non plus sous les traits d'un grand-parent qui aurait une autorité hiérarchique due à son statut dans la lignée, mais plutôt ceux d'un aïeul investi et disponible, affectueux et tendre. « Il s'agit donc de faire nos adieux à la grand-mère à chignon gris courbée sur son tricot et au grand-père contemplatif assis dans son fauteuil. » (Hummel et Perrenoud, 2009, p. 40). Cette posture se marque notamment par « le rejet du rôle éducatif » (Hummel et Perrenoud, 2009, p. 42) qui se traduit de différentes façons et s'exprime de différentes manières.

Il s'agit d'une part de bien distinguer le rôle parental du rôle grand-parental. Cela tient d'une part à la volonté de définir les places dans la lignée et les statuts dans la famille : les parents sont détenteurs de l'autorité parentale et à eux incombe la responsabilité de leurs enfants. D'autre part, il s'agit pour les grands-parents de se dégager de cette responsabilité éducative : quand bien même ils sont prêts à s'investir auprès de leurs petits-enfants, leur but n'est généralement pas de faire l'expérience d'une nouvelle parentalité avec les contraintes qui l'accompagnent ; s'ils sont prêts à s'engager dans une grand-parentalité comme une seconde parentalité, c'est un rôle sans contraintes qu'ils recherchent.

Le bon grand-parent paradoxalement se place en transgresseur de règles. L'idée d'une absence de contrainte dans l'absence de grand-parentalité et le fait de se défaire d'un rôle éducatif au sens strict se traduit également par la possibilité de ne pas avoir à se plier aux règles et contraintes imposées normalement aux enfants ; c'est le sens de la citation de Clémence – enseignante de 36 et maman de trois enfants – par exemple qui évoque les glaces

offertes par les grands-parents « *alors qu'on n'a pas le droit d'en manger. Parce qu'on en mange pas tous les jours* » (voir citation complète p. 24) :

[Clémence] Les grands-parents, c'est fait pour faire des bêtises contrôlées. C'est comme ce que moi, me faisait mon grand-père. Il disait : « Ouais ! Les enfants ils sont couchés le soir ! » et puis nous, on se rhabillait... Et maintenant je le sais que mes parents étaient totalement au courant que nous six – parce qu'on était six cousins – on se rhabillait et on allait manger une glace à dix heures et demie du soir. Ils le savaient ! Mais nous, on pensait qu'ils ne le savaient pas et on planquait nos fringues et allait se rhabiller avec les grands-parents ! [...] Et pour moi, je pense que les grands-parents ne sont pas faits pour éduquer. Quand ils sont dans leur rôle de grands-parents ils sont pas faits pour éduquer. Surtout quand on les voit pas souvent, ils sont plus faits pour... Bon voilà, si on les couche pas à 8h et qu'ils se couchent à 9h... Bon, y'a pas mort d'homme quoi. C'est pas grave. A la rigueur, celle qui est censée être pénible, c'est la mère et les grands-parents, ils sont censés justement pas être pénibles et dire : « Non, mais les parents, là vous abusez ! Moi j'emmène mes petits-enfants à... Je sais pas... à la piscine... ». Pour moi, les grands-parents, c'est pas fait pour être super rigides. Enfin, bien sûr tout ça contrôlé : moi, j'aimerais pas non plus que mes parents ou mes beaux-parents les laissent manger avec les pieds sur la table. Y'a un minimum de règles.

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

A bien des égards, la réponse d'Agnès synthétise le point de vue énoncé par plusieurs parents. Agnès a 46 ans et t libérale. Elle est mère de deux garçons qui sont parfois pris en charge par leurs grands-mères. Du côté maternel, la grand-mère habite dans le sud de la France et Agnès la mobilise alors en loisirs. Du côté paternel, les relations sont plus tendues. Celle qu'Agnès appelle « la mamie russe », en référence à son pays de naissance, cherche, selon elle, à s'impliquer de force dans l'éducation des enfants et veut notamment transmettre la langue russe à l'aîné et refuse d'appeler le second par le prénom choisi par la mère.

[MK] Est-ce que vous pouvez me dire un peu ce que vous pensez être le rôle de grand-parent ?

[Agnès] Alors, je sais dire les défauts... De la mamie, ouais. Je trouve qu'elle va trop loin. Après, pour moi, une mamie... Comment dire ? C'est... C'est... C'est quelqu'un qui ne s'incruste pas dans l'éducation. C'est pas aux grands-parents de faire l'éducation des enfants. Après, je trouve que ma maman s'en sort bien : elle est la mamie idéale, c'est sûr qu'ils l'adorent. Elle les gâte. Elle fait pas grand-chose non plus, elle sort pas spécialement, mais bon, elle a une maison sympa, elle a un jardin, elle va marcher souvent voir... Y'a des ânes pas très loin. Les grands-parents doivent être dispo, être à l'écoute des enfants. Ça c'est sûr. Ils doivent pas les forcer. C'est qui me dérange dans la mamie russe : elle est trop rigide, trop strict. C'est pas son rôle. C'est à nous de mettre des barrières et de mettre... De dire ce qui se fait ou... Enfin, bien sûr, les grands-parents doivent aussi dire « Non, tu dois pas faire ça. ». Enfin, je sais pas si vous me comprenez. C'est pas à eux de faire l'éducation, ça c'est sûr. Ils ont avant tout à écouter les enfants à les rendre heureux, le plus possible. A pas céder à tous leurs caprices, bien sûr, à être souples et à être disponibles. A être là pour eux. Ils ont pas besoin de grand-chose les enfants : il faut être à leur écoute, leur lire une

histoire, les sortir quand ils ont envie d'aller au jardin, etc. Y'a que ça qui les rend heureux : être disponible pour eux. Pour ce qu'ils veulent eux. C'est se mettre à leur place. Comme nous aussi d'ailleurs. Mais nous, on a quand même se rôle de parent, donc c'est important qu'on leur donne des limites aussi. Et y'a plein de choses où on doit leur dire non, ça se fait pas, on doit pas dire ça. Les parents, de leur côté, doivent être plus souples aussi.

[Agnès, profession libérale, 46 ans, en couple cohabitant, mère de deux garçons de sept ans et demi et quatre ans]

Ainsi, nous confirmons les résultats précédents sur les normes de grand-parentalité : être un bon grand-parent tend à chercher à correspondre à l'image du grand-parent « gâteau », le grand-parent tendre et affectif, disponible et investi, loin de l'image du parent strict d'antan. Cette norme de grand-parentalité passe notamment par la mise à distance de tout rôle éducatif, le terme étant utilisé alors dans un sens étroit. L'idée sous-jacente est que la grand-parentalité est un espace de liberté et non de contraintes, tant pour les grands-parents que pour les enfants. Par ailleurs, ce refus du rôle éducatif correspond à la volonté (consciente ou inconsciente) de définir des places et des rôles clairs au sein de la famille et de la lignée : l'autorité reste au parent et le grand-parent n'est donc pas un parent au-dessus du parent. Cette valorisation d'un certain type de grand-parent, considéré comme la (bonne) grand-parentalité se retrouve dans quasiment tous les entretiens et donc, dans toutes les strates sociales. Cependant, une des limites de notre enquête est d'être restreinte aux situations où il est des grands-parents investis. Ainsi, le jugement positif à l'égard des « bons » grands-parents et le jugement négatifs (tels que ceux de Julien et Justine, p. 34) à l'égard des grands-parents non-engagés pour leurs petits-enfants ou *a minima*, reste à analyser à l'aune du fait qu'il s'agit de situations familiales où l'on trouve au moins un grand-parent investi. Ainsi, nous n'avons pu atteindre des parents et des grands-parents qui ont adopté cette norme et il ne nous est pas possible de comprendre l'adoption de cette norme hors de situations où les grands-parents sont engagés. Il est tout à fait probable que dans les situations où les grands-parents ne sont pas engagés la norme du bon grand-parent soit différente, justifiant alors le non-engagement ; de même qu'il est possible que la norme de bonne grand-parentalité soit différente, mais que ses traductions dans les pratiques ne passe pas forcément par une implication dans la prise en charge des jeunes enfants – mais peut-être seulement par des attentions à certains moments, des cadeaux, des contacts à distance, etc. Une dernière hypothèse est celle d'une généralisation de la norme de sorte que les grands-parents qui ne participent aux activités de soin envers les petits-enfants perçoivent cette non-participation comme une situation subie et contrainte.

4.2. A chaque milieu son type de garde ? Des appropriations de la norme de « bonne grand-parentalité » et des investissements différenciés selon l'origine sociale et la structure familiale

4.2.1. Être un bon grand-parent dans les milieux aisés

Nous retrouvons Henri et Anne-Charlotte, cas typique de l'appropriation de la norme du bon grand-parent dans le haut dans la hiérarchie sociale ; ce cas nous permettra d'illustrer notre propos. Henri et Anne-Charlotte sont tous deux retraités de la fonction publique (lui exerçait une activité de haut fonctionnaire dans un ministère tandis qu'elle était enseignante de langues dans le secondaire). Ils sont parents de deux filles, exerçant pour la première, des fonctions cadres dans une grande entreprise et pour la seconde, une profession médicale. Nous avons

donc interrogé Henri et Anne-Charlotte, ainsi que leur gendre, Laurent, marié à leur seconde fille, ayant lui aussi une activité de cadre dans une entreprise. Henri et Anne-Charlotte gardent les deux enfants scolarisés de Laurent et de sa femme dans le cadre d'une garde de routine au cours de l'année (les deux foyers étant à moins de trente minutes de distance) et tous les petits-enfants, dans leur résidence secondaire au cours des vacances scolaires.

[Henri] On n'en profite pas pour rester chez l'un, chez l'autre, etc. Nous y allons pour garder les enfants, point barre. On ne s'impose pas.

[Anne-Charlotte] Dès qu'il y a quelqu'un, moi je reviens !

[Henri] Tout à fait : on ne cherche pas à s'imposer. Je discute un peu avec mon gendre de problèmes, etc. Mais ça dure 5-10min et puis, après, chacun chez soi. Si vous voulez, dans le même ordre d'esprit. Au niveau des repas, etc. On s'invite très très rarement. C'est tout à fait exceptionnel. Bien évidemment...

[Anne-Charlotte] On apporte les chouquettes au goûter ! (rires)

[Henri] C'est l'occasion de se retrouver quand l'ainé vient ou autre. Donc là, effectivement, c'est plutôt le repas de famille. [...] Si vous voulez, ça crée de véritables liens par rapport aux petits-enfants, ça c'est évident. Mais on n'en a pas profité... C'est quand même chacun chez soi : on veille à ce que les parents soient totalement autonomes. On ne s'impose pas. Donc là, c'est presque une relation tarifée (rires) Et qui ne rapporte rien !

[MK] Mais vous souhaiteriez les garder aussi le mercredi ?

[Henri] Non ! Non ! Du tout !

[Anne-Charlotte] Enfin, s'ils ont besoin oui...

[Henri] Non, non. Et puis, je ne sais pas si c'est souhaitable. On ne cherche pas du tout à s'imposer. On est là. On rend service. On s'y retrouve...

[Henri et Anne-Charlotte, retraités, 65 ans et 66 ans mariés, grands-parents (garde de routine et garde loisirs) de quatre petits-enfants]

Les interventions des grands-parents sont des interventions circonscrites dans le temps, en quelque sorte des parenthèses dans le quotidien des enfants. Ce cadre bien précis permet aux grands-parents de s'engager sans trop s'engager, c'est-à-dire de s'en tenir à leur rôle de « grands-parents gâteau » qui jouent et effectuent des loisirs avec les enfants (ce qui est marqué ici par l'apport des chouquettes au goûter), sans avoir de rôle éducatif. C'est la raison pour laquelle Henri ne veut pas garder les enfants le mercredi : le rythme convenu de deux fois par semaine suffit pour créer et entretenir le lien avec ses petits-enfants. D'autant que cette garde est complétée par une garde loisirs pendant les vacances. Pour autant, Anne-Charlotte ajoute qu'une garde supplémentaire pourrait être envisageable si les parents en ont besoin : là encore, être un bon grand-parent transparaît par le fait qu'elle estime devoir être disponible ; elle est une auxiliaire prête à aider ses enfants dans le rôle de parent.

A plusieurs reprises, Henri rappelle cependant qu'il s'agit de ne pas « *s'imposer* », que c'est « *chacun chez soi* », c'est la garde des enfants « *point barre* » et qu'il veille à « *ce que les parents soient totalement autonome* ». Il s'agit pour Henri de se présenter comme un bon grand-parent de façon ostentatoire en se montrant comme un grand-père investi auprès des petits-enfants, tout en marquant une frontière nette entre la sphère parentale et la sphère grand-parentale. On retrouve le même type de témoignage chez Marianne, une grand-mère retraitée, qui nous dit : « *On s'entend très bien avec nos enfants, mais sans s'immiscer dans leur vie !* ». L'idée sous-jacente est que le couple parental ne dépend pas du couple grand-parental : il est autonome et indépendant²³. Il n'y a pas d'inférence entre parents et grands-parents qui subordonnerait alors le ménage parental au ménage grand-parental par l'aide que celui-ci fournit. Il s'agit de montrer ostensiblement que l'aide apportée est optionnelle et choisie et que les parents avaient d'autres cartes en main pour organiser la garde de leurs enfants. Cela peut s'interpréter comme le fait que la réussite sociale passe aussi par l'indépendance et l'autonomie de ses enfants. Aussi, marquer sa réussite sociale, c'est souligner le fait que l'investissement des grands-parents n'est pas nécessaire. S'ils s'engagent dans la famille, c'est parce que c'est ainsi qu'ils peuvent incarner la norme du bon grand-parent et non pas parce que cela est du ressort de la nécessité (économique ou d'organisation).

Ce mode de fonctionnement que l'on retrouve plutôt dans les milieux aisés justifie une aide grand-parentale plutôt du côté de la garde routine ou de la garde vacances : il s'agit de la création d'espace circonscrits et consentis où les grands-parents peuvent s'exprimer en tant que bons grands-parents sans s'immiscer dans la sphère parentale.

4.2.2. Être un bon grand-parent dans les milieux plus modestes

La façon dont s'emparent les milieux plus modestes de l'aide grand-parentale est différente : la norme du bon grand-parent reste la même, mais la façon de marquer la séparation entre parents et grands-parents est plus floue de par des configurations familiales elles-mêmes plus resserrées.

Le cas de Myriam est éclairant à ce sujet. Myriam est une mère célibataire ; elle est en recherche d'emploi : peu diplômée (BEP), sa trajectoire professionnelle se compose d'une succession de contrats courts. Elle habite avec ses 4 enfants (de 12 ans, 10 ans, 3 ans et 1 an) dans un logement social en région parisienne. Sa mère, Corinne (72 ans), « *habite juste en face, dans la même cité, dans la rue plus loin.* » :

[Myriam, parlant de sa maman] Donc c'est vachement pratique, parce que même quand il y a un enfant malade et que moi, je peux pas sortir avec lui : je l'appelle et elle y va. Elle habite juste en face de l'école maternelle ! [...] Même dès fois, elle me dit « Est-ce que tu veux que j'aïlle récupérer Jason [le garçon de 3 ans scolarisé à l'école maternelle] ? », je lui dis « Bah oui, j'ai le plus petit qui dort donc tu peux y aller ! ». Voilà, ça se fait automatiquement en fait... Elle connaît mes besoins, elle sait quand j'ai besoin, elle connaît mon emploi du temps. Donc ça se fait tout seul.

[Myriam, 37 ans, en recherche d'emploi, mère célibataire de 4 enfants]

²³ Cela rejoint l'idée d'une norme d'autonomie plus prégnante dans les classes supérieures que l'on retrouve par exemple dans les choix scolaires (Van Zanten, 2009).

Chez Corinne, on retrouve cette idée de la disponibilité du grand-parent : elle peut garder ses petits-enfants dès qu'il y a besoin. Contrairement à Anne-Charlotte et Henri, la séparation entre sphères parentale et grands-parentale n'est pas nette : Corinne connaît et anticipe les besoins de sa fille. Il n'y a pas d'organisation ou d'emploi du temps préalable, « *c'est instinctif* ». La garde des enfants n'est cependant qu'un échange de services parmi d'autres : au cours de l'entretien, Myriam évoque les « *courses du mois* » qu'elles font ensemble ou encore les fins de mois difficiles :

[Myriam] Moi, ma mère, elle serait pas là, je sais pas comment je ferais. Dès fois, c'est difficile les fins de mois, ma mère elle est là pour nous aider. Pareil, vice-versa, quand c'est difficile pour elle, on essaie de l'aider de l'autre côté.

[Myriam, 37 ans, en recherche d'emploi, mère célibataire de 4 enfants]

Un flou dans les frontières qui se manifeste aussi par une proximité choisie avec sa mère, Myriam nous dit que « *c'est voulu* » :

[Myriam] Avant j'habitais dans le même immeuble qu'elle, j'ai déménagé pour juste traverser la rue : c'était une condition à mon relogement.

[Myriam, 37 ans, en recherche d'emploi, mère célibataire de 4 enfants]

Nous retrouvons ici des structures familiales proches des maisonnées (Weber, 2013) ou suivant le modèle de la famille entourage-locale, modèle plus prégnant dans les catégories populaires (Bonvalet, 2003). Cette structure, souvent couplée à une matrilocalité, rend plus propice des prises en charge des jeunes enfants de type intensive ou dépannage (comme dans le cas de Myriam et Corinne), sans pour autant que les autres types ne soient exclus. Ces structures mettent davantage en avant le fait que la famille est un soutien : des liens forts et fréquents font de la solidarité la règle. Ce cas éclaire également la dimension de quotidienneté et de spontanéité des échanges ; ceux-ci sont loin d'être réglés ou organisés comme ils pourraient l'être dans des structures familiales plus clivées.

L'examen du cas de Marianne est également éclairant à ce sujet. Infirmière (par validation des acquis d'expérience ; elle a arrêté l'école en seconde) dans les DOM-TOM, elle est séparée de son mari et ses deux enfants résident tous deux en métropole. Célibataire et loin de ses enfants, elle décide de partir pour rejoindre sa fille à Paris où elle obtient un appartement dans le même immeuble que celle-ci, un étage plus bas. Cécile, la fille de Marianne, est en congé maternité après enchaîné des périodes d'emploi en intérim ; Lucio, son mari est intermittent du spectacle. Ils sont parents de 3 enfants dont le plus jeune (Hugo) est âgé de quelques mois au moment de l'entretien. La famille de Cécile vit dans un appartement de taille relativement restreinte : relativement peu dotés en capital économique (ou modestement), ils ont un capital culturel raisonnable notamment du côté du mari de Cécile (dont les parents sont très diplômés).

[Marianne] C'est tout près. Je suis pas chez eux, mais je ne suis pas trop loin. Donc dès qu'il y a besoin de... « Maman, voilà je dois sortir, est-ce que je peux te laisser Hugo ? »... Eh ben voilà, Hugo est là ! (rires) Ou bien je monte, ou bien c'est eux qui descendent. D'un autre côté, c'est un peu structure familiale pour moi, puisque le soir chez eux. C'est très très rare que je décide... Je dis : « Bon ben je monte pas, je mange ici », ou bien des trucs comme ça. Donc je mange chez eux. Je mange chez eux le soir,

et après... Deux heures après... Je regarde un petit peu la télé avec eux parce que j'ai pas la télé. Et dès que j'ai fini, je « Bon, ben moi je descends, comme ça je suis tranquille chez moi » et eux ils restent chez eux. Je pense... Je trouve... J'espère ne pas être trop envahissante comme ça. Mais bon, dès fois tu débordes un petit peu ! (rires) Je suis la maman !

[Marianne, 59 ans, retraitée et séparée, grand-mère de trois petits-enfants]

Tout comme Myriam et Corinne, les logements de Marianne et Cécile sont à proximité l'un de l'autre. Marianne se montre, elle aussi, disponible et prête à dépanner sa fille en cas de besoins (« *est-ce que je peux te laisser Hugo ?* »). D'un autre côté, la prise en charge des jeunes enfants se situe là aussi dans une sphère d'échanges plus large – ce que Marianne désigne comme « *structure familiale* ». Marianne partage donc les repas avec Cécile et son ménage quasiment tous les jours. Elle profite de leur compagnie le soir. D'autres extraits d'entretiens révèlent également une mise en commun du linge des deux ménages. On retrouve là encore une sphère d'échanges riches permise par une structure familiale dense. Contrairement à Myriam, Marianne tend à exprimer la norme d'autonomie et exprime alors sa peur d'être envahissante. Cependant, elle n'opère pas d'un retrait pour autant, comme le font Henri et Anne-Charlotte. Bien au contraire, elle euphémise sa présence (« *déborder un petit peu* ») et la justifie (« *Je suis la maman !* »), montrant donc que cette norme n'est pas réellement intégrée et ne guide aucunement ses pratiques.

L'approche historique permet de questionner quelque peu cette norme d'autonomie des classes supérieures. Vincent Gourdon écrit qu'« en ville, le voisinage familial était aussi recherché. Comme l'ont montré divers travaux sur les familles bourgeoises du XIX^e siècle à Paris, Marseille, Rouen ou encore Versailles (Lévy-Vroelant, 1988), leurs membres aimaient à résider dans le même quartier, voire dans des immeubles familiaux dont les appartements étaient répartis entre les différents ménages apparentés, au gré, si possible, des évolutions du cycle de vie de chacun d'entre eux. [...] Longtemps adeptes des ménages communiens intergénérationnels – au château ou dans l'hôtel urbain – en raison de la force particulière du sentiment lignager qui les animait, les familles nobles se sont ralliées, sous la Monarchie de Juillet, à ce modèle bourgeois qui permettait de définir un nouvel équilibre entre appartenance familiale et autonomie des générations (Brelot, 1992) » (2003, p. 66). Ainsi, la norme d'autonomie ou d'indépendance est bien une norme bourgeoise. Cependant, le voisinage familial évoqué ne semble plus être la norme dans le haut de la hiérarchie sociale. Alors que la décohabitation et la séparation des ménages semble la norme, ce sont les autres catégories sociales qui se sont emparées de ce mode de fonctionnement pour faciliter les échanges entre membres dans la famille dans une structure de liens très resserrés. Ce mode de fonctionnement garantit moins l'indépendance (ou la garantie de façon très relative) qu'il ne préserve l'appartenance familiale.

5. Les grands-parents : une ressource inégalement mobilisable ?

Comme souligné plus tôt, tous les grands-parents ne sont pas investis dans la prise en charge de leurs jeunes petits-enfants et parmi ceux qui sont investis, tous ne le sont pas de la même façon. Un des axes de questionnement se situe donc dans la disponibilité de la ressource des grands-parents et la nécessité (ou la volonté) d'en user. L'analyse statistique présentée en cadrage revient sur deux des déterminants principaux qui sont l'activité des parents (et notamment des mères) qui va déterminer du besoin d'aide informelle et la distance qui va déterminer davantage de la possibilité d'y avoir accès. Ces deux facteurs sont cependant à

nuancer de certaines formes de garde grand-parentale qui peuvent s'affranchir de ces critères, tels que nous avons tenté de les décrire dans la typologie. L'interrogation au sujet de la ressource grand-parentale peut se poursuivre en adoptant notamment une approche biographique et en essayant de replacer les individus au sein des fratries et des lignées. Il s'agit en somme de souligner encore une fois la spécificité de la prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents par rapport à d'autres modes de garde (formels essentiellement) : plus qu'un simple moyen d'articuler travail et famille, l'aide grand-parentale met en jeu les liens filiaux et de parenté qu'entretiennent les différents protagonistes. Aussi il convient d'interroger les liens familiaux et intergénérationnels pour saisir finement les logiques de l'aide informelle des grands-parents vis-à-vis des enfants en bas âge.

5.1. La grand-parentalité comme prolongement des trajectoires biographiques

La grand-parentalité intervient dans les trajectoires à un moment riche en événements biographiques. Outre la naissance du ou des petits-enfants, c'est également une période de vie marquée par le passage (à venir ou déjà effectif) à l'inactivité. Un des questionnements qui sous-tend notre recherche est bien de comprendre la place de l'entrée en grand-parentalité dans les trajectoires biographiques individuelles et familiales. Dans le prolongement de cette interrogation, il s'est agi de comprendre ce qui, dans les trajectoires individuelles, fait d'un aïeul une ressource disponible dans la prise en charge des jeunes enfants. En d'autres termes, comment les biographiques façonnent-elles les grands-parentalités ? De la même manière que la naissance des enfants introduit des modifications dans le couple parental²⁴, les relations familiales sont-elles modifiées par l'arrivée d'un (premier) petit-enfant ? Un travail préliminaire à partir de l'enquête Etudes des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) (Encadré 4) nous permet de dégager d'une part une stabilité des relations familiales (les individus sont globalement satisfaits des relations avec leurs descendants et leurs ascendants et la satisfaction varie peu au cours du temps) et d'autre part une corrélation entre la qualité des liens entre parents et grands-parents sur l'investissement des grands-parents à la naissance des petits-enfants (Kitzmann, 2016). Ce que nous apprend ce travail préliminaire sur données quantitatives longitudinal est qu'il y a une stabilité des relations familiales, mais surtout que de bonnes relations sont des conditions préalables à la prise en charge des jeunes enfants par leurs grands-parents. L'inverse semble d'ailleurs un résultat plus saillant : de mauvaises relations sont rédhibitoires au fait que les grands-parents soient investis dans les activités familiales auprès de leurs descendants.

Encadré 4. L'enquête Etudes des relations familiales et intergénérationnelles

Le programme international (GGP) consiste en le recueil et l'analyse sur plusieurs années de données sociodémographiques de la population de chacun des pays participants (au printemps 2010, 17 pays avaient mis en place la première vague : Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Estonie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, République Tchèque, Roumanie, Russie). Trois phases de collecte devaient être réalisées à intervalle de trois années. Ces données longitudinales permettent d'évaluer en "dynamique" les comportements démographiques. L'Etude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) s'inscrit dans ce programme de recherche. Elle est la version française de l'enquête GGS réalisée par l'Ined et l'Insee en 2005, 2008 et 2011.

²⁴ Par exemple, un renforcement des inégalités en défaveur des femmes (Régnier-Loilier et Hiron, 2010)

On aurait pu croire qu'être grand-parent entraîne un changement de statut dans la famille et puisse resserrer les liens familiaux. En effet, avant la naissance des petits-enfants, la génération des parents est celle au centre de la maisonnée gérée par les grands-parents ; ils sont une cause commune²⁵. Le passage à l'âge adulte est marqué par une acquisition progressive de l'indépendance : décohabitation, mise en couple, acquisition de l'autonomie financière, etc. (Galland, 2000). L'entrée dans la parentalité est, pour la génération des parents, le dernier jalon de cette acquisition d'indépendance progressive. On peut alors considérer que l'enfant né (qui appartient donc à la génération des petits-enfants) est la nouvelle cause commune de la maisonnée ; maisonnée dans laquelle les grands-parents n'occupent plus le premier rang. Aussi la maisonnée précédente affaiblie par l'indépendance progressive des parents peut se reconstituer autour de nouveaux membres dépendants de la famille et pourrait induire un resserrement des liens familiaux et un engagement soudain de grands-parents éloignés (en termes de liens affectifs). A l'épreuve des faits, l'entrée en grand-parentalité (ou l'entrée en grand-parentalité relativement à la primoparentalité d'un des parent) modifie les liens familiaux et intergénérationnels de façon légèrement différente.

Tout d'abord, la stabilité des relations familiales perçue dans l'analyse statistique est attestée au cours des entretiens. La plupart des parents interrogés nous reportent que les relations étaient déjà au beau-fixe avant la naissance des enfants et que celles-ci restent inchangées après la naissance des enfants (« *Non, on a toujours été proches...* » ; « *Non, j'ai pas le sentiment que ça ait changé quoi que ce soit.* » ; etc.). Pierre et Sylvie nous fournissent un témoignage riche et nuancé à ce sujet ; Pierre notamment est celui qui s'est le plus prêté au jeu d'introspection en lequel consiste l'entretien et semble alors expliciter au mieux le point de vue d'autres parents rencontrés. Pierre et Sylvie sont deux parents rencontrés dans la région du Rhône. Pierre est ingénieur et Sylvie occupe une fonction cadre dans une grande entreprise pharmaceutique à temps partiel (80 %) ; tous deux sont parents de trois enfants (une fille de 8 ans, une fille de 5 ans et un garçon d'un an). L'entretien initial devait se dérouler avec Sylvie, mais Pierre s'est rapidement joint à l'entretien. Ce qui au départ était de la curiosité s'est transformé en réel intérêt pour les questions posées, de sorte que ses réponses ont dépassé en longueur celles de Sylvie.

[MK] *Devenir parent, ça a changé les relations que vous avez avec vos parents ?*

[Pierre] *De mon côté ? J'ai envie de dire... ça donne une légitimité d'adulte. Je suis papa maintenant, depuis un certain temps. Je sais que ma mère ou mon père me parlaient encore comme leur enfant. Je suis leur enfant quoi. Ben après... Et maintenant, le fait d'être parent, j'ai passé un cap entre guillemets. Ça permet d'imposer un peu. C'est moins... Pas infantilisant... Mais j'ai envie de faire comprendre à mes parents que moi aussi je suis un adulte, j'ai ma famille, j'ai des enfants... Je suis capable de plein de trucs. De là à dire que ça a changé des choses... Je sais pas si ça a changé des choses. Mais pour moi, ça me donne une légitimité d'adulte accompli entre guillemets que d'être parent.*

[Pierre] *On comprend que... Entre ce qu'on a pu vivre et ce qu'eux ont pu vivre, on comprend aussi des choses. En tant que parent...*

[MK] *Comme quoi ?*

²⁵ On emprunte ce cadre d'analyse à celui de l'anthropologie de la famille proposé par Florence Weber (2013)

[Sylvie] Je sais pas... Des relations qui ont parfois pu être un peu conflictuelles, on voit qu'on refait un peu les mêmes choses... [...] On comprend que ce n'était pas aussi facile que ce qu'on a pu vivre...

[MK] Et vis-à-vis de vos beaux-parents respectifs ? Ça a changé les relations ?

[Sylvie] [...] Non, j'ai pas le sentiment que ça ait changé quoi que ce soit. Ça crée des liens, le fait d'être... Ça soude quelque chose.

[Pierre] ça soude quelque chose. Par exemple, [...] je mettais une certaine distance avant et maintenant, ça a déverrouillé des trucs. Maintenant, quand je parle à mon beau-père, c'est « Salut Michel, comment ça va ? » (sur un ton relaxé). Plus, entre guillemets, d'homme à homme. Avant qu'il y ait des enfants, c'était plus du beau-père à moi. Ça casse un peu la hiérarchisation qu'on peut se mettre et les clichés qu'on pouvait avoir sur les beaux-parents. Ça aplanit vachement les choses. Après, ses parents sont faciles à vivre comme tout, donc c'était pas compliqué non plus auparavant.

[Pierre et Sylvie, PACSés, respectivement ingénieur et cadre dans une entreprise pharmaceutique, 38 ans et 37 ans, parents de trois enfants de 8 ans, 5 ans et un an]

Du côté de Pierre, comme de Sylvie, aucun ne fait état d'un changement de la qualité des relations dans le sens d'une amélioration ou d'une détérioration des liens entre parents et grands-parents, d'une meilleure entente ou de relation plus conflictuelles liées à l'entrée en parentalité. En revanche, Pierre tente d'explicitier dans cette citation le changement de statut au sein de la lignée que le procure le fait d'être devenu père. Il n'est plus infantilisé, il peut s'affirmer en adulte vis-à-vis de ses propres parents. Sylvie l'explique à sa façon : « *On voit qu'on refait un peu les mêmes choses [...] On comprend que ce n'était pas aussi facile que ce qu'on a pu vivre* ». Si Pierre adopte le regard que ses parents posent sur lui, Sylvie en revanche interroge le regard qu'elle pose sur ses parents et là différence dans la perception statutaire. Ils interrogent tous deux l'évolution du lien, non pas au sens qualitatif, mais au sens des transformations statutaires qui ont cours. Devenant parents à leur tour, ils prennent la place de leurs propres parents, qui eux deviennent grands-parents : la relation statutaire s'en trouve modifiée impliquant un changement des places et des rôles dans la lignée. Pierre note notamment le fait de se trouver en position d'égal hiérarchique de son beau-père, ce qui lui permet davantage de familiarité. Cela peut s'interpréter comme la consolidation de sa place au sein de la famille, notamment du côté des beaux-parents ; cette place n'était assurée jusqu'à lors que par le PACS avec Sylvie. L'entrée en parentalité lui renforce non seulement une place de gendre, mais lui donne la place de père des petits-enfants, l'inscrivant alors d'une nouvelle manière dans la lignée. Du côté de ses parents, Pierre décrit une légitimité nouvelle : là aussi, sa place se redéfinit par son nouveau statut de père. D'enfant des parents, il passe à parent, et donc à chef d'orchestre d'une cellule familiale qui lui est propre. Les grands-parents sont en second plan et n'y ont qu'une responsabilité limitée. D'une certaine manière, Pierre cherche d'ailleurs à faire démonstration de son indépendance, qui définit sa nouvelle place (« *je suis capable de plein de trucs* »).

Lorsque l'on interroge la norme de « bon » grand-parent à l'aune de cette grille d'analyse, il est possible de la voir comme une façon de rappeler la hiérarchie de la filiation, la place et les rôles. Le rôle du « bon » grand-parent est davantage une posture qu'une réalité. En effet, comme nous le décrivions précédemment, dans le rôle assigné au grand-parent se trouve

l'idée qu'il n'a pas de rôle éducatif, que ce rôle est réservé aux parents. Or, comme le font judicieusement remarquer Cornelia Hummel et David Perrenoud : « Il convient toutefois de préciser que c'est une conception restreinte de l'éducation qui s'exprime chez les interlocuteurs : dans les entretiens, éduquer, c'est contrôler, mettre des limites, juger, frustrer, punir. Les domaines évoqués sont le comportement (les manières de table, l'habillement ainsi que la politesse), les normes domestiques (le rapport à la nourriture, les heures de coucher, les sorties et la télévision) et la scolarité. Des dimensions plus larges, telles que la transmission (de savoirs ou de valeurs), ne sont pas associées à l'éducation. » (2009, p. 42). Aussi, Henri, notre grand-père de 65 ans, marié à Marie-Anne, cherchait à ne pas se mêler de l'éducation des enfants et se tenait à l'écart pour ne pas inférer dans la sphère parentale. Pourtant, il participait à une éducation au sens large, en transmettant par exemple sa passion pour l'histoire à ses petits-enfants en les emmenant chercher des fossiles (voir citation p. 27). De la même façon, les parents de Clémence, mère enseignante de 36 ans, participent aux soins quotidiens, aux devoirs et de fait ont une implication dans l'éducation des enfants (d'où la distinction entre grands-parents en « version mode de garde » et en version « grands-parents », p. 13), même si Clémence pense que ce n'est pas leur rôle et qu'un grand-parent doit être permissif avec ses petits-enfants (voir citation p. 36). Ainsi, il semble qu'en fait ce rejet du rôle éducatif ne correspond pas tant à une réalité objective – les grands-parents ne seraient là que pour être dans l'affectif et la tendresse –, mais plutôt à une posture que cherchent à prendre les grands-parents ou que les parents tendent à leur donner dont le simple but est de marquer la distinction des rôles. Les parents ont la responsabilité et l'éducatif ; les grands-parents ont le loisir et le ludique. Ainsi, il y a un écart entre des rôles effectifs et des rôles attendus. Selon nous, cette persistance de la posture du « bon » grand-parent, malgré l'écart noté (par nous, mais également par les acteurs eux-mêmes) est lié à la question des places au sein de la famille et de la hiérarchie dans la lignée. Pour revenir au cas de Pierre et Sylvie (p. 43- 44), l'entrée de Pierre en paternité lui donne une nouvelle place dans la famille. Ainsi, ces différenciations des rôles visent à garantir aux parents leur place dans la famille et marquer leur indépendance vis-à-vis des grands-parents. Ils sont eux-mêmes les décideurs pour leur cellule familiale. Mais pour autant, ces nouvelles places auxquelles correspondent des rôles attendus bien précis (bien que parfois discordants par rapport aux rôles effectifs) n'effacent pas pour autant la hiérarchie de la filiation dans laquelle les grands-parents restent surplombants. Les grands-parents s'ils ne sont pas ceux qui fixent et font respecter les règles aux enfants – ce rôle étant réservé aux parents –, ils sont autorisés à transgresser et contourner les règles. En ce sens, ils se placent au-dessus des parents : ils ont le privilège de pouvoir passer outre les règles qu'ils fixent ; mais aussi, ils peuvent profiter des enfants sans en avoir la responsabilité associée²⁶. Les petits-enfants sont d'ailleurs parfois désignés dans la littérature comme des « cadeaux » fait aux grands-parents, en ce sens que les parents ne sont alors plus bénéficiaires d'une aide de garde, mais ce sont bien les grands-parents qui reçoivent quelque chose de leurs enfants avec cette grille de lecture.

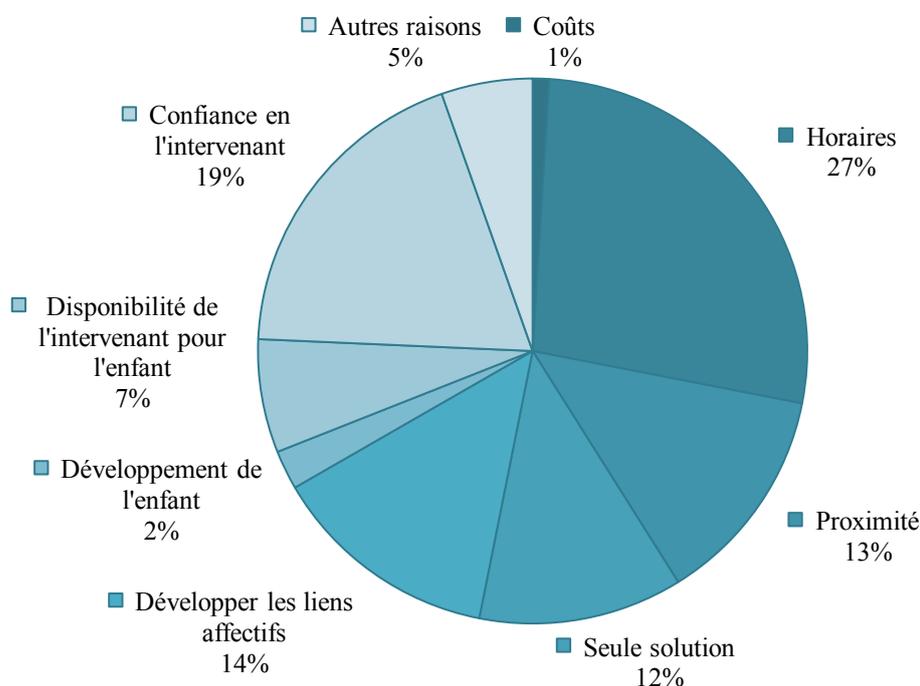
Pour résumer, le « bon » grand-parent est davantage un rôle attendu duquel le rôle effectif discorde parfois. L'essentiel étant en fait de tenir la posture du « bon » grand-parent. Cette posture d'un grand-parent tendre et affectueux sans rôle éducatif, ni responsabilité envers l'enfant tend en fait à définir et fixer les statuts et la hiérarchie dans la lignée. Concernant les places, il s'agit de rappeler que les parents sont les principaux protagonistes de la prise en charge des enfants et les grands-parents ne sont alors qu'en second plan. Il s'agit d'ancrer dans les pratiques une situation nouvelle : le fils n'est plus seulement le fils, il est également le père des petits-enfants, la bru n'est plus seulement la bru, elle est la mère des petits-enfants,

²⁶ Cornelia Hummel et David Perrenoud écrivent d'ailleurs : « l'éducation est associée à la responsabilité, vécue comme pesante, dont les grands-parents ne veulent pas » (2009, p. 42).

le père de la mère n'est plus le père de la mère, il est le grand-père des petits-enfants, etc. Ces nouvelles places dans la lignée donnent un statut différent dans la maisonnée dont le rôle de « bon » grand-parent est un des marqueurs explicite. Pour autant, malgré ces nouvelles places, la hiérarchie dans la lignée subsiste : la posture du grand-parent « gâteau » en est le marqueur puisqu'il leur donne la possibilité de transgresser les règles établies et d'une certaine manière de bénéficier d'une place privilégiée et donc au-dessus de celle des parents.

Par ailleurs, la prise en charge des jeunes enfants est en fait conditionnelle à de bonnes relations – qui se traduisent généralement par des contacts fréquents – et ce, toutes choses égales par ailleurs (en tenant notamment compte de la distance ou de l'activité professionnelle des parents). On peut imputer cela à la question de la confiance en l'intervenant de garde : de mauvaises relations avec les grands-parents tendent à mettre à mal cette confiance entre parents et grands-parents. Or l'externalisation de la prise en charge des parents tient justement à cette question de confiance : qu'il s'agisse d'un intervenant professionnel ou familial, les parents insistent bien sur les conditions dans lesquelles ils confient leurs enfants. Les données quantitatives d'une part le confirment : 19% des parents déclaraient en 2007 avoir recours à une aide informelle principalement pour des raisons de confiance en l'intervenant (Figure 5). Cela rejoint le sentiment de Myriam dont nous évoquions la situation plus tôt (p. 39-40) [*Myriam, 37 ans, en recherche d'emploi, mère célibataire de 4 enfants*] : elle n'a jamais cherché d'autre mode de prise en charge de ses enfants que sa maman, se refusant par exemple d'avoir recours à une assistante maternelle : « *Pas la nounou, parce que j'ai pas confiance* » nous dit-elle.

Figure 5. Principale raison du recours à l'aide informelle des grands-parents en 2007



Champ : France métropolitaine, parents d'enfants de 0 à 6 ans gardés par leurs grands-parents

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007²⁷

²⁷ Nous utilisons ici les données de l'édition 2007 et non 2013 de l'enquête Modes de garde puisque la question de la raison principale (et secondaire) du recours à l'aide informelle n'a pas été posée dans l'édition la plus récente de l'enquête.

| **Lecture** : 14 % des parents déclarent avoir fait garder leur(s) enfant(s) par son (ses) grand(s)-parent(s) principalement pour développer les liens affectifs.

De la même manière, Beatrice – notre mère de 42 ans, cadre dans l’audiovisuel qui avait d’emblée exclu les grands-parents de ce que pouvait désigner un « mode de garde » – se refuse à confier son fils, non pas à une nounou, mais à son père suite à une expérience lui ayant fait perdre justement, toute confiance en sa capacité à en prendre soin :

[MK] Et vous envoyez votre fils chez son grand-père du coup ?

[Beatrice] Non. Jamais. En revanche, là, j’y suis toujours. Je vais chez mon père, avec mon fils. Mais je ne laisse jamais mon fils seul. Je l’ai fait une fois, je ne le referai plus.

[MK] Pourquoi ?

[Beatrice] Il est parti : il a oublié les clés de la voiture et de la maison. Par exemple. Donc il s’est retrouvé [en province] avec mon fils qui avait trois ans sans clés sans rien. Il devait prendre sa voiture, faire 2h de route et s’en occuper pendant une semaine. Donc j’ai à distance récupéré des clés, renvoyé, réglé le problème, assuré que des gens pourraient les héberger et passer 5 jours à me dire que mon fils allait avoir un accident avec mon père. Donc ç’a été la dernière fois que j’ai laissé mon fils avec mon père. Ce qui est cause de conflits aujourd’hui, mais que j’assume totalement parce que je n’ai qu’un fils...

[Beatrice, cadre dans l’audiovisuel, 42 ans, « mère isolée » d’un garçon de 4 ans]

Cet épisode marque donc une rupture dans le contrat qui pouvait être passé entre Beatrice et son père. A l’inverse, Pierre confie sans problème ses enfants à ses parents :

[MK] Vous donnez des consignes à vos parents ?

[Pierre] Non... Parce que nos parents ils nous ont élevés avant nos enfants. Donc les seules consignes qu’on peut avoir, c’est pas des consignes sur le comportement ou quoi que ce soit. Peut-être quelques consignes sur les médicaments à prendre...

[Pierre, ingénieur, 38 ans, père de trois enfants de 8 ans, 5 ans et un an]

La confiance repose sur l’argument selon lequel le fait d’avoir été parent qualifie les grands-parents à la garde des petits-enfants. Il est là intéressant de questionner ce que la garde des jeunes enfants fait aux inégalités et notamment aux inégalités de genre. On sait par exemple qu’en ce qui concerne les gardes formelles (notamment en crèches), « les pratiques et les idéologies renforcent les stéréotypes de genre » (Murcier, 2007, p. 53). Les crèches appliquent une division genrée des tâches et sont des institutions qui participent alors à une socialisation différenciée des enfants. La prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents n’est quant à elle sans doute pas non plus sans effet sur la reproduction des rapports sociaux de sexes et des stéréotypes de genre dans la société. Des travaux ont permis de montrer l’effet plutôt positif (mais variable selon les pays) de l’aide grand-parentale sur la participation au marché du travail des femmes (Aassve, Arpino et Goisis, 2012 ; Arpino et Tavares, 2012) qui pourrait tendre vers l’idée que l’aide grand-parentale parce qu’elle est un mode d’articulation travail-famille permet de réduire les inégalités entre les sexes. A l’opposé d’autres travaux

soutiennent davantage l'incapacité de la participation des grands-parents aux tâches de soin envers les petits-enfants à « changer le genre du *care* » (Kremmer, 2006 ; Kremmer 2008). Pour cause, ce que Monique Kremmer appelle « idéal de *care* intergénérationnel » est principalement pris en charge par les grands-mères et renvoie donc à une division traditionnelle de la division des tâches au sein du couple (aux mères le travail domestique et aux pères le rôle de pourvoyeurs de revenus). L'analyse de la notion de confiance que nous faisons rejoint ce point de vue. Le fait qu'un des arguments principaux au fait de confier ses enfants aux grands-parents soit la confiance en l'intervenant va renforcer la division sexuée du travail de *care* à deux niveaux. D'une part, notre enquête montre avec force que les mères sont les chefs d'orchestre de l'organisation familiale : elles sont plus enclines à répondre aux questions concernant leurs enfants et elles semblent être les preneuses des décisions qui les concernent. Aussi, quand il s'agit de la garde par les grands-parents, les mères sont les décideuses et se tournent vers les aidants familiaux en qui elles ont les meilleures relations et le plus confiance : leurs parents. Ainsi, la prise en charge des jeunes enfants est matrilatérale. D'autre part, la division sexuelle des tâches dans la génération des grands-parents est telle que ce sont généralement les femmes qui se sont occupées des enfants, de sorte que les mères de notre enquête se reportent plus volontiers vers leurs propres mères pour garder leurs enfants : « Confier son enfant aux 'grands-parents, [c'est le confier] de fait aux grands-mères » (Bloch et Buisson, 1996, p. 93). Là encore, la confiance est la notion clé. Cette confiance trouve sa source dans le fait que les grands-mères connaissent mieux les tâches liées au soin des enfants en bas-âge parce qu'elles étaient déjà dévolues à ces tâches durant l'enfance des parents.

Aussi la garde des enfants ne peut pas se comprendre seulement au moyen d'un instantané de la famille à un temps *t*. Cette prise en charge est le fruit d'une trajectoire familiale, d'un tissu de relations et de rôles qui ont été façonnés au cours du temps. La garde des enfants s'inscrit dans ces trajectoires. Mais parce que les normes et les relations familiales évoluent au cours du temps, les pratiques liées à la prise en charge des enfants sont empreintes des inégalités d'hier et d'aujourd'hui ; et parce que les relations sont continues entre hier et aujourd'hui, les pratiques d'hier influent sur celles d'aujourd'hui.

5.2. Concurrences entre lignées et fratries : un engagement différencié selon les grands-parents ?

Notre méthodologie d'enquête ne permet de questionner les lignées et des fratries et leur possible concurrence que de façon limitée. Pourtant certains faits observés sont assez emblématiques des problématiques que ces objets soulèvent et permettent tout de même de dégager quelques éléments d'analyse. Tout d'abord, pourquoi ne pouvons-nous interroger ces objets que de façon limitée ? Le protocole d'enquête nous a permis d'accéder à la population des grands-parents grâce aux parents : nous demandions en effet si les parents acceptaient de nous donner le contact des grands-parents pour réaliser alors avec eux²⁸. Aussi, nous n'avons d'informations sur les autres lignées que par les parents et les grands-parents interrogés ; nous n'avons pas procédé en réalisant des monographies de familles complètes qui auraient été plus lourdes à réaliser, mais qui auraient permises de confronter les différents points de vue. Outre cette première interrogation méthodologique, nous pouvons questionner un second point. Parce que nous accédons aux grands-parents par les parents, nous sommes contraints

²⁸ Notons les sélections successives de notre échantillon : il s'agit de parents qui ont accepté de répondre à l'enquête statistique, d'être potentiellement réinterrogé dans le cadre d'une enquête qualitative et qui ont ensuite accepté l'entretien qualitatif deux ans plus tard. Les grands-parents sont ceux qui, parmi parents sélectionnés comme décrit, ont accepté un entretien qualitatif après que leurs enfants ont eux-mêmes accepté de nous confier leurs coordonnées.

d'interroger les grands-parents dont les parents nous ont donné les coordonnées. Or, les parents, s'ils sont en général d'accord sur le principe ne vont pas nous donner accès indifféremment à tous les grands-parents ; au contraire, ils vont plutôt nous orienter vers ceux envers qui ils sont les plus proches affectivement et de fait plutôt leurs propres parents. Or, ce sont bien les mères qui répondent davantage aux entretiens ; de fait nous avons donc accès aux grands-mères maternelles principalement. Il faut néanmoins noter que ce sont bien elles qui sont les plus actives – pour des questions de stéréotypes de genre (Bloch et Buisson, 1996) ou pour des questions démographiques (Gourdon, 2000).

Agnès, 46 ans, mère active (profession libérale) de deux garçons (voir description complète p. 36) est en conflit avec la mère de son conjoint, conflit qui a des répercussions sur sa relation conjugale. Comme nous l'indiquons plus tôt, sa belle-mère qu'elle désigne comme étant la mamie russe, en référence à son pays natal, refuse d'appeler son fils aîné par son prénom :

[Agnès, agacée] Voilà, depuis le début, elle l'appelle Alexandre alors qu'il s'appelle Théo. Alors oui, il s'appelle Théo, Alexandre. Mais on donne à tous des deuxième prénoms. Moi, j'ai un deuxième prénom : Claire. Personne m'a jamais appelé Claire quoi. C'est son choix à elle. Elle a décidé. Parce que pour elle, Théo, en russe, ça veut rien dire. Donc elle a décidé ça avec mon mari en fait, que ce serait Alexandre. Donc quand elle présente mon fils, elle l'appelle Alexandre. Voilà, c'est ahurissant, franchement ! On a failli se séparer pour cette raison, parce que mon mari n'a pas su lui dire non.

[Agnès, profession libérale, 46 ans, en couple cohabitant, mère de deux garçons de sept ans et demi et quatre ans]

Ce point n'est qu'un des nombreux désaccords qui oppose Agnès à sa belle-mère. Agnès considère qu'elle n'est pas à sa place de grand-mère :

[Agnès] C'est là où je vous dis qu'elle va trop loin à mon sens : elle ne met pas la barrière entre... Elle sait pas se positionner en tant que grand-mère. [...] Elle me l'a dit clairement. « Je n'ai pas pu m'occuper de mes enfants à moi, donc je veux absolument que Théo apprenne le russe, pour moi c'est très important ». Elle compense si vous voulez. Et elle le sait, elle me l'a dit. C'est là où je lui ai dit que c'était pas normal, que c'était pas une situation normale. Une grand-mère, elle doit avoir un certain retrait, puis elle est très stricte. Elle est pas souple. C'est pas la grand-mère... Elle a un côté rigide : il faut absolument écouter le russe, écouter tant de russe par jour. Y'a que ça qui l'obsède et du coup, l'enfant, franchement, il a pas d'amour pour elle. Lui, il n'a qu'une envie, c'est qu'elle s'en aille très vite.

[Agnès, profession libérale, 46 ans, en couple cohabitant, mère de deux garçons de sept ans et demi et quatre ans]

Cette question de l'apprentissage du russe par le fils aîné a fini par des tensions au sein de la famille parce qu'il implique notamment la présence de cette grand-mère tous les soirs, pendant plusieurs heures :

[Agnès, parlant de sa belle-mère] Elle a dit « Non, non : faut être rigoureux, faut être discipliné, tous les soirs faut s'y prendre ». Alors plusieurs fois on s'engueule, mais moi je pars maintenant.

[Agnès, profession libérale, 46 ans, en couple cohabitant, mère de deux garçons de sept ans et demi et quatre ans]

Agnès accepte tant bien que mal cette situation. Si la grand-mère en question impose sa présence, elle constitue néanmoins une ressource « *en cas de coup dur* » pour « *la soulager* ». Somme toute, la grand-mère tente d'imposer une garde intensive avec son aîné, là où Agnès n'accepte qu'une garde loisirs, voire une garde dépannage. Cette grand-mère est donc la plus disponible, la plus présente et la plus facile à contacter notamment par sa proximité géographique. Or, au moment de nous donner les coordonnées de grands-parents avec qui réaliser un entretien, Agnès va nous orienter vers sa propre mère qui est, selon elle, davantage dans son rôle de mamie puisqu'elle « *transmet de l'amour* » et non le russe, et que les enfants « *la réclament* ». Pourtant, cette mamie-ci n'est sollicitée qu'en garde loisirs, pendant les vacances, du fait notamment de son éloignement géographique – elle habite dans le sud de la France. Ce choix est le reflet les meilleures relations qu'elle entretient avec sa mère qui la poussent à favoriser cette-dernière

L'exemple d'Agnès est assez emblématique de la façon dont sont organisées les relations familiales. De manière générale, chacun des membres du couple tend à entretenir les relations avec sa lignée directement. Ainsi, Agnès entretient les relations avec sa propre mère et se repose sur son mari pour les relations avec sa belle-mère (« *Mon mari n'a pas su lui dire non !* »). Néanmoins, la prise en charge des jeunes enfants est une affaire de femmes, et les pères et grands-pères sont souvent en retrait. Les mères sont les chefs d'orchestre de l'organisation familiale ; ce qui tend à favoriser une matrilatéralité des relations intergénérationnelles. Les grands-mères maternelles tendent donc à être davantage impliquées.

Dans le cas de Clémence, enseignante de 36 ans et mère de trois enfants, par exemple, les mobilités géographiques et professionnelles sont telles que la structure familiale est matrilocale. Son logement se situe dans le même immeuble que celui de sa sœur et ses parents habitent non loin de cet immeuble, dans le même quartier. Cette matrilocalité constitue un choix plus ou moins explicite : ses opportunités professionnelles sont à Paris et elle a fait le choix de s'approcher des quartiers qu'elle connaissait avec son mari. Or justement, cette matrilocalité implique davantage ses proches dans la prise en charge des jeunes enfants. La matrilocalité entraîne la matrilatéralité. Cette proximité fait qu'elle dispose de plus de ressources familiales que son conjoint. Aussi elle nous dit :

[Clémence] En fait, mes beaux-parents, ils habitent à [dans le sud de la France] et ils sont moins famille que nous et du coup, je pense qu'il y a un peu de jalousie. Mais, quand ils viennent ils me les gardent. Mais après, c'est pas du tout pareil : je peux pas du tout compter sur eux. Ce que j'ai un peu de mal...

[Clémence, enseignante en primaire, 36 ans, mariée et mère de trois enfants de 9 ans, 7 ans et 4 ans]

Ainsi, la forte implication des grands-parents du côté maternels rend visible la distance qui sépare les grands-parents paternels de leurs petits-enfants – une distance à la fois géographique et affective. Cela se traduit par ce que Clémence désigne comme de la jalousie. Si Clémence se soucie peu, semble-t-il, de cette jalousie des beaux-parents, la plupart des autres parents tendent à chercher un équilibre entre les lignées. Si la matrilatéralité semble la

règle, il s'agit de l'atténuer, de la rendre moins visible afin de désamorcer une potentielle concurrence entre lignées. Dans le cas de Clémence par exemple, les grands-parents tentent bien de compenser leur absence en gardant les petits-enfants quand ils viennent, bien que cela ne suffit pas à atténuer de façon suffisante la prégnance de la lignée maternelle dans cette famille. Par ailleurs, cette dernière nous confie que son mari aurait aimé davantage d'implication des grands-parents paternels : « *Je pense qu'il [son mari] aurait aimé que ses parents soient impliqués...* » nous confie-t-elle.

Cette concurrence entre les lignées est assez explicite pour que les parents aient toujours à s'assurer du bon équilibre de la balance. Le point d'équilibre n'est pourtant pas l'égalité parfaite entre aïeux maternels et paternels. Ceux-ci sont bien conscients des contraintes matérielles et des possibilités d'un côté ou de l'autre. L'équilibre est plutôt un point situé à l'endroit où chaque grand-parentalité peut s'exprimer pleinement de manière à ce que chacun ait le sentiment d'être un bon grand-parent.

Cet équilibre entre les lignées semble recherché également au sein des fratries. Mais là encore, plusieurs facteurs jouent simultanément. Dans la droite ligne des normes de grand-parentalités qui font de l'investissement auprès des petits-enfants non pas une contrainte, mais bien un choix des grands-parents, les parents cherchent à faire en sorte que ceux-ci ne surinvestissent pas cette grand-parentalité, relativement à leurs capacités physiques.

Lionel est papa de deux enfants (5 ans et 8 ans). Il est marié et exerce le métier de photographe indépendant. Concernant sa mère, il tente de ménager son engagement auprès des petits-enfants :

[Lionel] J'ai peur de trop la solliciter parfois. D'autant qu'elle a quelques soucis de santé. Mais je sais que tout repose majoritairement sur elle et peu sur mon père, j'ai pas envie de la crever. Ma mère... Elle dira jamais qu'elle est fatiguée. Elle dira jamais que ça l'embête. Elle prend énormément sur elle. C'est un peu difficile de savoir jusqu'à quel point on peut demander. J'ai envie qu'ils aient des relations plus fortes avec mes enfants. Mais j'ai pas envie que ce soit épuisant pour elle. C'est pour ça que je préfère que ça se fasse naturellement [...] et que ça reste simple.

[Lionel, 38 ans, photographe indépendant, marié et père de deux enfants : un garçon de 8 ans et une fille de 5 ans]

Ainsi, l'exemple de Lionel montre que la grand-parentalité est présenté comme un exercice parfois éprouvant. Or les limites que les grands-parents ont ne sont que rarement explicitées par ces derniers. En réalité, ces derniers laissent toute la latitude possible aux parents et cherchent à se montrer disponibles au risque de tomber dans l'excès. C'est donc aux parents de lire entre les lignes et décrypter les signes où la grand-parentalité sort du plaisir et devient une charge. Aussi, l'équilibre qui était cherché entre les lignées (afin que tous les grands-parents puissent se saisir pleinement de leur rôle de grand-parent) est aussi recherché au sein des fratries des parents. A la fois, les parents cherchent à investir les grands-parents auprès de leurs enfants de manière semblable à ce qui se pratique auprès des autres membres de la fratrie, mais tout en s'assurant que cet engagement n'est pas de trop. Aussi tout un jeu d'observation et de compensation des pratiques des uns et des autres se joue à cette échelle : un membre de la fratrie qui mobiliserait trop ses parents dans la prise en charge des jeunes enfants tend à être compensé par une mobilisation plus faible des grands-parents par les autres membres. Enfin, notons que la matrilatéralité joue encore à cette échelle d'analyse. Au sein de

la fratrie, les filles tendent donc à être privilégiées, à avoir des liens plus forts avec leurs parents, tandis que les garçons tendent plutôt à solliciter les beaux-parents – c'est à dire que les belles-filles vont solliciter leurs propres parents²⁹.

Ainsi, les grands-parents comme mode de garde sont une ressource inégalement disponible et potentiellement productrices de différences et d'inégalités. Ils sont une ressource inégalement disponible dans la mesure où ils sont le fruit d'une trajectoire familiale, d'une histoire des liens familiaux. Or selon la qualité des liens passés, tous les parents ne sont pas en mesure de mobiliser les grands-parents dans la prise en charge des jeunes enfants. A noter que la grand-parentalité intervient à une période de vie marquée par de nombreux événements biographiques. Plus que seulement la grand-parentalité pour elle-même, c'est la conjonction de ces moments biographiques qui peut pousser à s'engager en grand-parentalité : par exemple le passage à l'inactivité, la perte ou la séparation d'avec son conjoint et la naissance d'un petit-enfant comme événements quasi-simultanés dans la trajectoire peuvent entraîner des modifications telles que s'impliquer en tant que grand-parent est une solution toute trouver pour (re)définir son identité sociale. Par ailleurs, la mobilisation des grands-parents par les parents consiste pour ces derniers en un jeu d'équilibre entre les lignées et entre les membres de la fratrie à moduler selon les capacités des grands-parents. L'équilibre tend cependant davantage du côté des mères et des filles. La question de la prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents revêt donc un caractère matrilatéral qu'il faut interroger à l'aune des inégalités entre les sexes et des stéréotypes de genre qu'elle (re)produit potentiellement.

Conclusions et discussion

En marge des Etablissements d'accueil des jeunes enfants, des assistantes maternelles, des auxiliaires parentales ou de la garde parentale, certains parents préfèrent aux modes de garde formels, les aides informelles. Parmi ces aides informelles, c'est notamment celle que nous avons désigné sont les appellations d'aide grand-parentale, d'aide des grands-parents, de prise en charge grand-parentale ou encore de mode de garde grand-parental qui est privilégiée. Dans ce travail, nous avons donc tenté d'interroger le rôle et le recours des grands-parents dans la prise en charge des jeunes enfants au prisme des modes de garde et d'accueil des jeunes enfants. Nous avons opté pour définition large du mode de garde : il s'agissait d'une délégation en temps du soin des enfants à une tierce personne sans condition de durée, de régularité ou concernant le type de relation (contractuelle, familiale, informelle, etc.). Nous avons mobilisé un corpus d'une cinquantaine d'entretiens afin de mener notre analyse.

Au cours de cette recherche, nous avons tout d'abord été amenés à questionner notre objet : considérer les grands-parents comme un mode de garde, même occasionnel, ne fait pas sens pour les parents. La notion de mode de garde renvoie soit aux dispositifs institutionnels de prise en charge des jeunes enfants, soit à des modalités précises de l'investissement des grands-parents (« *un mode de garde, c'est tous les jours* » ; les grands-parents « *en version mode de garde* », c'est « *sérieux* »). Aussi, il nous a semblé que les modalités d'interventions des grands-parents étaient plurielles et que les grands-parents comme « mode de garde » ne renvoyaient qu'à un type particulier de pratiques. L'analyse statistique de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » de 2013, mais aussi des différentes enquêtes posant la question de l'investissement des proches dans la prise en charge des jeunes enfants, montre que selon les indicateurs choisis, les questions posés et les définitions prises, la mesure du

²⁹ Voir Le Pape et Jonas, 2008.

phénomène étudié varie. Ce résultat confirme alors l'idée selon laquelle l'aide des grands-parents n'est pas un objet homogène, mais un objet composite. Au terme de cette recherche, c'est donc une approche par type de garde que nous avons privilégiée, en tenant compte à la fois de critères objectifs sur les modalités de la garde (la fréquence de garde) et de critères subjectifs sur ses représentations (la principale motivation). Nous avons décrit quatre types : la garde intensive, comme mode de garde régulier voire principal ; la garde dépannage, comme garde ponctuelle où les grands-parents sont de l'ordre de la dernière solution possible ; la garde routine, comme garde complémentaire, en appoint d'un autre mode de garde ; et enfin la garde loisirs, comme occasion ponctuelle pour les grands-parents de créer un lien privilégié avec leurs petits-enfants.

Cette typologie permet d'approfondir les pratiques que recouvrent certaines catégories statistiques. A noter qu'elle est bien une typologie des aides des grands-parents. Les individus peuvent avoir recours à différents types d'aides grand-parentales en même temps ou au cours du temps : en ce sens aussi, l'aide grand-parentale est composite. Ces aides peuvent ainsi faire l'objet de combinaisons avec d'autres aides, formelles ou informelles. Par ailleurs, les façons dont les parents ont recours aux grands-parents peuvent varier au cours du cycle de vie de l'enfant. Elles sont donc malléables et dynamiques. Nous avons tenté d'interroger, de façon limitée, ces dynamiques en décrivant ce que l'on peut désigner comme des « trajectoires de garde » ou des « parcours de garde ».

Approcher l'aide des grands-parents comme un objet pluriel a été l'occasion de questionner les normes de grand-parentalité. Là encore, si la figure du « grand-parent gâteau » semble s'être diffusée à travers les différentes couches sociales, nous avons tenté de montrer qu'il existe différentes façons de s'impliquer en tant que grand-parent, différentes manières d'endosser les habits du « bon » grand-parent. Il n'y aurait pas une seule et unique « bonne » grand-parentalité, mais des « bonnes » grands-parentalités. Les « bons » grands-parents sont autant de variations autour d'un même thème, la figure du « grand-parent gâteau ». Les « nouveaux grands-parents » ou « grands-parents gâteau » seraient des aïeuls tendres et affectueux envers leurs petits-enfants, ils sont disponibles pour aider les parents sans pour autant prendre leur place dans l'éducation des enfants ; à ce titre ils n'en ont d'ailleurs pas la responsabilité. Ils ont l'assentiment des parents pour transgresser les règles que ces derniers fixent aux enfants. Ce rôle attendu d'aidant en second plan (les parents étant en premier plan), mais doué de la possibilité de s'affranchir des règles et de n'avoir qu'une responsabilité limitée est une manière de rappeler les places et la hiérarchie dans la famille. Ce rôle n'est pas toujours le rôle effectif et les façons de l'incarner varie d'ailleurs selon les milieux sociaux et les structures familiales. Nous tendons à retrouver davantage des grands-parents distants dans les milieux plus favorisés : il s'agit pour les grands-parents de garantir à leurs enfants leur autonomie et d'éviter d'inférer dans leur sphère. Ainsi, ces grands-parents se reportent plutôt vers une garde loisirs. Dans les milieux plus modestes, nous retrouvons des structures familiales plus resserrées. La norme n'est alors plus l'indépendance des foyers. Les échanges sont riches et multiples et la prise en charge des jeunes enfants se fonde dans cette sphère d'échanges. On retrouve alors des grands-parents investis dans des gardes intensives ou de routine. La garde dépannage se retrouve dans les différents milieux dans la mesure où la norme pour les grands-parents reste d'être disponibles pour leurs enfants ; ils sont des soutiens en cas de besoin.

Dans une dernière partie de notre analyse, nous avons tenté d'interroger la grand-parentalité à l'aune des inégalités. La grand-parentalité est une ressource inégalement mobilisable et mobilisée. Au niveau des parents, ceux-ci tendent à entretenir les liens avec leurs propres parents. Tout l'enjeu est alors d'assurer un équilibre entre les lignées paternelle et maternelle

des enfants, mais également d'assurer un équilibre dans le recours aux grands-parents au sein des fratries des parents. De manière générale, on constate pourtant une tendance à la matrilatéralité des familles : la garde des enfants est une affaire de femmes. Les mères en charge des tâches parentales confient alors davantage leurs enfants à leurs propres mères. Nous avons tenté de discuter la notion de confiance qui justifierait ce choix pour certaines mères, et également la reproduction des inégalités de genre dont la prise en charge des enfants en bas-âge serait le lieu.

Au terme de cette analyse, quelques points restent cependant à approfondir. La question des dynamiques de garde n'a été qu'ébauchée dans cette recherche. Notre analyse s'est contentée d'un regard transversal qui a permis de faire émerger une typologie de garde. Un regard longitudinal (articulé à l'approche transversale) pourrait quant à lui relever des trajectoires de garde type ou des types d'intervention des grands-parents au sein de ces trajectoires.

Reste également à interroger de manière plus approfondie la norme de « bonne » grand-parentalité parmi les familles où les grands-parents ne sont pas investis. En effet, un des biais de notre enquête est de n'avoir atteint que des familles où au moins un des grands-parents s'implique (même de manière minimale) auprès de ses petits-enfants. Aussi, toute la lecture que nous pouvons avoir est faite à l'aune de cette sélection initiale. Il serait intéressant les normes et représentations de la grand-parentalité chez les familles où les grands-parents ne sont pas investis et impliqués auprès de leurs petits-enfants : partagent-elles la même norme de sorte que le non-investissement des grands-parents soit vécu comme une contrainte ? Adoptent-elles des normes de grand-parentalité autre ? Parviennent-elles à justifier leurs pratiques différemment ?

Les arrangements travail-famille ont constitué un point important de notre analyse. Pourtant, ceux-ci n'ont été interrogés que du point de vue des parents. Or dans notre corpus, certains grands-parents font mention de leur activité professionnelle, voire d'activités connexes avant ou après leur passage à l'inactivité (vie associative, vie sociale, vie conjugale, etc.). Ainsi, une autre piste d'analyse qui mériterait une attention particulière est bien la conciliation des temps sociaux et l'articulation vies professionnelle, familiale, personnelle, associative, etc. du point de vue des grands-parents. En l'absence de dispositif qui leurs sont dédiés (contrairement aux parents) du fait de l'absence de législation autour de la garde grand-parentale, leur investissement auprès de leurs petits-enfants les met-il face à des difficultés particulières ou les oblige-t-il à adopter des pratiques spécifiques ?

Enfin cette analyse ouvre la porte sur des questionnements d'ordre plus politique. Notre argumentaire repose sur le fait qu'il ne faut pas envisager l'aide grand-parentale comme un fait homogène et comme un mode de garde équivalent aux autres formes de garde des jeunes enfants. Ainsi, si certaines formes du recours aux aides grand-parentales peuvent sembler choisies (la garde loisirs), d'autres sont plus contraintes (des gardes dépannage et de routine). A l'heure où l'on cherche d'un côté à « aider les parents à être parents » (Hamel et Lemoine, 2012) et où la mise en place de dispositifs législatifs (tels que l'ouverture des commerces le dimanche) peuvent créer des besoins de garde supplémentaires pour certains travailleurs peu ou pas couverts par l'offre formelle de garde. Observer et comprendre la place de l'aide informelle dans le quotidien des familles est sans aucun doute un bon point de départ pour repérer leurs besoins et tenter d'y répondre.

Bibliographie

- Aassve A., Arpino B. et Goisis A. (2012)**, « Grandparenting and mothers' labour force participation: A comparative analysis using the generations and gender survey », *Demographic Research*, vol. 27, p. 53-84.
- Acs M. (2013)**, « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans », *Etudes et résultats*, vol. 839.
- Arpino B., Tavares L.P. et Pronzato C.D. (2012)**, « Mothers' Labour Market Participation: Do Grandparents Make It Easier? », *Discussion Paper*, n°7065, Bonn.
- Attias-Donfut C. (2008)**, « Les grands-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille », *Informations sociales*, vol. 5, n°149, p. 54-67.
- Attias-Donfut C. et Segalen M. (1998)**, *Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- Blanpain N. et Lincot L. (2013)**, « 15 millions de grands-parents », *Insee Première*, vol. 1469.
- Bloch F. et Buisson M. (1996)**, *Faire garder ou garder les enfants : une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien.*, Lyon, Université Lumière Lyon 2.
- Bonvalet C. (2003)**, « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, n°1, p. 9-43.
- Bourgeois A. et Légaré J. (2009)**, « Comment la démographie façonne la population des grands-parents », in Arnaud Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Etudes des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Les éditions de l'Ined, p. 453-470.
- Brelot C.-I. (1992)**, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1871*, Paris, Les Belles-Lettres, 1243 p.
- Bressé S., Bihan-Youinou B. Le et Martin C. (2008)**, « Qui prend soin des enfants en dehors des horaires de service ? Leçons de l'enquête Modes de garde », in Blanche Le Bihan-Youinou et Claude Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 335-350.
- Centre d'Analyse Stratégique (2010)**, « La "grand-parentalité active". Un triple enjeu de solidarité, de conciliation travail/hors travail et d'emploi des seniors ».
- Centre d'Analyse Stratégique, Hamel M. et Lemoine S. (2012)**, « Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale. »
- Centre d'Analyse Stratégique, De Singly F. et Wisnia-Weill V. (2015)**, « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent ».
- Conseil Européen de Barcelone (2002)**, « Conclusions de la présidence ».
- Cour des comptes (2014)**, « L'accueil des enfants de moins de 3 ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler ».
- Daniel A. (2004)**, « La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle », *Recherches et Prévisions*, vol. 77, p. 49-61.

Devetter F.-X. (2008), « Le temps de travail professionnels et les temps des enfants », in Blanche Le Bihan-Youinou et Claude Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 319-334.

Duprat-Kushtanina V. (2013), « La grand - parentalité au prisme du *care* : Une étude comparative des figures sexuées et temporelles (France – Russie) », Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Duprat-Kushtanina V. (2013), « Le care auprès des enfants dans un parcours de vie féminin, les rôles des mères et des grand-mères (France-Russie) », *Recherches familiales*, vol. 10, n°1, p. 139.

Galland O. (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Economie et statistique*, vol. 337, n°1, p. 13-36.

Gourdon V. (2000), *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 453 p.

Gourdon V. (2003), « Aux sources de la grand-parentalité gâteau (XVIIIe-XIXe siècles). Deux siècles de représentation politique et sociale des grands-parents », *Recherches et Prévisions*, vol. 71, n°1, p. 63-74.

Grandparents Plus, Glaser K., Gessa G. Di, Ribe E. et Stuchbury R. (2013), « Grandparenting in Europe : family policy and grandparents' role in providing childcare ».

Hummel C. et Perrenoud D. (2009), « La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires », *Informations sociales*, vol. 4, n°154, p. 40-47.

Jonas N. et Pape M.-C. Le (2008), « L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille », *Population*, vol. 63, n°2, p. 299-316.

Kitzmann M. (2016), « Les liens parents/grands-parents à l'arrivée du premier enfant : Quel effet sur l'implication des grands-parents ? », *19ème Colloque international de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française (Aidelf)*.

Kremer M. (2008), « Idéaux de care et travail des femmes : la dimension culturelle des Etats providence », in Blanche Le Bihan-Youinou et Claude Martin (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 109-136.

Kremer M. (2006), « The politics of ideals of care: Danish and flemish child care policy compared », *Social Politics*, vol. 13, n°2, p. 261-285.

Landour J. (2016), « S'engager en parentalité et créer son activité », Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Le Pape M.-C. (2012), « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Les Cahiers français*, vol. 371, p. 36-42.

Le Pape M.-C. (2014), « Qu'est-ce qu'un « bon » parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », in Claude Martin (dir.), « *Être un bon parent* » : une injonction contemporaine, Presses de l'EHESP, p. 29-52.

Levy-Vroelant C. (1988), « La famille et la ville au XIXème siècle », Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Masson A. (2009), *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, Éditions de l'EHESS, 464 p.

Murcier N. (2007), « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, vol. 49, n°1, p. 53.

Pailhé A., Rossier C. et Toulemon L. (2008), « French family policy: Long tradition and diversified measures », *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 164, n°1, p. 149-164.

Régnier-Loilier A. et Hiron C. (2010), « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », *Politiques sociales et familiales*, vol. 99, p. 5-25.

Szinovacz M.E. (1998), « Grandparents today: a demographic profile », *Gerontologist*, vol. 38, p. 37-52.

Van Zanten A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales.*, Paris, Presses Universitaires de France, 283 p.

Villaume S. et Legendre E. (2014), « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Etudes et résultats*, vol. 896.

Weber F. (2013), *Penser la parenté aujourd'hui : La force du quotidien*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 264 p.

Wisnia-Weill V., Lainé F. et Naves M.-C. (2013), « Mixité des métiers. Principaux enseignements et propositions tirés du chapitre « Orientations scolaires et métiers : une insuffisante mixité qui pénalise surtout les jeunes moins qualifiés » ».

Annexes

Annexe 1. Recours aux grands-parents par type de recours, selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages

| Type de garde | Mode de garde principal | Dépannage | Organisation Régulière | Vacances et Weekend |
|--|-------------------------|-----------|------------------------|---------------------|
| Ensemble | 1 | 42 | 19 | 43 |
| Catégorie socioprofessionnelle de la mère | | | | |
| Agricultrice, artisanne | 2 | 50 | 28 | 56 |
| Cadre et profession intellectuelle | 1 | 46 | 20 | 60 |
| Employée ou ouvrière non-qualifiée | 1 | 42 | 24 | 44 |
| Employée ou ouvrière qualifiée | 1 | 48 | 30 | 50 |
| Inactive ou au chômage | 0 | 35 | 7 | 27 |
| Profession intermédiaire | 2 | 48 | 28 | 59 |
| Niveau de vie du ménage (revenu par UC en quartiles) | | | | |
| Premier quartile | 0 | 31 | 8 | 22 |
| Deuxième quartile | 1 | 44 | 20 | 38 |
| Troisième quartile | 1 | 47 | 25 | 52 |
| Quatrième quartile | 1 | 47 | 23 | 59 |
| Type de ménage | | | | |
| Couple | 1 | 43 | 19 | 44 |
| Parent isolé | 1 | 35 | 21 | 34 |
| Age de la mère | | | | |
| Moins de 30 ans | 1 | 44 | 18 | 39 |
| 30-34 ans | 1 | 44 | 19 | 46 |
| 30-39 ans | 1 | 40 | 21 | 46 |
| 40 ans et plus | 1 | 36 | 17 | 35 |
| Nationalité de la mère | | | | |
| Français de naissance (y. c. par réintégration) | 1 | 46 | 21 | 48 |
| Français par naturalisation, mariage, déclaration ou opt. majorité | 0 | 34 | 16 | 27 |
| Etranger | 0 | 17 | 6 | 17 |
| Diplôme de la mère | | | | |
| Diplôme inférieur au Baccalauréat (dont NSP) | 1 | 37 | 15 | 30 |
| De Baccalauréat ou équivalent à niveau Bac+2 | 1 | 45 | 22 | 47 |
| Diplôme de niveau Bac+3 ou supérieur | 1 | 45 | 20 | 53 |
| Eloignement des grands-parents maternels | | | | |
| 30 minutes ou moins | 1 | 57 | 30 | 47 |
| Plus de 30 minutes | 0 | 30 | 10 | 39 |

| Type de garde | Mode de garde principal | Dépannage | Organisation Régulière | Vacances et Weekend |
|---|-------------------------|-----------|------------------------|---------------------|
| Eloignement des grands-parents paternels | | | | |
| 30 minutes ou moins | 1 | 57 | 29 | 50 |
| Plus de 30 minutes | 1 | 33 | 12 | 38 |
| Mode de garde principal | | | | |
| Parents | 0 | 40 | 12 | 30 |
| Autre membre de la famille | 93 | 44 | 82 | 52 |
| Assistante maternelle agréée | 0 | 49 | 20 | 51 |
| Crèche | 0 | 41 | 16 | 50 |
| Ecole | 0 | 42 | 24 | 54 |
| Garde à domicile | 0 | 56 | 16 | 62 |
| Autre | 0 | 31 | 19 | 35 |
| Nombre d'enfants de 0-2 ans dans le ménage | | | | |
| Pas d'enfant | 1 | 42 | 23 | 49 |
| Un enfant | 0 | 42 | 18 | 41 |
| Deux ou plus | 0 | 44 | 10 | 31 |
| Nombre d'enfants de 3-6 ans dans le ménage | | | | |
| Pas d'enfant | 3 | 44 | 19 | 37 |
| Un enfant | 1 | 42 | 19 | 47 |
| Deux ou plus | 0 | 40 | 17 | 43 |
| Situation d'activité des parents | | | | |
| Au moins un parent inactif ou au chômage | 0 | 35 | 7 | 28 |
| Un parent à temps partiel (<50 %) | 1 | 46 | 21 | 39 |
| Un parent à temps partiel (>50 %) | 1 | 49 | 25 | 57 |
| Les deux parents à temps complet | 1 | 47 | 30 | 54 |
| Taille de l'unité urbaine de résidence | | | | |
| Commune rurale | 1 | 49 | 22 | 51 |
| Unité urbaine de moins de 49 999 habitants | 1 | 47 | 23 | 44 |
| Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants | 1 | 41 | 18 | 40 |
| Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants | 1 | 38 | 17 | 38 |
| Agglomération parisienne | 0 | 33 | 14 | 40 |

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (8 461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : D'après les déclarations de leurs parents, 42 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés en dépannage par leurs grands-parents ; *i.e.* 58 % (100 %-42 %) n'ont pas recours aux grands-parents en dépannage.

Note : (1) Lorsque, dans le ménage, l'enfant n'a aucune mère déclarée (père célibataire ou pères homoparentaux), les caractéristiques du père ont été imputées. (2) Les différents types de garde étant cumulatifs, un enfant peut appartenir à plusieurs catégories : être gardé par les grands-parents en dépannage et durant le week-end. Les catégories ne sont donc pas exclusives et le total ne fait donc pas 100 %.

Annexe 2. Fréquence du recours aux grands-parents selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages

| Fréquence de garde | Jamais | Occasionnelle | Assez souvent | Très souvent | Total |
|--|-----------|---------------|---------------|--------------|------------|
| Ensemble | 34 | 34 | 16 | 16 | 100 |
| Catégorie socioprofessionnelle de la mère | | | | | |
| Agricultrice, artisanne | 18 | 36 | 23 | 23 | 100 |
| Cadre et profession intellectuelle | 19 | 46 | 18 | 17 | 100 |
| Employée ou ouvrière non-qualifiée | 32 | 30 | 18 | 21 | 100 |
| Employée ou ouvrière qualifiée | 25 | 31 | 20 | 25 | 100 |
| Inactive ou au chômage | 50 | 33 | 10 | 7 | 100 |
| Profession intermédiaire | 19 | 36 | 21 | 23 | 100 |
| Niveau de vie du ménage (revenu par UC en quartiles) | | | | | |
| Premier quartile | 56 | 26 | 11 | 8 | 100 |
| Deuxième quartile | 34 | 33 | 16 | 17 | 100 |
| Troisième quartile | 24 | 36 | 19 | 21 | 100 |
| Quatrième quartile | 21 | 42 | 18 | 20 | 100 |
| Type de ménage | | | | | |
| Couple | 32 | 36 | 16 | 16 | 100 |
| Parent isolé | 41 | 23 | 17 | 19 | 100 |
| Age de la mère | | | | | |
| Moins de 30 ans | 33 | 34 | 16 | 17 | 100 |
| 30-34 ans | 31 | 36 | 17 | 16 | 100 |
| 35-39 ans | 32 | 35 | 16 | 18 | 100 |
| 40 ans et plus | 44 | 30 | 13 | 14 | 100 |
| Nationalité de la mère | | | | | |
| Français de naissance (y. c. par réintégration) | 27 | 37 | 18 | 18 | 100 |
| Français par naturalisation, mariage, déclaration ou opt. majorité | 51 | 24 | 11 | 14 | 100 |
| Etranger | 72 | 18 | 4 | 7 | 100 |
| Diplôme de la mère | | | | | |
| Diplôme inférieur au Baccalauréat (dont NSP) | 46 | 28 | 13 | 13 | 100 |
| De Baccalauréat ou équivalent à niveau Bac+2 | 29 | 35 | 17 | 19 | 100 |
| Diplôme de niveau Bac+3 ou supérieur | 25 | 40 | 18 | 17 | 100 |
| Eloignement des grands-parents maternels | | | | | |
| 30 minutes ou moins | 18 | 34 | 22 | 26 | 100 |
| Plus de 30 minutes | 46 | 35 | 11 | 8 | 100 |

| Fréquence de garde | Jamais | Occasionnelle | Assez souvent | Très souvent | Total |
|---|--------|---------------|---------------|--------------|-------|
| Eloignement des grands-parents paternels | | | | | |
| 30 minutes ou moins | 19 | 34 | 22 | 25 | 100 |
| Plus de 30 minutes | 43 | 34 | 12 | 11 | 100 |
| Mode de garde principal | | | | | |
| Parents | 43 | 32 | 13 | 12 | 100 |
| Autre membre de la famille | 6 | 6 | 13 | 75 | 100 |
| Assistante maternelle agréée | 22 | 46 | 18 | 15 | 100 |
| Crèche | 31 | 38 | 20 | 11 | 100 |
| Ecole | 27 | 34 | 19 | 20 | 100 |
| Garde à domicile | 15 | 56 | 12 | 17 | 100 |
| Autre | 40 | 24 | 19 | 18 | 100 |
| Nombre d'enfants de 0-2 ans dans le ménage | | | | | |
| Pas d'enfant | 30 | 33 | 18 | 20 | 100 |
| Un enfant | 35 | 34 | 16 | 15 | 100 |
| Deux ou plus | 40 | 40 | 10 | 11 | 100 |
| Nombre d'enfants de 3-6 ans dans le ménage | | | | | |
| Pas d'enfant | 34 | 34 | 16 | 16 | 100 |
| Un enfant | 33 | 34 | 16 | 17 | 100 |
| Deux ou plus | 37 | 35 | 16 | 12 | 100 |
| Situation d'activité des parents | | | | | |
| Au moins un parent inactif ou au chômage | 48 | 33 | 11 | 8 | 100 |
| Un parent à temps partiel (<50 %) | 34 | 33 | 16 | 18 | 100 |
| Un parent à temps partiel (>50 %) | 19 | 38 | 21 | 21 | 100 |
| Les deux parents à temps complet | 22 | 34 | 19 | 24 | 100 |
| Taille de l'unité urbaine de résidence | | | | | |
| Commune rurale | 25 | 37 | 19 | 20 | 100 |
| Unité urbaine de moins de 49 999 hbts | 28 | 37 | 17 | 19 | 100 |
| Unité urbaine de 50 000 à 199 999 hbts | 37 | 33 | 16 | 14 | 100 |
| Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hbts | 38 | 32 | 16 | 14 | 100 |
| Agglomération parisienne | 43 | 32 | 12 | 13 | 100 |

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans (8 461 enfants)

Sources : Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013

Lecture : 36 % des enfants d'agricultrices sont gardés occasionnellement par les grands-parents

Note : Lorsque, dans le ménage, l'enfant n'a aucune mère déclarée (père célibataire ou pères homoparentaux), les caractéristiques du père ont été imputées.

| Entretien | Enquêté | Situation | Lieu | Père | Mère | Enfant1 | Enfant2 | Enfant3 | Enfant4 | Cat.Soc. |
|-------------|----------------|-------------|----------|--|--|---------------|---------------|---------------|---------|----------|
| Entretien1 | Parents | Couple | Paris | Illustrateur | Peintre | F6 | | | | Sup. |
| Entretien2 | Mère | Mariés | Paris | Ingénieur | Enseignante | G9 | F7 | F4 | | Sup. |
| Entretien3 | Mère | LAT | Paris | Commissaire de cuisine | Productrice de céleri | G4 | | | | Sup. |
| Entretien4 | Grand-mère | maternelle | Paris | Retraité | Retraité | Grand-mère | Grand-mère | Grand-mère | G1 | Sup. |
| Entretien5 | Mère | Célibataire | Paris | | Chômage | G12 | F10 | G3 | | Pop. |
| Entretien6 | Grand-mère | maternelle | Province | | Retraité | Grand-mère | Grand-mère | Grand-mère | | Sup. |
| Entretien7 | Père | Mariés | Paris | Webmaster | Pédicure podologue (libéral) | E10 | E7 | | | Sup. |
| Entretien8 | Mère | Mariés | Paris | Vendeur magasin multimédia | Infirmière | G19 | G5 | G0 | | Moy. |
| Entretien9 | Mère | Mariés | Paris | Musicien | Chômage | F9 | G5 | G0 | | Pop. |
| Entretien10 | Grand-mère | maternelle | Paris | | Retraité | Grand-mère | Grand-mère | Grand-mère | | Pop. |
| Entretien11 | Grands-parents | Couple | Paris | Retraités | Retraités | Grand-parents | Grand-parents | Grand-parents | | Sup. |
| Entretien12 | Mère | Séparée | Lorraine | | Secrétaire médicale | F7 | | | | Pop. |
| Entretien13 | Mère | Grand-mère | Lorraine | | Agent de fabrication | G3 | | | | Pop. |
| Entretien14 | Mère | Mariée | Lorraine | Enseignant | Enseignante | G10 | G8 | G5 | | Moy. |
| Entretien15 | Grands-parents | Mariés | Lorraine | Retraités | Retraités | Grand-parents | Grand-parents | Grand-parents | | Moy. |
| Entretien16 | Mère | Mariée | Lorraine | Responsable agence commerciale | Employée de poste | F7 | F5 | F0 | | Pop. |
| Entretien17 | Père | Séparé | Lorraine | Chômage | | F3 | | | | Pop. |
| Entretien18 | Mère | Mariés | Lorraine | Agriculteur | Attachée de direction | G8 | G5 | | | Moy. |
| Entretien19 | Grand-mère | maternelle | Province | | Retraité | Grand-mère | Grand-mère | Grand-mère | | Moy. |
| Entretien20 | Mère | Mariés | Lorraine | Manager (gestion de crise) | Préparatrice de pharmacie | F4 | | | | Pop. |
| Entretien21 | Mère | PACS | Lorraine | Ingénieur | Directrice de périscolaire | F5 | | | | Moy. |
| Entretien22 | Mère | Concubinage | Lorraine | Moniteur d'atelier | Educateur spécialisé | F4 | G2 | | | Moy. |
| Entretien23 | Père | Mariés | Rhône | Cadre informatique | Fiscaliste | G3 | G0 | | | Sup. |
| Entretien24 | Mère | Concubinage | Rhône | Tatoueur | Professeure des écoles | G3 | G0 | | | Moy. |
| Entretien25 | Mère | Mariée | Rhône | Haut fonctionnaire | Haut fonctionnaire | G4 | F2 | | | Sup. |
| Entretien26 | Mère | Concubinage | Rhône | Responsable magasin | Commercial pour journal régional | G3 | F0 | | | Moy. |
| Entretien27 | Mère | Séparés | Rhône | Agent immobilier | Cadre dans l'industrie pharmaceutique | G2 | | | | Sup. |
| Entretien28 | Mère | Séparée | Rhône | Directeur technique audiovisuel | Employée de banque | F13 | G6 | | | Moy. |
| Entretien29 | Mère | PACS | Rhône | Professeur de lettres dans le secondaire | Professeure des écoles | F4 | G2 | | | Moy. |
| Entretien30 | Couple | PACS | Rhône | Ingénieur d'application | Responsable assurance qualité pharmaceutique | F8 | F5 | G1 | | Moy. |
| Entretien31 | Père | Marié | Paris | Chômage | Employé de fonction publique | G9 | F7 | | | Pop. |
| Entretien32 | Père | Marié | Paris | Photographe indépendant | Cadre grand groupe industriel | G8 | F5 | | | Sup. |
| Entretien33 | Mère | Célibataire | Paris | | Ingénieur en psychologie (RH) | G5 | G4 | | | Sup. |
| Entretien34 | Couple | Mariés | Paris | Plombier | Educateur sportif | F4 | G1 | | | Pop. |
| Entretien35 | Mère | PACS | Paris | Avocat libéral | Audoyer | G6 | F2 | | | Pop. |
| Entretien36 | Mère | PACS | Paris | Avocat libéral | Avocat libéral | G5 | F2 | | | Pop. |
| Entretien37 | Mère | Mariée | Paris | | DRH puis auto-entrepreneur | F5 | F0 | | | Sup. |
| Entretien38 | Mère | Concubinage | Paris | Cadre | Styliste | G7 | G4 | | | Sup. |
| Entretien39 | Mère | Célibataire | Moselle | Auxiliaire de vie | | F4 | | | | Pop. |

Grille d'entretien : parents

Morgan Kitzmann

PEQ-MDG | Projet grands-parentalités, DREES - Paris-Sorbonne (GEMASS)

Préambule

Bonjour, je tiens à vous remercier d'avoir accepté cet entretien. Comme il vous l'a été notifié dans la lettre-avis, ainsi que lors de notre prise de contact, je suis sociologue à l'Institut national d'études démographiques et à l'Université Paris-Sorbonne. Je réalise, en partenariat avec la DREES (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales), une étude ayant trait à la garde des petits-enfants par les grands-parents. Vous avez déjà été sollicité en 2013 pour répondre à l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants'. Il s'agit aujourd'hui d'approfondir certains aspects liés à la garde d'enfant, et plus précisément donc, les questions liées à la garde de vos enfants par leurs grands-parents.

Contrairement à la première enquête, il ne s'agit pas d'un questionnaire ; j'aimerais que vous me parliez librement de la garde de vos enfants. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : c'est votre point de vue personnel qui m'importe. Sachez que l'anonymat est garanti au cours de cet entretien.

Consigne enquêteur : *Le guide d'entretien présenté dans les pages qui suivent fonctionne comme un aide-mémoire destiné à répertorier les points à aborder lors des entretiens. Il ne s'agit en aucun cas d'un questionnaire qui serait repris ligne par ligne. De la même façon, l'ordre pourra être modifié pour suivre l'enchaînement logique du discours des interviewés.*

Entretien

Je voudrais commencer par aborder votre parcours de vie de la naissance de votre premier enfant, jusqu'à aujourd'hui. Pouvez-vous me dire comment vos enfants ont été gardés depuis leur naissance et quel a été votre parcours professionnel et personnel ?

Situation de garde, historique familial

Consigne enquêteur : *vérifier dans le questionnaire la situation familiale des individus avant leur interrogation.*

- Questions de relance
 - Pouvez-vous me dire ce que cela a entraîné comme changement d'organisation au quotidien ?
 - Pouvez-vous m'expliquer pourquoi votre enfant a changé de garde ?
 - Pouvez-vous me dire quel impact cela a-t-il eu pour votre vie professionnelle
- Thématiques à aborder

- Biographie des individus
- Entrée dans la parentalité
- Situer le moment de la sollicitation des grands-parents
- Amorcer les questions de conciliation travail-famille

Note : reposer des questions similaires pour chaque enfant ; s'il y a plusieurs enfants ; si la naissance des autres enfants n'a pas déjà été évoquée

Pouvez-vous me décrire une journée type de votre organisation ?

Conciliation travail-famille

- Questions de relance
 - Cette organisation est-elle régulière ou est-elle susceptible de changer à tout moment ?
 - Evt. Pourquoi n'avez-vous pas de journée-type ?
 - Pouvez-vous me parler de la mise en place de cette organisation ? En avez-vous discuté avec quelqu'un ?
- Thématiques à aborder
 - Conciliation travail-famille
 - Intervention quotidienne ou ponctuelle des grands-parents
 - Situations familiales et situations d'emploi
 - Déceler les situations atypiques

Vous avez dit (lors de l'enquête de 2013) que vos parents ou ceux de votre conjoint intervenaient dans la garde de votre enfants, pouvez-vous m'en parler ?

Garde intergénérationnelle : modalités, raisons, caractéristiques et mise en place

- Questions de relance
 - Dans quelle mesure (à quelle fréquence) interviennent-ils dans la garde vos enfants ?
 - S'agit-il d'une situation choisie ou d'une situation subie, voire d'une contrainte ?
 - De quels grands-parents s'agit-il ?
 - Pouvez-vous me dire comment s'est décidée leur implication dans la garde de vos enfants ? En avez-vous discuté avec eux ? De qui vient la demande ?
 - Pouvez-vous me raconter le processus qui a abouti à leur implication dans la garde ?
Evt. événement ou situation déclencheur
- Thématiques à aborder
 - Raisons et modalités de la garde intergénérationnelle
 - Déceler des éventuelles différences entre lignées et individus
 - Situer le moment de la sollicitation des grands-parents
 - Satisfaction vis-à-vis du mode de garde

Êtes-vous satisfaits de cette organisation de garde ?

Nous allons à présent aborder à nouveau à la naissance de votre premier enfant : pouvez-vous me dire comment vos parents, et ceux de votre conjoint ont vécu cet événement ?

Entrée dans la grand-parentalité et les relations intergénérationnelles

- Questions de relance
 - Comment leur avez-vous annoncé la nouvelle ? Comment ont-ils réagi ?
 - Comment vos enfants s'adressent-ils à leurs grands-parents ? Comment ce nom a-t-il été choisi ?
 - Vos relations avec vos parents ou ceux de votre conjoint s'en sont-elles trouvées changées à partir de cette naissance ?
 - Quelle relation ont-ils eu avec leur petit-enfant ?
 - Ont-ils modifié leur vie quotidienne (y. c. déménagement) du fait de l'arrivée d'un petit-enfant ?
 - Quel était leur situation professionnelle, personnelle et de santé au moment de la naissance de votre aîné ?
- Thématiques à aborder
 - Entrée dans la grand-parentalité : situation initiale et changements de situation
 - Changement des rôles au sein de la famille, des relations familiales
 - Changement des situations grand-parentale
 - Perception de la naissance par les grands-parents du point de vue des parents
 - Choix des termes d'adresse

Pouvez-vous me décrire en détail les activités que vos parents ou ceux de votre conjoint partagent avec vos enfants ?

Rôle effectif des grands-parents

- Questions de relance

La grand-mère et/ou le grand-père...

 - ... s'occupent-ils de l'emmener ou de le chercher à l'école ou à des activités de loisirs ?
 - ... s'occupent-ils de lui quand il est malade ou l'emmène-t-il chez le médecin ?
 - ... lui font des câlineries et d'autres actes de tendresse ?
 - ... l'aident-ils pour le travail scolaire et les devoirs ?
 - ... lui font à manger et lui prodiguent des soins corporels et d'hygiène ?
 - ... s'occupent de son éducation ?
 - Quelles relations entretiennent vos enfants avec leurs grands-parents ?
- Thématiques à aborder
 - Actes pratiques de grands-parents auprès des petits-enfants : deconstruire la simple "garde"
 - Différencier les actes des grands-parents de ceux des parents et autres intervenants de la garde

(Vous m'avez dit que [vos parents ou ceux de votre conjoint intervenaient dans l'éducation de vos enfants] [votre enfant bénéficiait d'un autre mode de garde],) y'a-t-il eu des sujets de désaccord entre les différentes personnes en charge de la garde de vos enfants (grands-parents, parents, autres aidants, intervenants professionnels) ?

Relations familiales et éventuelles tensions entre lignées et entre intervenants

- Questions de relance
 - Pouvez-vous me décrire ces conflits ? Sur quoi portaient-ils ?
 - Quelle issue à ces conflits avez-vous trouvée ?
 - Diriez-vous que vos relations avec vos parents se sont améliorées depuis que vous avez des enfants ?
 - Pensez-vous que votre mère/père (ou du conjoint) devraient changer d'attitude à votre égard ? Pour quelles raisons ?
 - Quelles relations entretiennent vos parents avec ceux de votre conjoint ?
- Thématiques à aborder
 - Eventuels conflits entre les lignées
 - Eventuels conflits entre les intervenants de garde
 - Evolution des relations familiales à l'entrée dans la parentalité

Pouvez-vous me dire quel est selon vous, le rôle des grands-parents ?

Comment évolueront selon-vous, les relations entre vos parents ou ceux de votre conjoint et vos enfants ?

Représentations du rôle grand-parental

- Questions de relance
 - Quels liens enfants et grands-parents doivent-ils entretenir ?
 - Diriez-vous que la présence des grands-parents est importante pour l'enfant ? Pourquoi ?
 - Pensez-vous que les grands-parents doivent transmettre quelque chose à leurs descendants ?
 - Pensez-vous que vos enfants ont de la chance d'être gardés par leurs grands-parents ?
 - Si vous étiez vous-même grand-mère ou grand-père, que feriez-vous avec vos petits-enfants ?
- Thématiques à aborder
 - Rôle attendu des grands-parents
 - Transmission des valeurs
 - Discordances éventuelles entre les actes de garde cités et les attentes vis-à-vis des grands-parents
 - Prospectives quant aux relations futures

Si vous me le permettez, j'aimerais à nouveau faire un saut dans le temps. Vous souvenez-vous comment avez-vous été gardé quand vous étiez petits ?

Enfance et modes de garde du répondant

- Questions de relance
 - Vos parents vous ont-ils gardé pendant votre enfance ?
 - Avez-vous le sentiment que vos parents se sont suffisamment occupé de vous lorsque vous étiez jeunes ?
 - Vos parents travaillaient-ils quand vous étiez en bas-âge ?
- Quels souvenirs gardez-vous de la façon dont vous avez été gardé ?
- Thématiques à aborder
 - Eventuelle "transmission" des modes de garde
 - Eventuel schéma à reproduire ou ne pas reproduire
 - Relecture du passé et perception des ses propres modes de garde

Pouvez-vous me raconter quelles ont été les relations avec vos propres grands-parents ?

Relations des parents avec leurs propres grands-parents

- Questions de relance
 - Vous ont-ils gardé pendant votre enfance ?
 - Quelle image et quels souvenirs gardez-vous de vos grands-parents ?
 - Avez-vous des souvenirs d'une personne qui tenait un rôle similaire à celui d'un grand-père ou d'une grand-mère pendant votre enfance ?
- Thématiques à aborder
 - Eventuelle "transmission" des modes de garde
 - Eventuelle reproduction des rôles grand-parentaux
 - Relecture du passé et perception de la place des grands-parents
 - Captation d'un entourage proche dont les actes sont assimilés aux actes normaux d'un grand-parent

Question de contact des grands-parents : afin d'approfondir encore ce travail de recherche, j'aimerais mener également un entretien avec un des grands-parents qui garde votre/vos enfant/s. Serait-il possible de le contacter ?

Consigne enquêteur : *choisir un motif pour le contact, mettre l'enquêté en confiance quant à cet entretien.*

Questions signalétiques

Caractéristiques sociodémographiques (à compléter pour chacun des répondant)

- Questions de relance
 - Sexe :
 - Âge :
 - Situation conjugale :
 - Situation professionnelle et CSP :
 - Situation professionnelle et CSP du (dernier) conjoint :
 - Nombre, âge et mode de garde (scolarisation) des enfants :
 - Âge des parents de l'enquêté et des parents du conjoint :
 - Niveau de diplôme de l'enquêté :
 - Niveau de diplôme du conjoint :
 - Niveau de diplôme des parents de l'enquêté :
 - Niveau de diplôme des parents du conjoint de l'enquêté :
 - Situation d'emploi des parents de l'enquêté et des parents du conjoint :
 - Situation conjugale des parents de l'enquêté et des parents du conjoint :

Repères entretien

| | |
|---------------------------|-------|
| Date de l'entretien : | |
| Durée de l'entretien : | |
| Lieu de l'entretien : | |
| Pseudonyme de l'enquêté : | |
| Repère famille : | |

Grille d'entretien : grands-parents

Morgan Kitzmann

PEQ-MDG | Projet grands-parentalités, DREES - Paris-Sorbonne (GEMASS)

Préambule

Bonjour, je tiens à vous remercier d'avoir accepté cet entretien. Comme il vous l'a été notifié dans la lettre-avis, ainsi que lors de notre prise de contact, je suis sociologue à l'Institut national d'études démographiques et à l'Université Paris-Sorbonne. Je réalise, en partenariat avec la DREES (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales), une étude ayant trait à la garde des petits-enfants par les grands-parents. Un de vos enfants a déjà été sollicité en 2013 pour répondre à l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants', et en 2014 pour répondre à un entretien afin d'approfondir certains aspects liés à la garde d'enfant, et notamment, les questions liées à la garde des enfants par leurs aïeux. Il s'agit aujourd'hui d'aborder des questions du même ordre avec vous, afin d'avoir le point de vue de grands-parents sur ce sujet.

Il ne s'agit pas d'un questionnaire ; j'aimerais que vous me parliez librement de la garde de vos enfants. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : c'est votre point de vue personnel qui m'importe. Sachez que l'anonymat est garanti au cours de cet entretien.

Consigne enquêteur : *Le guide d'entretien présenté dans les pages qui suivent fonctionne comme un aide-mémoire destiné à répertorier les points à aborder lors des entretiens. Il ne s'agit en aucun cas d'un questionnaire qui serait repris ligne par ligne. De la même façon, l'ordre pourra être modifié pour suivre l'enchaînement logique du discours des interviewés.*

Entretien

Je voudrais commencer par votre situation actuelle : Pouvez-vous m'expliquer votre situation de famille et personnelle ?

Situation actuelle de l'enquêté, familiale, professionnelle et conjugale

- Questions de relance
 - Pouvez-vous me parler de vos enfants ? Et de vos petits-enfants ?
 - Pouvez-vous me parler de votre situation professionnelle ?
 - Pouvez-vous me parler de vos activités d'une manière générale (travail bénévole, vie associative, vie sociale, activités sportives, relations sociales amicales ou de voisinage)
- Thématiques à aborder
 - Inciter le répondant à parler de lui
 - Comprendre la situation familiale
 - Activités quotidiennes du répondant
 - Situation professionnelle du répondant

Je voudrais aborder votre parcours de vie de la naissance de votre premier petit-enfant, jusqu'à aujourd'hui. Pouvez-vous me raconter comment vous avez appris que vous alliez devenir grand-père/grand-mère et comment vous avez vécu cet événement ?

Entrée dans la grand-parentalité, historique familial

Consigne enquêteur : *vérifier dans le questionnaire la situation familiale des enfants avant leur interrogation.*

- Questions de relance
 - Comment avez-vous appris la nouvelle et comment avez-vous réagi ?
 - Quel était votre situation professionnelle, votre situation personnelle et votre état de santé lorsque vous êtes devenu grand-parent ?
 - Pouvez-vous me dire ce que cela a changé pour vous au quotidien ?
 - Quelle relation avez-vous eu avec votre premier petit-enfant et ceux qui sont nés ensuite ?
 - Comment vos petits-enfants vous appellent-ils et comment ce nom a-t-il été choisi ?
- Thématiques à aborder
 - Biographie des individus
 - Entrée dans la grand-parentalité
 - Situations familiales, de santé et face à l'emploi
 - Amorcer les questions de conciliation travail-famille
 - Choix des termes d'adresse
 - Perception des changements au quotidien

Vos enfants ont dit que vous gardiez un ou plusieurs de vos petits-enfants. Pouvez m'expliquer comment cela se passe ?

Êtes-vous satisfaits de cette organisation de garde ? Voudriez-vous voir vos petits-enfants plus ou moins souvent ?

Organisation de garde, caractère choisi ou contraint de cette organisation, conciliation des temps sociaux (travail, famille, vie personnelle)

- Questions de relance
 - Pouvez-vous me parler de la mise en place de cette organisation ? En avez-vous discuté avec quelqu'un ?
 - Sont-ce vos enfants qui vous ont sollicités ou vous êtes vous proposé ?
 - Est-ce que vous en avez davantage parlé avec votre fille / votre bru ou avec votre fils / votre gendre ?
 - Dans quelle mesure, à quelle occasion et à quelle fréquence intervenez-vous pour garder les enfants de vos enfants ?
 - Dans quel lieu se déroule cette garde ?
 - Cette organisation est-elle régulière ou est-elle susceptible de changer à tout moment ?
 - Pouvez-vous me dire si cela a eu un impact pour votre vie professionnelle ?

- Vos petits-enfants sont-ils gardés autrement que par vous ? Comment sont gardés vos petits-enfants lorsque vous ne les gardez pas ?
- Les autres grands-parents interviennent-ils également pour garder leurs petits-enfants ?

- Thématiques à aborder

- Raisons et modalités de la garde grand-parentale
- Impact sur la vie professionnelle des grands-parents
- Conciliation travail-famille des grands-parents
- Modes de garde des petits-enfants
- Intervention quotidienne ou ponctuelle des grands-parents
- Déceler les situations atypiques
- Caractère contraint ou choisi de la situation
- Dimension genrée des décisions et du travail de *care*
- Comparer les différentes fratries

Diriez-vous que le fait de devenir grand-parent ou de garder vos petits-enfants vous a rapproché de vos enfants ou d'autres membres de votre famille proche ou éloignée ?

Relations intergénérationnelles, relations entre les lignées et relations entre les intervenants de garde

- Questions de relance

- Diriez-vous que vous avez davantage ou moins de contact avec vos enfants maintenant qu'ils ont des enfants et que vous les gardez ?
- Diriez-vous que vos relations avec vos enfants ont changé parce qu'ils sont devenus parents ou parce que vous gardez leurs enfants ?
- Êtes-vous toujours d'accord, ou êtes-vous déjà entré en désaccord avec vos enfants au sujet de vos petits-enfants ou de la façon dont vous les gardez ?
- Pensez-vous que les parents de vos petits-enfants devraient changer d'attitude à votre égard ? Pour quelles raisons ?
- Quelles relations entretenez-vous avec les autres grands-parents de l'enfant ?
- Quelles relations entretiennent vos petits-enfants avec leurs autres grands-parents ?
- Quelles relations entretenez-vous avec les autres intervenants de garde de l'enfant ?

- Thématiques à aborder

- Changement des relations enfants-parents
- Conflits éventuels autour de la socialisation et l'éducation des petits-enfants
- Relations avec les autres membres de la famille
- **Concurrence éventuelle entre lignées**
- Concurrence avec les autres intervenants de garde

Pouvez-vous me décrire en détail les activités que vous partagez avec vos petits-enfants ?

Rôle effectif des grands-parents

Consigne enquêteur : *détailler les réponses pour chaque petit-enfant, distinguer selon l'âge et le sexe du petit-enfant.*

- Questions de relance
Vous occupez vous de...
 - l'emmener ou de le chercher à l'école ou à des activités de loisirs?
 - lui quand il est malade ou l'emmène-t-il chez le médecin ?
 - ... lui faire des câlineries et d'autres actes de tendresse ?
 - ... l'aider pour le travail scolaire et les devoirs ?
 - ... lui faire à manger et lui prodiguent des soins corporels et d'hygiène ?
 - ... son éducation ?
- Thématiques à aborder
 - Actes pratiques de grands-parents auprès des petits-enfants : deconstruire la simple "garde"
 - Différencier les actes des grands-parents de ceux des parents et autres intervenants de la garde
 - Distinguer d'éventuels effet du genre ou de l'âge sur les activités prises en charge par les grands-parents

Pouvez-vous me dire quel est selon vous, le rôle des grands-parents ?

Représentations du rôle grand-parental

- Questions de relance
 - Quels liens enfants et grands-parents doivent-ils entretenir ?
 - Diriez-vous que la présence des grands-parents est importante pour l'enfant ? Pourquoi ?
 - Pensez-vous que les grands-parents doivent transmettre quelque chose à leurs descendants ?
 - Pensez-vous que vos enfants ont de la chance d'être gardés par leurs grands-parents ?
- Thématiques à aborder
 - Rôle théorique des grands-parents
 - Transmission des valeurs
 - Discordances éventuelles entre les actes de garde cités et les rôle auto-assignés
 - Prospectives quant aux relations futures

Si vous me le permettez, j'aimerais faire un saut dans le temps. Pouvez-vous me raconter quelles ont été les relations avec vos propres grands-parents ?

Relations des parents avec leurs propres grands-parents

- Questions de relance
 - Vous ont-ils gardé pendant votre enfance ?
 - Quelle image et quels souvenirs gardez-vous de vos grands-parents ?
 - Avez-vous des souvenirs d'une personne qui tenait un rôle similaire à celui d'un grand-père ou d'une grand-mère pendant votre enfance ?
- Thématiques à aborder
 - Eventuelle "transmission" des modes de garde
 - Eventuelle reproduction des rôles grand-parentaux
 - Négociation du rôle / contrôle des parents
 - Relecture du passé et perception de la place des grands-parents
 - Captation d'un entourage proche dont les actes sont assimilés aux actes normaux d'un grand-parent

Comment évolueront, selon-vous les relations avec vos petits-enfants quand ceux-ci seront plus grands ?

Consigne enquêteur : *Penser en termes de grandes étapes ou périodes de la vie (au moment de la scolarisation, à l'adolescence, etc.)*

Quelles ont été les relations avec vos propres enfants ?

Relation des grands-parents avec leurs enfants

- Questions de relance
 - Avez-vous le sentiment de ne pas avoir assez profité de vos enfants, de n'avoir pas été assez disponible ?
 - Comment étaient gardés vos enfants ?
 -
- Thématiques à aborder
 - Eventuelle "transmission" des modes de garde
 - Eventuel sentiment de culpabilité
 - Expérience d'une deuxième parentalité dans la grand-parentalité

Questions signalétiques

Caractéristiques sociodémographiques (à compléter pour chacun des répondant)

- Questions de relance
 - Sexe :
 - Âge :